5ᵉ ANNÉE — T. 10 — N° 217 — 3 NOVEMBRE 1923

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (*46 fascicules par an; tables semestrielles*)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 60
Abonnements : Six mois, 11 fr.; un an, 20 fr. Etranger, 13 et 25 fr.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIᵉ
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris*, Cᵗᵉ N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

Jésus dans l'histoire

Nous empruntons ce savant exposé au R. P. Léonce de Grandmaison, S. J., qui a eu l'occasion de le publier dans le *Mercure de France* (15. 8. 23) :

I. — Comment se pose aujourd'hui le problème de Jésus.

Les éléments nouveaux de solution du problème christologique :

Progrès dans l'emploi des documents.

Du *Mercure de France* (15. 8. 23) :

Le problème de Jésus ne se pose plus actuellement comme au temps de David-Frédéric Strauss, en 1835 (1), de Christian-Ferdinand Baur, quinze ans après, ou même d'Ernest Renan, entre 1863 et 1877. On constate sur ce terrain une avance analogue à celle qui s'est produite dans le domaine des sciences philologiques. Quand, sortant des *Evangiles considérés comme Documents d'Histoire* (2), de V.-H. Stanton, on revient aux *Evangiles* de Renan, on a l'impression de passer de l'*Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes* de M. Arthur Meillet, à la *Grammaire historique* de Bopp. A des méthodes encore mal assurées, laissant à la divination une part trop large et suppléant volontiers aux données positives par des conjectures, succède une marche plus patiente, plus respectueuse des faits, partant plus sûre.

Ce progrès dans l'emploi des documents a coïncidé avec un enrichissement considérable, et s'est fondé en partie sur lui.

Enrichissement considérable des documents :

Textes nouveaux, chrétiens et non chrétiens.

De nouveaux textes ont été mis au jour : textes chrétiens fort anciens comme la *Doctrine des douze Apôtres* (3), les *Odes* dites *de Salomon* (4), la *Démonstration de la Prédication apostolique* (5) de saint Irénée, les *Logia* évangéliques de Behnésa (6), etc. Textes non chrétiens, mais très utiles pour fournir aux premiers des points de comparaison nouveaux. Les plus importants en ce genre sont sortis des sables égyptiens, dont la sécheresse nous a gardé des milliers de papyrus anciens. La langue du Nouveau Testament, la culture et les croyances populaires des milieux où l'Evangile s'est propagé d'abord, nous sont devenus ainsi plus familiers.

(1) Date de la première et principale *Vie de Jésus*, en deux volumes traduits en français sur la troisième édition par Littré (1840), et ayant exercé une vaste influence. La seconde *Vie de Jésus* pour le peuple allemand, écrite en même temps que Renan composait la sienne, n'a paru qu'après celle-ci, en 1864. (Sauf indication contraire, toutes les notes sont de l'auteur.)

(2) *The Gospels as historical Documents*, by V.-H. Stanton, Ely professor of Divinity, 3 volumes, Cambridge, 1903-1920.

(3) Edition *princeps* Ph. Bryennios, 1883.

(4) Ed. *princeps* Rendel Harris, 1909.

(5) Ed. *princeps* Ter Minassiantz, 1907.

(6) Ed. *princeps* Grenfell et Hunt, 1897.

Accroissement du matériel archéologique.

Parallèlement à cet afflux de textes écrits, le matériel archéologique : monuments figurés, vases, inscriptions, peintures, objets de culte, etc., s'est prodigieusement accru par suite de l'exploration méthodique poursuivie par les Ecoles et Missions qui se sont partagé l'Egypte, la Perse, la Grèce continentale et insulaire, l'Asie Mineure, la Syrie, l'Afrique du Nord, la Crimée et les Provinces Danubiennes. Des travaux d'ensemble ont rendu accessible cette immense moisson de faits, de dates et de précisions.

Les documents déjà connus, en particulier les écrits juifs ou judaïsants, non-canoniques, antérieurs au Nouveau Testament ou ses contemporains, ont été étudiés, édités, traduits avec beaucoup de peine et de soin, par des escouades de *scholars*, israélites ou chrétiens (1).

Enfin, et surtout, nos écrits canoniques eux-mêmes ont bénéficié de travaux gigantesques, qui ont groupé en familles, comparé, édité les innombrables manuscrits, anciennement possédés ou récemment découverts (2), des diverses versions qui les contiennent. Les noms de C. Tischendorf, Westcott et Hort, B. Weiss, H. von Soden, J. Vogels ; ceux de F.-C. Burkitt, de Wordsworth et White, des Bénédictins de la Commission pontificale présidée par le cardinal Aidan Gasquet, rappellent des travaux diversement admirables.

Ces éléments nouveaux ont déterminé un double courant :

« Courbe rentrante, nettement réactionnaire, de la critique indépendante. »

Ces recherches (qu'on ne peut ici que rappeler sommairement) ont amené les critiques libéraux à des modifications considérables touchant la date de l'authenticité générale (3) des documents chrétien

(1) La collection la plus accessible et la plus complèt est celle d'Oxford, publiée sous la direction du Prof R.-H. Charles, *The Apocrypha and Pseudepigrapha of th Old Testament*, etc., vol. II, *Pseudepigrapha*, Oxford, 1913 La comparaison des textes juifs anciens avec ceux d Nouveau Testament est faite d'une façon très complèt dans l'immense *Kommentar zum Neuen Testament au Talmud und Midrasch*, de H. Strack et P. Billerbeck Munich, 1922 et suiv. Le premier volume, sur l'Evangile de Matthieu, ne comporte pas moins de 1 055 pages la plupart en petit texte.

(2) Parmi ces derniers, le plus notable est le palimpsest syriaque trouvé au couvent de Sainte-Catherine du Sina par Miss Agnès Smith Lewis (éd. *princeps* Londres, 1910) Les manuscrits grecs dits de Freer (du nom de leu acheteur) et de Koridéthi, sont, parmi ceux qui ont ét retrouvés récemment, les plus importants.

(3) Par là, j'entends l'attribution d'un ouvrage a milieu et au temps qu'on lui assignait traditionnellemen L'attribution à tel auteur en particulier a beaucoup moin progressé.

ciens. Un petit tableau synoptique le montrera emblée, quant à nos premiers évangiles. La converse, pour la date du quatrième, n'existe plus ère en fait.

	MATTHIEU	MARC	LUC
F. Strauss (1835)	au plus tôt en 150		
C. Baur (1847)	130-134	150	150
Renan (1877)	84	vers 76	vers 94
. Harnack (1911)	74-75	65-70	60-67

Il faut noter que le dernier auteur cité, le plus ıstre théologien protestant de l'Allemagne connporaine, tient l'Évangile de Marc, qu'il date de -67, pour une seconde édition, et estime que la ırce commune (Q) qu'il attribue, en même temps e le premier Marc, à Matthieu et à Luc, peut dater de 50 ou même avant ».

l y a soixante ans, écrit-il ailleurs (1), David-Frédéric auss croyait avoir enlevé presque toute leur valeur aux is premiers évangiles... Le labeur historique et critique deux générations a réussi à la leur rendre dans une ge mesure... Les évangiles ne sont pas des écrits de ti... Ils appartiennent encore, pour l'essentiel de leur ıtenu, à l'époque primitive, judaïque, du christianisme, :ette courte époque que nous pourrions appeler paléonogique. C'est un heureux accident, dont nous devons oir gré à l'histoire, que nous possédions encore des ations datant de cette époque... Le caractère absonent unique des évangiles est aujourd'hui universelıent reconnu par la critique... Que nous soyons là, ır l'essentiel, en face d'une tradition primitive, c'est :ontestable.

Les « comparatistes » tentent une explication mythologique des origines du christianisme.

L'afflux des renseignements qui a provoqué cette ırbe rentrante, nettement réactionnaire, de la criıue indépendante, a, par contre, alimenté un count d'idées bien différent.

Parmi les textes et monuments récemment mis jour, ou réédités et commentés d'une façon plus nplète, bon nombre se rapportent aux religions tiques dites « à mystères ». On nomme ainsi celles i possédaient des croyances ésotériques transmises r voie d'initiation. Par analogie, on groupe para, sous ce titre complaisant, des formes religieuses parentées. Rentrent de droit dans cet ensemble ı « grands » et « petits » mystères grecs ; les ythes isiaques et orphiques ; les cultes orgiastiques Syrie et de Phrygie : mystères de la Grande Mère de son parèdre Attis, d'Aphrodite et d'Adonis ; religion syropersane du dieu solaire Mithra. outez-y les sectes sur lesquelles nous renseignent, quelque mesure, les livres hermétiques égyptiens, documents magiques, gnostiques, mandéens, ınichéens ; enfin certaines écoles de la philosophie ecque, telles la pythagoricienne, la stoïcienne, la o-platonicienne.

Dans cette vaste mer de spéculations, de rites de mythes, notamment aux points de confluence des courants divers se sont affrontés, recouverts, ıalgamés, on a cherché des précédents ou des alogies au mystère chrétien. Tentative bien natule, puisque, dans un certain nombre des ouvrages signés plus haut, la religion du Christ se retrouve, titre d'adversaire, ou de terme de comparaison, de source partielle et déformée. Ce qui est nouveau, ce n'est pas l'étude comparée des religions (1), c'est la formation d'une équipe d'érudits ou d'historiens, poursuivant avec méthode cette étude orientée par des vues communes de philosophie évolutionniste.

1) *L'Essence du christianisme*, 2e trad. française, 1907, 3›-34.

II. — L'école « comparatiste » et le problème de Jésus.

Les tenants de cette école, appelons-la « mythologique » ou « comparatiste » — les Allemands disent en ce sens *religionsgeschichtlich*, — admettent qu'aucun fait réel n'est concevable qui n'ait dans les faits antérieurs, immanents à notre monde actuel, sa raison totale d'exister. Toute intervention surhumaine, transcendante, surnaturelle, est ainsi bannie de l'histoire. Hegel, le maître de Strauss et de Renan, a donné à cette conception, entrevue par Herder, Lessing et Goethe, une cohérence philosophique remarquable. Le succès des théories de l'évolution, dans le domaine des sciences naturelles, acheva de la populariser. Il convient, pour l'apprécier justement sur le terrain de l'histoire, de ne pas la couper des options *philosophiques* qui la dominent. C'est ce que rappelait naguère, avec beaucoup de bon sens, un de ses champions les plus déterminés, M. Salomon Reinach :

A cette religion des mystères obscurs se rattache le christianisme ; alors même que nous n'aurions aucun indice pour rendre cette hypothèse vraisemblable, il faudrait y recourir pour établir, en dehors de toute intervention transcendante, la continuité des faits religieux (2).

Les modérés de l'école comparatiste.

L'application de ces idées aux origines chrétiennes peut se faire à deux degrés ; il y a la manière forte, et la modérée. Celle-ci est généralement celle des historiens et critiques de carrière, pour lesquels les textes et monuments du passé, replacés dans leur contexte historique intégral, ne sont pas « taillables à merci », ni même indéfiniment complaisants. Un Paul Wendland, un Percy Gardner, disons même un Alfred Loisy, avant que son isolement relatif, son inquiétude, son ingéniosité pour pousser à bout les suggestions nouvelles, ne l'aient amené aux positions extrémistes qu'il tient présentement, tous ces érudits de profession ne peuvent oublier que les faits et les documents d'une époque donnée s'entretiennent et s'enchevêtrent comme les ronces dans une haie vive. Saisissez l'une d'entre elles et vous faites trembler tout le buisson ; arrachez-la, et d'autres viendront avec elle, créant une déchirure irréparable dans une trame dont la continuité historique ne peut être contestée.

Tout en faisant une part très large, dans les premières origines chrétiennes, aux antécédents et entours païens, nouveaux ou déjà assimilés par le milieu juif, ces savants s'efforceront donc de sauvegarder un minimum de faits certains. Le vertige « comparatiste » aidant, quelques-uns iront chercher très haut (dans les monuments assyriens, comme Jeremias ou Virolleaud), ou très bas (dans des écrits

(1) Sur cette étude comparée dans notre monde occidental, depuis le moment où, devant la pensée des Grecs du VIe siècle avant notre ère, le problème de la différence des croyances et des rites s'est posé, jusqu'à nos jours, on peut consulter maintenant l'ouvrage excellent de H. PINARD DE LA BOULLAYE, *L'Etude comparée des Religions. I. Son histoire dans le monde occidental*, Paris, 1922.

(2) *Revue Archéologique*, juillet 1920, p. 150.

iraniens déjà teintés de manichéisme, comme R. Reitzenstein [1]), des analogies, des termes de comparaison, des sources d'inspiration aux mystères chrétiens. Un peu moins excités, la plupart s'attachent plutôt, après J. Weiss, W. Bousset et leurs élèves, tel le Suédois Gillis Peterson Wetter, aux religions helléniques, et au vaste magma des rites et des mythes orientaux, dont M. Franz Cumont a fait son domaine.

Les partisans de la manière forte :

« Ils dissolvent *toute* l'originalité du christianisme dans l'ambiance où il est né. »

Tandis que ces savants s'efforcent de faire rentrer, sans le mutiler à l'extrême, le christianisme antique dans les cadres religieux parmi lesquels il fraya sa route victorieuse, d'autres écrivains vont plus loin. Non contents de rogner ce qu'ils peuvent sur la part d'originalité qu'il faut reconnaître à saint Paul, aux Douze, à Jésus lui-même, et finalement à Dieu, ces enfants perdus du « comparatisme » passent à la limite.

Rencontrant dans l'étude, sans cesse enrichie, des cultes et philosophies antiques, d'incontestables similitudes avec les nôtres, ces érudits en viennent à perdre de vue ce qui différencie profondément des dogmes et des rites qu'une lettre partiellement analogue et une aspiration fondamentale identique rapprochent. L'âme religieuse travaille toujours de la même façon : c'est là un fait que les anciens apologistes chrétiens ont proclamé et utilisé de leur mieux. « Ce que vous adorez à votre insu, ce que vous cherchez à tâtons », disait saint Paul aux païens d'Athènes, « c'est ce que nous vous annonçons » (2). Ce *Logos* dont vos philosophies sont pleines, médiateur du Dieu invisible, principe d'ordre, d'équilibre et de raison, soutien du monde et lumière des hommes, ce n'est pas, dit Jean, une vague entité métaphysique oscillant entre ciel et terre ; c'est une personne vivante, c'est le Fils de Dieu incarné, c'est Jésus... De ces déclarations, de ces données, nos comparatistes s'emparent, et ceux que la solidité de leur sens historique ne défend pas s'en servent pour dissoudre *toute* l'originalité du christianisme primitif dans l'ambiance où il est né.

Le grand empêchement sur la route des comparatistes : la personne de Jésus.

Mais à leur opération de fusion et de confusion radicale, quelques faits résistent manifestement, et, tout d'abord, la personne et l'œuvre de Jésus. Un homme réel, de chair et d'os, ne se laisse pas volatiliser comme un être d'étoffe légendaire et mythique, un Orpheus, un Attis ou un Krishna. Or, Jésus est d'abord un fait, dont l'apparition en public est datée solidement, au moyen d'un synchronisme imposant : « L'an quinzième du gouvernement de Tibère César, Ponce Pilate étant gouverneur de la Judée, Hérode tétrarque de la Galilée, Philippe, son frère, tétrarque de l'Iturée et du pays Trachonite, et Lysanias, tétrarque de l'Abilène, sous le grand-prêtre Anne et Caïphe, la parole de Dieu fut adressée à Jean, etc. » (3) Des textes multiples, offrant avec la géographie, l'archéologie, la titulature, les lettres, les religions, les institutions et les coutumes d'une époque déterminée, des recoupements innombrables, nous parlent de cet homme. Un groupe compact de croyants, dont plusieurs manifestent une originalité hors de pair, et un monde de croyances et de rites particularisés, doués d'une puissance d'expansion prodigieuse, dépendent entièrement de lui, font profession de n'aller à Dieu que par lui. Entre cette floraison spirituelle et celui dont elle se réclame — non comme d'une idée ou d'un symbole, mais comme d'une personne vivante et d'un fait, — il n'y a plus le siècle que s'accordait Strauss, ni le demi-siècle postulé par d'autres. Vingt-cinq ans après la date assignée par tous à la mort violente de cet homme, « sous Ponce Pilate » (1), des écrits incontestables et relativement étendus, les lettres de Paul, prennent pour thème fondamental Jésus de Nazareth, sa vie et sa mort.

Comment les comparatistes tournent l'obstacle :

Les uns, les « ravageurs », expédient ou arrangent les textes.

Voilà, on en conviendra, un grand empêchement sur la route des « comparatistes », une grosse pierre à remuer.

On ne laissera pas d'y arriver, et voici comment. Parmi les écrits qui nous renseignent sur les origines chrétiennes, un classement sommaire est établi. Beaucoup sont rejetés à peu près sans discussion, comme si ces ouvrages, à les supposer postérieurs de quelques dizaines d'années à la date traditionnelle, ne nous fournissaient pas des indications historiques d'une valeur parfois presque égale. Les documents qu'on ne peut expédier ainsi sont ensuite groupés en « séries de réduction », toute l'autorité des uns étant censée dépendre d'un petit nombre, et, à la limite, d'un seul des autres.

Naguère, M. P.-W. Schmiedel avait ainsi distingué dans les Evangiles *neuf textes*, à son avis, indiscutables, par cette raison qu'inventés ils eussent été différents (2). Tous les autres étaient sommés en conséquence de refléter l'esprit de ces privilégiés sous peine d'être soupçonnés véhémentement d'interpolation postérieure. Ce sont là jeux de prince !

Les « comparatistes » les renouvellent, mais en les appliquant à des livres entiers. Après un examen rapide des documents d'origine non chrétienne, ils passent au Nouveau Testament. Là, ils réduisent tout ce qui nous reste d'information historique touchant le Christ : 1° aux lettres de Paul qu'ils tiennent pour certaines ; 2° à une partie de la matière synoptique, ou empruntée à nos trois premiers Evangiles, ou (ce qui diminue considérablement la *Delenda Carthago*) au seul Evangile de Marc. Les autres y auraient puisé tout ce qui, chez eux, a quelque chance d'être authentique.

Sur le terrain ainsi déblayé, la vieille philosophie de Herder et de Hegel aidant, qui porte au crédit de l'esprit des foules toute l'influence jadis attribuée aux personnalités supérieures, nos critiques sont à l'aise. Un petit groupe d'agités, tels que J.-M. Robertson, publiciste et politicien anglais, le professeur de mathématiques W.-B. Smith, de Tulane University (Louisiane), le professeur d'école technique Arthur Drews (de Carlsruhe), le pasteur en rupture de ban Kalthoff, de Brême, concluent à la non-existence de Jésus, et l'ordre règne à Varsovie !

(1) *Das iranische Erloesungsmysterium*, Bonn, 1921.
(2) *Actes*, XVII, 23, 27.
(3) *Luc*, II, 1-2, traduction M. J. Lagrange, dont on lira le commentaire : *L'Evangile selon saint Luc*, Paris, 1921, pp. 99-105.

(1) Là-dessus, voir le mémoire si documenté de M. G. Baldensperger, professeur à la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg : *Il a rendu témoignage sous Ponce Pilate*, Strasbourg, 1922.
(2) P.-W. Schmiedel, dans l'*Encyclopaedia Biblica* de T.-K. Cheyne, vol. II, col. 1881, s. v. *Gospels*.

Les autres, respectant les documents, nient la personnalité messianique de Jésus.

D'autres, avec lesquels nous ne confondons pas ces ravageurs, reprennent la position du Docteur D.-F. Strauss, dans le premier dessein de sa *Vie de Jésus.* Le Christ a-t-il vécu ? — C'est possible, mais ce n'est pas démontré, et au surplus peu importe. On me permettra, puisque cette hypothèse a été exposée dernièrement, aux lecteurs du *Mercure de France*, par M. P.-L. Couchoud, dans un article d'une tenue littéraire et érudite fort distinguée (1), de la résumer ici. Pour éviter une présentation tendancieuse, j'emprunte les termes de ce résumé au livre, très favorable à Strauss, de M. Albert Lévy.

En philologie, Herder avait donné le mot d'ordre... la vraie poésie n'était plus la création savante, réfléchie, d'un

(1) P.-L. Couchoud : « L'Enigme de Jésus », *Mercure de France* du 1er mars 1923, pp. 344-407. (Note de l'auteur.) Par la plume de *M. Félicien Challaye*, l'Europe (15. 8. 23), *sous le titre « M. Paul-Louis Couchoud : De Confucius à Jésus » consacre une chronique singulièrement admirative à M. Couchoud. Nous la reproduisons à titre de curieuse et affligeante information :*

Les lecteurs de M. Paul-Louis Couchoud s'accordent avec ses intimes pour proclamer que, de tous les écrivains actuels, nul n'a l'esprit plus compréhensif, l'intelligence plus accueillante. Une curiosité passionnée, qui tantôt se disperse, tantôt se concentre sur des sujets de choix, sur les plus hauts des problèmes humains ; une sympathie exquise, nuancée, mêlée d'humour, pour toutes les formes du réel, pour tous les aspects de l'humanité et de la nature ; une pensée ferme unie à une sensibilité délicate : telles sont quelques-unes des qualités qui font le charme de cette attirante personnalité.

De beaux dons naturels ont reçu en lui, de la vie, une culture originale. Aux dernières années du XIXe siècle, il est élève à l'Ecole Normale Supérieure, section de philosophie. Il s'éprend de Spinoza, sur lequel il publie un livre avant même d'avoir quitté la rue d'Ulm. Ouvrage d'admiration émue, où, pourtant, ce jeune homme sait se montrer sévère : critiquant la méthode géométrique appliquée à la philosophie, il ose écrire, calmement, que l'*Ethique* est « une œuvre manquée ».

Il obtient, de l'Université de Paris, l'une des bourses de voyage autour du monde. Il s'attarde en Extrême-Orient, se passionne pour la Chine et le Japon, pour leur philosophie, leur littérature et leurs arts. Il assiste au début de la guerre russo-japonaise ; il découvre l'importance mondiale de la victoire asiatique, qui contraint les puissances blanches à traiter en égal l'Empire du Soleil-Levant : « Sur le pont de laque jeté par le guerrier japonais entre l'Asie et l'Europe, tous les trésors de l'humanité pourront être échangés au pair. »

Afin d'approfondir ses connaissances psychologiques, M. Couchoud avait commencé des études de médecine. Il les poursuit, devient docteur et psychiâtre. En 1913, il fonde une *Revue des sciences psychologiques.* Il s'intéresse à toutes les formes de la vie profonde, haute littérature, grand art, pensée sociale et religieuse. Il est l'ami et le médecin d'Anatole France, le confident du poète Robert de Montesquiou — qui le choisit pour exécuteur testamentaire, — le beau-frère du maître sculpteur Bourdelle, l'auditeur fidèle, au Collège de France, et le disciple indépendant de M. Alfred Loisy. Auteur d'un délicieux ouvrage sur l'Extrême-Orient, *Sages et poètes d'Asie* (Paris, Calmann-Lévy), il consacre plusieurs années de recherches et de méditations à résoudre *l'Enigme de Jésus.* Sur ce sujet, et sous ce titre, il vient de publier une brochure du plus vif intérêt (*Mercure de France*, Paris, 1923), préface d'une grande œuvre future.

On rappellera ici quelques-unes des idées philosophiques apportées par M. Couchoud sur les problèmes religieux qui l'ont, tour à tour, attiré.

En Extrême-Orient, M. Couchoud a su bien apprécier la grandeur, la valeur humaine des religions asiatiques. Il devine que la conscience européenne, lorsqu'elle les connaîtra mieux, leur empruntera des idées originales, des sentiments nouveaux. Ce rapprochement des esprits et des cœurs sera l'un des grands faits de l'histoire du monde. M. Couchoud écrit dans *Sages et poètes d'Asie* : « Confronter les deux moitiés de l'humanité sera la grande œuvre de ce siècle. Nous approchons d'une époque inouïe. Jamais tant de choses ne sont mortes, jamais tant de choses ne sont nées. Pour la première fois, d'un bout de la vaste terre à l'autre, l'homme est connu de l'homme. Fait prodigieux, une vie commune s'esquisse, à laquelle participe toute l'humanité... Tout ce que contiennent nos cœurs, nos cerveaux et nos mains, sera matière à comparaison. Les correspondances mystérieuses, une à une, seront découvertes. Il n'est pas de problème, grave ou subtil, posé et résolu d'un côté de la planète qui ne l'ait été encore et autrement de l'autre côté. Beaucoup de nos absolus deviendront relatifs. Et quand nous prononcerons le mot : universel, le mot rendra enfin un son plein et juste. » (Pp. 12-14.)

La Chine et le Japon vont « distiller aux chrétiens les délices bouddhiques et la sagesse confucéenne ».

M. Couchoud admire dans le Bouddhisme une métaphysique profonde, une morale sublime, une merveilleuse doctrine de renoncement et de pitié. Il montre comment cette grande religion a séduit les âmes les plus délicates et les plus désenchantées. Elle « les a conduites à la perfection morale par la perfection artistique, car l'art est un premier degré de renoncement et de concentration sur soi-même, et dans le Bouddhisme japonais le mondain doit devenir un artiste avant de pouvoir être un saint » (p. 45). Dans une charmante étude consacrée aux *haï kaï* — ces épigrammes lyriques en dix-sept syllabes, ces « poèmes-nains » du Japon, — M. Couchoud note que l'esprit bouddhique a pénétré d'idéalisme métaphysique et de tendre sympathie cet art original. « La plupart des *haïjin* (faiseurs de *haï kaï*) étaient des bonzes de large observance. Ils formaient le tiers-ordre poétique de Bouddha » (p. 70). Par exemple, ce délicieux poème d'Issa (1763-1827) exprime l'idée bouddhique de l'universelle impermanence, atténuée par une joie d'artiste au spectacle de ce monde changeant :

Ce monde de rosée (c'est-à-dire d'illusions)
N'est qu'un monde de rosée !
Mais, tout de même...

Autant et plus que la pitié bouddhique, M. Couchoud aime la sagesse confucéenne. Le chapitre le plus émouvant de son livre sur l'Extrême-Orient décrit la visite qu'il a faite, en un coin perdu de la plus vieille Chine, au tombeau de Confucius. M. Couchoud s'émerveille que le Confucianisme suscite encore tant de ferveur. « Quelle force avait donc sa doctrine, qui ne se fonde que sur la raison, et même sur cette forme modeste de la raison qui est le bon sens ? Aventure incroyable : le bon sens peut donc faire autant de prodiges que la foi ; la raison peut donc mieux qu'une divinité être honorée sans relâche par un peuple, de génération en génération » (pp. 252-253). A cette question posée par lui, M. Couchoud répond en traçant un magnifique portrait du grand sage chinois : « Il eut au sens le plus large la vertu suprême d'un homme : l'humanité » (p. 292). « Je dois au Sage de la Chine une impression rafraîchissante : retrouver sous la robe chinoise la même raison humaine que j'avais connue sous le himation d'Aristote, sous la toge de Cicéron, sous le pourpoint de Descartes. Le bon sens est donc la chose du monde la mieux partagée, s'il reparaît identique à travers les siècles et les contrées » (p. 10).

De Confucius, M. Couchoud est allé à Jésus.

Dans son *Enigme de Jésus*, il expose qu'il a entrepris cette étude pour répondre à une question que lui posa, dans l'un des monastères entourant l'exquise Kyoto, un bonze bouddhiste : « Dites, qu'est-ce que Jésus ? » Dans le monde des âmes, Jésus est « incommensurable ». Il échappe à toutes les mesures usuelles de l'histoire. « Il est la grande aventure qu'a courue l'humanité » (p. 11). Dans l'ordre des faits, il est « un infiniment petit ». L'histoire ne parvient pas à le saisir.

Un écrivain nous conte en détail ce qui se passa en Judée dans la première moitié du 1er siècle de l'ère chrétienne : le juif Flavius Josèphe. Il ne parle pas de Jésus (le passage qui le nomme, XVIII, 63 sq., est une interpolation évidente, considérée comme telle par les critiques les plus conservateurs).

Le premier auteur non chrétien qui fasse allusion à

individu, mais la manifestation naïve, spontanée, de l'âme populaire. L'*Iliade* et l'*Odyssée*, selon l'école de Wolf, la *Chanson des Niebelungen*, selon l'école de Lachimann, devaient être attribuées à des peuples poètes. Après avoir nié l'individualité des auteurs, on nia celle des héros des poèmes... On ne vit bientôt plus dans tous les grands hommes du passé que des personnifications légendaires de groupes ethniques ou sociaux.

Jésus est Pline le Jeune, en l'an 111 ou 112. Il décrit l'étonnante croissance du culte du Messie. « Il est un témoin de Jésus dieu, mais non pas de Jésus personnage historique. » La même remarque s'applique à Tacite et à Suétone. Chez les Juifs, dans l'abondante littérature rabbinique, peu d'allusions sont faites à Jésus ; aucune ne le montre connu de façon directe. Jésus n'y est jamais nommé de son nom hébreu *Yehoshoua*, il est toujours appelé de son nom grec *Yeshou* (Ἰησοῦς). Les Juifs ne l'ont connu que par les livres chrétiens, rédigés en grec.

Les seules sources proviennent des chrétiens. Or ceux-ci ne se sont jamais placés au point de vue critique. « Pour eux, la représentation des origines de la foi fait partie de la foi... L'historien doit prendre garde à ne pas transformer illicitement en un témoignage d'histoire ce qui est le témoignage de la foi » (p. 22).

Les *Evangiles* n'appartiennent pas au premier âge chrétien. Le plus ancien est postérieur d'une vingtaine d'années aux lettres de Paul, dans lesquelles Jésus ne fait pas figure de personnage historique. L'Evangile de Marc est la source des autres. C'est une *Bonne Nouvelle*, non un document d'histoire. Il s'agit seulement d'exposer le mystère chrétien. Marc « a introduit dans la Bonne Nouvelle non pas de l'histoire précisément, mais des histoires, ce qu'il avait entendu conter des premiers temps chrétiens. C'est ce qui fait la singularité et l'intérêt de son poème manqué » (p. 28). L'Evangile de Marc et l'Apocalypse, « si différents d'aspect, ont même objet au fond, pareille méthode. Ce sont des fruits de l'Esprit » (p. 37).

Les premiers témoins du Christianisme, ce sont les lettres de Paul, antérieures aux Evangiles de vingt, trente, cinquante ans. Paul « était un terrible petit homme, un esprit de feu dans un corps d'avorton, un timide audacieux, un chétif orgueilleux, un faible qui brandissait une force divine, un malade infatigable, un gueux qui conquérait le monde » (p. 52). Son *Epître aux Thessaloniciens* est le plus antique document où se lise le nom de Jésus.

Mais, pour lui, Jésus n'est pas « un petit émeutier juif divinisé ». Il est Dieu lui-même. Paul écrit : « Que *lui*, notre Dieu et Père et notre Maître Jésus, *dirige* notre route vers vous ! » (αὐτός, κατευθῦναι) (I *Thess.* III, 11). Le pronom *lui* et le verbe *dirige* sont au singulier, bien qu'ils se rapportent à la fois à Dieu et à Jésus. Jésus et Dieu ne font pas un pluriel.

Paul ne voit pas en Jésus un artisan comme lui, mais l'émanation visible d'Iahvé. « Ce constructeur de baraques a-t-il attribué à un charpentier de village l'œuvre des six jours, la création de la lumière et des eaux, du soleil et de la lune, des animaux et de l'homme, des Trônes, des Maîtres, des Princes et des Pouvoirs, des Anges et de Satan? » (p. 56). Jésus, c'est « une face nouvelle d'Iahvé, bénigne, douloureuse et humaine » (p. 58). Cette incarnation resplendissante du Dieu unique s'est révélée par des visions. Elle s'est montrée d'abord à Pierre, puis à d'autres, puis à Paul le nabot. Ainsi, « Jésus n'est pas un homme progressivement divinisé, mais un Dieu progressivement humanisé » (p. 59). « Sur ses papiers d'identité, qui sont divins, le mot homme a été surchargé frauduleusement. » (p. 57.)

M. Couchoud conclut : « Jésus appartient à l'histoire par son nom et son culte, mais il n'est pas un personnage historique. Il est un être divin dont la connaissance a été lentement élaborée par la conscience chrétienne. Il a été enfanté dans la foi, dans l'espoir et dans l'amour. Il s'est formé du dictame des cœurs... Sa seule réalité est spirituelle. Tout autre est mirage... Il n'est nulle part, que dans les âmes... (pp. 59-60). L'effort combiné de Juifs imaginatifs et de Grecs mystiques a donné un Dieu au monde moderne. Bien plus haut, bien plus loin que tous les dieux antérieurs, il poursuivra sa carrière, homme-Dieu qui est près des cœurs brisés, objet fixe à aimer dans l'affreux écoulement des choses. » (p. 66.) (Note de la *Documentation Catholique*.)

En appliquant ce procédé au Nouveau Testament, Strauss logiquement en était arrivé à considérer les Evangiles comme un poème spontanément jailli de l'âme de la communauté primitive ; quant à Jésus, Strauss sans doute n'allait pas jusqu'à nier l'existence historique d'un individu qui aurait porté ce nom ; mais la vie et la mort de ce personnage peu connu ne lui paraissaient être tout au plus que la cause occasionnelle qui avait provoqué l'éclosion des mythes, et le Christ n'était guère à ses yeux qu'un portrait, une copie du Messie attendu par les Juifs, l'illusion du Sauveur national, à moins qu'il ne soit la personnification de l'humanité intimement unie à Dieu. Creuzer avait précisément montré que le martyre des héros mythiques n'était souvent qu'un symbole ; n'était-il pas aussi vain de voir dans la carrière et la passion du Crucifié une destinée individuelle, que de croire à la biographie d'Osiris taillé en pièces, de Zeus enchaîné ou de Baldur mis à mort ? (1)

III
Critique de la théorie comparatiste.

L'examen impartial des sources de la vie de Jésus rend invraisemblable l'hypothèse comparatiste.

Examen des sources non-chrétiennes, juives et païennes.

Les sources de la vie de Jésus se partagent naturellement en chrétiennes et non-chrétiennes.

Les dernières ne nous retiendront pas longtemps, étant, pour les origines, rares et maigres en renseignements. Il fallait s'y attendre : les débuts d'un mouvement religieux sont en général peu aperçus et ne touchent guère que les personnes qui y sont mêlées. C'est ensuite, quand le groupe nouveau se heurte à des situations acquises, à des intérêts et à des ambitions, que l'attention est attirée sur lui. Les historiens du dehors lui donnent alors droit de cité. Jusque-là, il ne faut escompter que des allusions passagères, d'une exactitude mêlée, parfois tout à fait prévenues et injustes. Cette loi s'applique au cas présent. Suffisants par eux seuls à mettre hors de doute la réalité de la vie de Jésus et quelques lignes majeures de sa carrière : date approchée, cadre de son activité, mort violente, influence posthume, les documents juifs ou païens nous offrent surtout, pour le reste, l'utilité de nous faire connaître le milieu où s'est déroulée l'histoire des origines chrétiennes.

Les légendes talmudiques sur Jésus sont, de l'avis de tous, historiquement négligeables. Les meilleurs écrivains juifs font leur, à ce sujet, le jugement du Professeur Arnold Meyer (2) : « Une explosion de bas fanatisme, de sarcasme haineux et de fantaisie grossière. » C'est sur les documents chrétiens que s'appuient les critiques israélites qui ont, en ces dernières années, discuté sérieusement la vie et l'œuvre de Jésus de Nazareth (3).

Des historiens juifs qui nous ont été conservés,

---

(1) *D.-F. Strauss, la vie et l'œuvre*, Paris, 1910, pp. 85-86. Strauss fut amené, par la discussion et l'étude, à modifier sérieusement sa position initiale, prise au moment où l'intoxication hégélienne était complète.

(2) « *Jesus im Talmud* », dans le *Handbuch za den N. T. Apokryphen*, de Ed. Hennecke, Tübingen, 1904, p. 51.

(3) Parmi ces ouvrages, il faut signaler en particulier l'article « *Jesus* » de la *Jewish Encyclopedia*, vol. VII, New-York, 1904, pp. 163 et suiv., par MM. Jacobs, Koehler et Krauss ; et l'importante biographie de Joseph Klausner : *Jésus de Nazareth, son temps, sa vie et ses enseignements* (en hébreu moderne), Jérusalem, 1922.

Flavius Josèphe est le plus considérable. Dans ses *Antiquités Juives*, rédigées une dizaine d'années avant la fin du Ier siècle, Josèphe fait allusion à deux personnages de l'histoire évangélique : Jean-Baptiste et Jacques, « le frère du Seigneur ». Un autre passage contient, sur la personne de Jésus, des renseignements plus explicites, dont l'authenticité est contestée, contre toute la tradition manuscrite, pour des raisons de critique interne, par un grand nombre d'historiens. M. Théodore Reinach tient le texte pour retravaillé et retouché ; le R. P. Lagrange et Mgr P. Batiffol refusent d'en faire état (1). D'autres savants, considérables et fort indépendants, les Professeurs F.-C. Burkitt et W.-Emery Barnes, de Cambridge, Ad. Harnack, de Berlin, défendent vigoureusement l'authenticité du témoignage de Josèphe. *Sub iudice lis est.*

Parmi les auteurs païens, Pline le Jeune, Tacite, l'empereur Hadrien et Suétone (ce dernier, probablement, à deux reprises) font allusion au christianisme et à son fondateur. La notice de Tacite (2) : *Auctor nominis eius Christus Tiberio imperitante per procuratorem Pontium Pilatum supplicio affectus erat*, renferme, dans son impériale concision, quatre indications capitales : elle rattache les chrétiens (*chrestianos*) suppliciés à Rome sous Néron, entre 60 et 68, au Christ, et mentionne l'exécution de celui-ci, qu'elle date assez précisément par Tibère et Ponce Pilate. Le témoignage de Pline est instructif, comme aussi la réponse de Trajan à son ami, et le rescrit, un peu postérieur (vers 125), d'Hadrien à Minucius Fundanus, proconsul d'Asie (3).

Examen des sources chrétiennes.

a) ***Les lettres de saint Paul :***
Les comparatistes n'en contestent pas en général l'authenticité et l'autorité.

Parmi les sources chrétiennes, le groupe le plus ancien de ceux qu'on puisse dater, avec une certitude approchée, est constitué par les lettres de saint Paul. L'authenticité des principales est pratiquement incontestée. Les lettres aux Thessaloniciens I, aux Galates, aux Romains, aux Corinthiens I et II, aux Colossiens, aux Philippiens, à Philémon, s'espacent au cours d'une quinzaine d'années, à partir de 50-52 (4). Les premières sont donc postérieures à la mort du Christ d'environ un quart de siècle : le temps qui nous sépare de la mort de Léon XIII, de l'avènement de Pie X, du ministère Combes, de la fin du régime concordataire, du mouvement moderniste...

Les renseignements que cette correspondance nous fournit suffisent, au jugement de comparatistes aussi décidés que MM. Salomon Reinach et Alfred Loisy,

(1) La question est traitée en ce sens, avec beaucoup de détail, dans P. BATIFFOL, *Orpheus et l'Evangile*, Paris, 1910, pp. 3-21. Dans le sens de l'authenticité, voir le mémoire récent de A. TRICOT, « Le Témoignage de Josèphe sur Jésus », dans la *Revue apologétique* des 15 avril et 1er mai 1922. On trouvera là les renvois aux mémoires récents de Burkitt, Harnack, Barnes, etc.

(2) *Annales* (rédigées sous Trajan, 98-117), XV, 44.

(3) On trouvera tous ces textes, entr'autres, dans l'*Enchiridion Fontium Historiae Eccles. antiquae* de Conrad Kirch ; Fribourg-en-Brisgau, 1914, nos 7 à 9, 28 à 45.

(4) Cette date a été définitivement confirmée par une inscription trouvée à Delphes et publiée en 1905, par M. Emile Bourguet, actuellement professeur à la Sorbonne. La portée de ce monument, en ce qui touche la chronologie de la vie de saint Paul, a été relevée d'abord par Ad.-J. Reinach, en 1907, dans la *Revue des Etudes grecques*, p. 49, et reconnue après lui par les archéologues de tous les pays.

pour mettre hors de doute la vie et la mort violente de Jésus. Ernest Renan, dans le dernier de ses ouvrages, allait plus loin : « On pourrait, disait-il, faire une petite *Vie de Jésus* avec les épîtres aux Romains, aux Corinthiens, aux Galates, et avec l'épître aux Hébreux, qui n'est pas de saint Paul, mais est bien ancienne. » (1) C'est l'évidence même.

Paul n'est pas, comme le prétendent les comparatistes, un mystique visionnaire.

Mais une telle constatation ne fait pas l'affaire de nos mythologues. Et les voici qui, pour échapper à ses conséquences, représentent Paul comme un homme indifférent aux faits, livré sans contrepoids à ses visions subjectives, érigeant en croyances positives ses spéculations philosophiques (2).

Mais trop est trop. Paul fut assurément un « spirituel », au sens le plus fort du mot, mais il appartenait à cette élite mystique qui unit le sens aigu des réalités à la hauteur habituelle des vues. Tels furent après lui, entr'autres, un Bernard de Clairvaux, une Thérèse d'Avila, un Blaise Pascal.

Organisateur autant qu'initiateur, l'apôtre tient compte des contingences concrètes, et, pour lui, le monde extérieur existe. Une large partie de sa correspondance est occupée par des questions de personnes, par des solutions de cas de conscience, par la préparation de collectes en faveur des Eglises pauvres. Loin d'être pour lui de vagues entités, ses compagnons, ses disciples, sont des hommes qu'il aime ou combat, dont il se sert ou qu'il sert : il les nomme, les instruit, les reprend, les implore, les raille au besoin. Les dons spirituels, qu'il possède en abondance, ne lui imposent pas. Il sait que « l'esprit qui inspire les prophètes est soumis aux prophètes », et il règle l'usage du charisme prophétique et du charisme de parler en langues, de la même plume qu'il prescrit aux femmes de garder leur voile à l'assemblée des fidèles. Sa devise est : « N'éteignez pas l'Esprit. » Mais il ajoute : « Eprouvez tout (ce qui se donne comme venant de lui), et ne retenez que le bon. » (3)

Il parle hautement des prérogatives de sa race : « Ses frères, ses parents selon la chair... A eux appartiennent l'adoption, la gloire, les alliances, la législation, le culte, les promesses. C'est à eux que les patriarches appartiennent, c'est d'eux que le Christ est issu selon la chair qui est au-dessus de tout, Dieu béni à jamais. » (4)

Le grand fait des écrits pauliniens, la « venue en chair » de Jésus.

Voilà le grand mot lâché. Si Paul a fait sécession, ce n'est pas pour des raisons de philosophie ou de mystique, mais à cause d'un fait : la venue en chair, la mort et la résurrection de Jésus de Nazareth.

Jésus, certes, mérite les honneurs divins, et Paul les lui décerne parfois explicitement, — mais non sans des nuances et des distinctions que nos comparatistes, pour les besoins de leur cause, biffent d'une main

(1) *Histoire du Peuple d'Israël*, vol. V, Paris, 1893, p. 416, note 1.

(2) « C'était un terrible petit homme, un esprit de feu dans un corps d'avorton, un timide audacieux, un chétif orgueilleux, un faible qui brandissait une force divine... Satan le giflait, Jésus le réconfortait... » Suit une prodigieuse exégèse, d'après laquelle Jésus aurait été, pour Paul, une sorte d'avatar d'Iahvé lui-même : « Une face nouvelle d'Iahvé, bénigne, douloureuse et humaine. » (P.-L. COUCHOUD, « L'Enigme de Jésus », dans le *Mercure de France* du 1er mars 1923, pp. 391-397).

(3) *I Thessaloniciens*, V, 19-21.

(4) *Romains*, IX, 3-5.

impatiente (1). Jésus a été « envoyé par Dieu dans une chair semblable à celle du péché » ; il est « né d'une femme, né sous la Loi » ; il a « rendu témoignage sous Ponce Pilate » ; « crucifié », il est devenu du coup « scandale pour les Juifs, folie pour les Gentils » ; « il est mort pour nos péchés », « a été mis au tombeau, est ressuscité le troisième jour ». Il se distingue de Iahvé comme le médiateur visible du Dieu invisible ; comme l'envoyé de celui qui l'envoie ; comme le fils de son père. Que Jésus soit distinct du Père Céleste, ce n'est pas seulement pour Paul un fait ; c'est un dogme fondamental.

Dogme qui n'est pas issu d'un mythe protéique et lointain, étoffe complaisante dans laquelle l'apôtre aurait taillé un dieu. Jésus est un contemporain, et Paul ne fut à le voir, même dans sa gloire, ni le seul ni le premier. Avant lui l'ont vu Céphas, et les Douze, Jacques et « tous les apôtres », et « plus de cinq cents frères à la fois dont la plupart vivent encore » (2), quand Paul écrit. L'évangile prêché par celui-ci, le « mystère » annoncé par lui, ne sont pas sortis tout armés des expériences spirituelles du « nabot de génie ».

C'est un des faits historiques les mieux établis que l'apôtre Paul n'a pas été le premier à mettre aussi énergiquement en évidence la mort et la résurrection de Jésus, mais qu'en leur reconnaissant une telle portée, il était absolument sur le terrain de l'Eglise primitive. « Je vous ai transmis, écrit-il aux Corinthiens, ce que j'ai reçu moi-même (de la tradition), à savoir que Jésus est mort pour nos péchés, et que le troisième jour il est ressuscité. » Sans doute Paul a fait de la mort et de la résurrection de Jésus l'objet d'une spéculation particulière, et condensé en quelque sorte tout l'Evangile dans ces deux faits ; mais déjà les disciples personnels de Jésus et l'Eglise primitive les tenaient pour fondamentaux (3).

b) *Les évangiles canoniques :*

« Les disciples personnels de Jésus, l'Eglise primitive... » C'est que, en vérité, au delà du cercle où s'exerce l'influence paulinienne, conjointement avec elle, antérieurement à elle (4), vit une tradition chrétienne autorisée.

Sur le contenu de cette tradition nous sommes renseignés par nos évangiles canoniques. Bornons-nous ici, pour faire court, au témoignage des trois premiers, dits *synoptiques*, parce qu'on peut souvent embrasser d'un seul coup d'œil les versions qu'ils nous donnent d'un même fait.

Pour les synoptiques, les comparatistes n'acceptent l'historicité que du seul récit de Marc.

Le procédé comparatiste va consister d'abord à réduire, selon la formule classique, les éléments authentiques, ayant chance d'être fondés en histoire, à la narration d'*un seul* de nos synoptiques, Marc. On nous demande donc de sacrifier, sans discussion, comme entrée de jeu, la partie la plus originale, et vraiment adamantine de l'enseignement de Jésus, qui nous est rapportée, sous une forme apparentée, mais différente, par Matthieu et par Luc. On veut bien reconnaître à ces paroles du Maître, à beaucoup d'entre elles du moins, une « très haute valeur religieuse et poétique ». « Mais — ajoute M. Couchoud — pour quelques-unes on voit clairement, pour toutes on peut penser que ce sont des oracles de Jésus énoncés *en esprit* par les prophètes chrétiens. » (1)

C'est simple, on le voit ; sur ce point, on ne reprochera pas aux mythologues de compliquer les questions. Ainsi, ces paroles dont M. le Pasteur Henri Monnier dit bien qu'elles étaient « claires et indestructibles..., qu'on ne pouvait ni les imiter ni les altérer » (2) ; ces paroles, où une étude de plus en plus subtile et approfondie révèle, au-dessous des caractéristiques de chaque évangéliste, une étoffe « préhistorique » commune, garantie par la forme littéraire elle-même (3), on les attribue en bloc aux improvisations de vagues « prophètes » chrétiens. Des larves anonymes sont censées avoir formulé les « Béatitudes », inventé la parabole du Bon Samaritain, et prêté à un Messie fantôme le « Venez à moi, vous tous qui êtes chargés », et le *Misereor super turbam*. Après cela, on nous parlera tranquillement de critique et de vraisemblance !

L'évangile de Marc suffit à mettre hors de cause le « mythe du Christ ».

Que si, consentant provisoirement à passer par là-dessus, nous suivons nos adversaires sur le terrain choisi par eux : les parties narratives de notre second évangile, il nous reste assez d'éléments pour mettre définitivement hors de cause « le mythe du Christ ».

Les partisans de cette conjecture ramènent l'évangile de Marc à l'évocation, dans un cadre de fortune, d'une entité mystique issue des visions de Paul, et ensuite popularisée, vulgarisée, matérialisée par un bonhomme un peu lourd, mais non dépourvu d'astuce. « Marc » sut calquer sa légende sur de vieilles prophéties, renforcées par quelques traits de l'attente messianique commune. Ajoutez des infiltrations mythologiques, fournissant des thèmes et des cadres au culte de Jésus, et versez sur papyrus (4).

De ce train, on expliquerait aussi bien l'histoire d'Alexandre sans Alexandre, et, sans le grand Jules,

---

(1) Sur ces nuances et distinctions, voir les excellentes pages de J. Lebreton, *Les Origines du Dogme de la Trinité*, 4e édition, Paris, 1919, pp. 354-389 ; et sur toute la question de l'attitude de Paul envers le Christ historique, F. Prat, dans le *Dictionnaire* d'Alès, s. v. « *Paul et le Paulinisme* », fasc. XVIII. Paris, 1922, col. 1629-1638.

(2) *I Corinthiens*, XV, 5-6.

(3) A. Harnack, *L'Essence du Christianisme*, 2e trad. fr., pp. 188-189.

(4) Quand Paul écrit, par exemple, aux Romains, il s'adresse expressément à une communauté où il n'a jamais mis les pieds, à des fidèles qui ne sont pas *ses* fidèles, et il les sait cependant en possession des vérités de son « évangile ». Il suppose ces vérités connues, les développe, et s'y réfère par simple allusion. Aussi le plus brillant des comparatistes allemands, Wilhelm Bousset, reconnaît-il (*Kyrios Christos*, 2e éd., Goettingen, 1921, p. 76), que « le courant entier de la nouvelle religion universelle roulait déjà quand Paul se mit au travail, et lui-même était porté par ce courant ».

(1) « L'Enigme de Jésus », *Mercure de France* du 1er mars 1923, p. 377. C'est l'auteur qui souligne. *Enoncés* doit se lire, bien entendu : *inventés.*

(2) *La mission historique de Jésus*, 2e éd. (Paris, 1914), p. XX, et tout le contexte.

(3) On peut voir sur ces études, dues notamment au P. Th. Soiron (1916), à M. Dibelius (1919), à K.-L. Schmidt (1919), à R. Bultmann (1921), l'article du Professeur de Harvard, H.-J. Cadbury, « Between Jesus and the Gospels », dans *Harvard Theological Review*, jan. 1923, pp. 81-92. L'auteur conclut nettement contre les mythologues : « *We need not doubt that Jesus was born, lived, and died.* » [« Nous n'avons pas à douter que Jésus est né, qu'il a vécu, qu'il est mort. »]

(4) Ce résumé ne force pas la note donnée par les comparatistes. « Dans quelque recoin populeux de Rome, écrit le plus récent et le plus distingué d'entre eux, il se mitonne un pieux pot-pourri, sorte de grosse soupe chrétienne où tout trempe et se mêle : l'histoire mystique de Jésus avec des traditions tournées en allégorie, les textes bibliques tournés en visions avec une Apocalypse tournée en leçon morale, des miracles changés en symboles avec des oracles et paraboles choisis, détournés de leur sens. C'est la Bonne Nouvelle selon Marc. » (« L'Enigme de Jésus », *loc. cit.*, p. 403.)

le tournant qui mena la République romaine à l'Empire.

Mais dix-huit cents ans avant M. P.-L. Couchoud et ses inspirateurs, vers l'an 125 de notre ère, l'évêque d'Hiérapolis en Phrygie, Papias, se référant à la tradition vivante, nous donnait une idée fort différente de notre second évangile :

C'est bien aussi ce que l'Ancien avait accoutumé de dire : Marc, qui avait été interprète de Pierre, écrivit exactement tout ce dont il se souvint, mais non dans l'ordre de ce que le Seigneur avait dit ou fait. Car il n'avait pas entendu le Seigneur ni ne l'avait accompagné comme disciple ; il avait été plus tard, comme je le disais, celui de Pierre. Celui-ci donnait ses enseignements selon les besoins, sans se préoccuper de mettre en ordre les discours du Seigneur. Ainsi, Marc n'est pas en faute d'avoir écrit certaines choses comme il s'en souvenait. Il n'avait cure que d'un point : ne rien laisser tomber de ce qu'il avait entendu, et ne rien rapporter que de véritable (1).

La lecture du livret autorise les renseignements du vieil auteur. L'ouvrage de Marc est en effet le plus court, le moins construit, le plus éloigné de la langue grecque commune, mais correcte, telle que je ne dis pas les puristes, mais les bons auteurs l'écrivaient alors. Par contre, il est le plus vivant, le plus direct de nos évangiles, celui où les gestes, paroles et attitudes de Jésus sont le plus naïvement rendus. « Tout est pris sur le vif, note Renan ; on sent qu'on est en présence de souvenirs. » (2) M. V.-H. Stanton, à la fin d'une analyse minutieuse, confirme cette impression : « Toutes les narrations de Marc sont distinctes et individuelles à un degré merveilleux. En ce qui concerne leur matière, il n'y a pas apparence qu'elles aient été jetées dans un, ou même deux ou trois moules *a priori*. Les circonstances décrites et les personnes qu'on nous fait voir sont fort variées. C'est là un signe d'historicité d'autant plus significatif que les modalités de la narration, les phrases et les tours employés sont, dans une large mesure, uniformes. » (3)

Présenter ce récit rugueux, vivant, sans fard, comme une sorte de marqueterie, juxtaposant adroitement des réminiscences bibliques tournées en histoire à des aspirations populaires muées en fables et en miracles, c'est une gageure. Il n'est, pour en apprécier la hardiesse, que de citer, presque au hasard, quelques fragments de notre évangile.

Un des chefs de la synagogue de Capharnaüm, Jaïre, est venu prier Jésus d'imposer les mains à sa fillette mourante. Un incident a retardé le Sauveur (4).

Et comme il parlait encore, on vint de chez le chef de synagogue pour dire : « Ta fille est morte ; pourquoi importunes-tu encore le Maître ? » Or, Jésus, ayant entendu ce qu'on venait de dire, dit au chef de synagogue : « Ne crains pas ; crois seulement. » Et il ne permit à personne de venir avec lui si ce n'est Pierre et Jacques, et Jean, le frère de Jacques. Et ils arrivent à la maison du chef de synagogue, et il perçoit une rumeur, et des gens qui se lamentent et poussent de grands cris, et en entrant il leur dit : « Pourquoi cette rumeur et ces lamentations ; l'enfant n'est pas morte, mais elle dort. » Et ils se moquaient de lui. Mais lui, les ayant tous mis dehors, prend le père de l'enfant et sa mère, et ceux qui étaient avec lui, et il pénètre où était l'enfant. Et prenant la main de l'enfant, il lui dit : « Talitha koum », ce qui signifie : « Jeune fille, je te (le) dis, lève-toi ! » Et aussitôt la jeune fille se leva, et elle marchait, car elle avait douze ans. Et aussitôt ils furent saisis d'une grande stupeur. Et il leur recommanda avec instance que nul ne sût cela, et il dit qu'on lui donnât à manger. (*Marc*, V, 35-43.)

Jésus vient d'être arrêté. Après le sursaut de Pierre et son coup d'épée, « tous l'abandonnèrent et s'enfuirent ».

Et un jeune homme le suivait, n'ayant sur le corps qu'un drap, et ils le saisirent ; mais lui, lâchant le drap, s'enfuit nu. Et ils emmenèrent Jésus chez le grand-prêtre, auprès duquel se réunirent les principaux des prêtres, et les anciens, et les scribes. Et Pierre le suivit de loin, jusque dans la cour du grand-prêtre, et il était assis avec les valets et se chauffait près de la flamme.

Or, les principaux des prêtres et tout le sanhédrin cherchaient un témoignage contre Jésus pour le faire mourir, et ils n'en trouvaient pas. Car plusieurs déposaient faussement contre lui, et les témoignages ne concordaient pas. Et quelques-uns, s'étant levés, portèrent contre lui ce faux témoignage : « Nous l'avons entendu dire : Je détruirai ce temple fait de main d'homme, et après trois jours j'en bâtirai un autre qui ne sera pas fait de main d'homme. » Et même sur cela leur témoignage n'était pas concordant. Et le grand-prêtre, s'étant levé au milieu (du conseil), interrogea Jésus, disant : « Tu ne réponds rien ? quel témoignage ceux-ci portent-ils contre toi? » Mais lui se taisait et ne répondait rien. De nouveau, le grand-prêtre l'interrogea et lui dit : « Es-tu le Christ, le Fils du (Dieu) béni ? » Or, Jésus dit : « Je le suis. Et vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite de la Puissance, et venant avec les nuées du ciel. » Alors le grand-prêtre déchira ses habits et dit : « Qu'avons-nous encore besoin de témoins ? Vous avez entendu le blasphème ? Que vous en semble ? » Et tous le condamnèrent, déclarant qu'il avait mérité la mort. Et quelques-uns se mirent à cracher sur lui et à lui couvrir le visage, et à le souffleter, et à lui dire : « Prophétise ! » Et les valets le recevaient avec des coups à la figure. (*Marc*, XIV, 51-66.)

Ne peut-on appliquer à un ouvrage ainsi rédigé ce que M. Alfred Loisy écrivait, en 1903, de nos évangiles synoptiques (1) pris en général : « Jésus vivant traite avec des hommes vivants ; le monde que l'on voit s'agiter autour de lui est un monde réel, les personnages qui s'y dessinent ont le relief de leur existence et de leur caractère individuel ; la vie est partout et avec elle la vérité de la représentation historique » ?

L'impression d'ensemble laissée par nos évangiles confond l'hypothèse comparatiste d'une génération spontanée.

Il serait trop long de poursuivre cet examen à travers nos évangiles. Ce qui est bien plus fort que chaque trait à l'état isolé, c'est l'impression d'ensemble laissée par ces écrits.

La peinture du milieu historique y est irréprochable.

Le monde juif qu'ils supposent fut, en effet, bouleversé l'an 70 de notre ère, par un événement dont le désastre russe contemporain peut seul nous donner une idée approchée. Cette année-là, la société palestinienne, pourvue jusqu'alors, sous la haute main de l'administration romaine, d'une certaine autonomie, d'un état judiciaire, financier, religieux, s'effondra d'un bloc dans une catastrophe inouïe. Tout périt : institutions, castes et classes sociales, culte national et nation juive, Sanhédrin et Temple.

(1) Dans Eusèbe, *Histoire Ecclésiastique*, III, 39-15.
(2) *Les Evangiles*, pp. 118-119.
(3) *The Gospels as historical Documents*, II, pp. 188-189.
(4) J'emprunte la traduction au R. P. Lagrange, *Evangile selon saint Marc* ; la 2e édition en 1920.

(1) *Le quatrième Evangile*, Paris, 1903, p. 72.

Or, c'est le monde d'avant la ruine, d'avant les convulsions fiévreuses des quinze ou vingt dernières années, qui revit dans nos évangiles avec une exactitude « tout à fait frappante » (1). Nous y voyons jouer sous nos yeux ses autorités si complexes, enchevêtrées : l'autorité romaine, l'autorité royale intermittente des Hérode, l'autorité du Sanhédrin. La magistrature nationale de celui-ci est encore compétente et redoutable ; elle peut mettre hors de la synagogue, flageller les délinquants, les poursuivre de ville en ville. Les partis sont décrits à un stade antérieur aux positions violemment tranchées à la fin : Sadducéens opportunistes, Pharisiens intransigeants, Hérodiens, Zélotes. Le culte est en pleine splendeur : les impôts du Temple rapportent, les sacrifices et solennités s'accomplissent en paix. En face du « sabbatisme » exagéré des scribes, voici les familles principales de la caste sacerdotale étalant un luxe provocant. Les purs affectent de prier sur les places publiques, affichant l'étendue de leurs franges et l'ampleur de leurs phylactères. Les questions discutées dans les évangiles, les croyances populaires qui s'y font jour, la casuistique des scribes « assis sur la chaire de Moïse », l'atmosphère où Jésus respire et enseigne ; tout nous renvoie à la Palestine des princes fils d'Hérode le Grand.

Le style en est plus révélateur encore.

Le style de nos écrits est plus révélateur encore : très différent de valeur littéraire, il recouvre un fonds identique. Une forme grecque indigente, à demi barbare chez Marc, plus correcte chez Matthieu, sobrement élégante chez Luc, traduit gauchement ou drape les modalités d'une composition essentiellement sémitique. Ce point, que les plus récentes études de stylistique évangélique ont mis en vive lumière, est de première importance ; une fois transplantée en sol hellénique — c'est-à-dire depuis 50 environ, — la Bonne Nouvelle n'avait que faire de cette manière, aussi peu familière aux fidèles que les allusions palestiniennes, qu'il fallait dès lors leur expliquer.

En face de ces faits avérés, qu'on envisage l'hypothèse comparatiste d'une génération spontanée ; qu'on réalise ce qu'il aurait fallu d'érudition, de précautions, de bonheur et de rouerie littéraire, pour donner, à un farrago de visions mystiques, ces dessous historiques irréprochables, et cette fleur d'archaïsme discret !

La personnalité incomparable de Jésus rend inexplicable et absurde l'hypothèse mythologique.

Là n'est pas cependant la plus forte invraisemblance du « mythe de Jésus ».

Ce qu'a été Jésus pour l'humanité.

La chrétienté primitive, grand fait qu'on ne peut contester, Eglise encore judaïsante de Jérusalem, Eglises hellénistes d'Antioche, d'Ephèse, de Corinthe et de Rome ; leur *corpus* imposant d'écrits de circonstance ou d'édification ; l'ensemble des rites et des croyances qui s'affirment alors — tout ce renouveau spirituel qui partage notre monde religieux d'Occident en deux parties : avant, et après le Christ — est entièrement dominé par une personnalité formidable. Un historien israélite, écrivant comme tel, disait hier : « Qui pourrait évaluer ce que Jésus a été pour l'humanité ? L'amour qu'il a inspiré, la consolation qu'il a donnée, le bien qu'il a provoqué, l'espoir et la foi qu'il a allumés ; tout cela est inégalé dans l'histoire humaine. » (1)

On nous dit là-dessus : « Le Christ n'a pas existé. Qu'il y ait eu un homme du nom de Jésus, on ne peut ni le démontrer ni le nier absolument. Mais à supposer qu'il ait vécu, Jésus de Nazareth est sans proportion avec le Christ. Ce dernier est un mythe, une figure créée par le réflexe d'un milieu religieux où avaient reflué des croyances de toute sorte, juives, helléniques, orientales. De cette fermentation, moyennant quelques enthousiastes, s'est dégagé un type idéal où notre Occident s'est reconnu. »

En une matière bien moins claire, mais d'après la même méthode, on attribuait naguère à des anonymes, à des forces impersonnelles, à l'instinct poétique et créateur de races heureusement douées, les grandes épopées homériques, romanes ou germaniques. *L'Iliade*, la *Chanson de Roland*, le *Tristan* étaient ainsi mis au crédit du génie populaire, et Strauss, nous l'avons vu, ne faisait qu'appliquer aux origines chrétiennes les vues de Herder et de Wolf.

Ces temps sont définitivement révolus, et ce n'est pas une boutade de Frédéric Nietzsche qui les rouvrira.

La réflexion, l'expérience, l'histoire s'accordent à nous dire qu'une œuvre où règne un ordre servi par une forme littéraire définie, où l'incertitude et les hasards des rencontres sont constamment dominés par le sens de l'unité d'ensemble, exige à sa base une personne, une volonté, un esprit. C'est le cas des poèmes homériques et c'est aussi, M. Joseph Bédier l'a démontré d'une façon décisive, celui de nos épopées françaises du moyen âge.

Mais si cela est vrai d'une œuvre artistique restreinte, dans un milieu où tous les éléments préexistent à l'état dispersé, comme épisodes, narrations poétiques, légendes ou souvenirs, combien est-ce plus véritable d'une vie et d'un enseignement où tout fait ressaut et contraste dans la trame d'une époque déterminée !

Il y a, dans le christianisme de Jésus et dans le Jésus du christianisme primitif, une originalité incomparable, une nouveauté puissante. Loin d'être le reflet composite des croyances où l'on va lui chercher laborieusement des sources d'inspiration, l'enseignement du Christ éclate, dans ce crépuscule, avec la fraîcheur d'une aurore. Jésus met sa marque et sa maîtrise sur les éléments qu'il conserve, comme sur ceux qu'il ajoute.

Il crut, certes, d'une foi profonde, au Dieu d'Israël, et sur aucun point la Bible ne s'était élevée plus haut. Toutefois, qui dira ce que le monde doit à la religion personnelle de Jésus, aux formules immortelles du *Pater*, à l'accent d'un amour filial, qui, chez lui, ne se nuance jamais de ce trouble, de cet effroi qui faisaient trembler les prophètes ? Faut-il énumérer ces traits de lumière, actes ou paroles, qui ont, depuis près de deux millénaires, éclairé la voie de l'humanité ?

« Beaucoup de péchés lui sont pardonnés...

» — Laissez venir à moi les petits...

» — Rendez à César ce qui est a César...

» — Mon Père, pardonnez-leur : ils ne savent pas ce qu'ils font...

» — Bienheureux les purs de cœur : ils verront Dieu...

» — Considérez les lis des champs... »

On voudrait citer tout l'Evangile, et souligner,

(1) W. Bousset, *Die Religion in Geschichte und Gegenwart*, III, Tubingen, 1912, col. 632.

(1) H.-G. Enelow, *A Jewish view of Jesus*, New-York, 1920.

ire valoir ce ton persuasif, ce tour naturel, cette berté, tout ce qui tranche sur l'écœurante vulgaté de ce qui est un résidu, une résultante, un pot-urri impersonnel de rêveries anonymes.

Jean fait dire de Jésus que « aucun homme n'a arlé comme cet homme ». Aucun non plus n'a agi omme lui. Mais dans cette vie incomparable, et ns son ordre de sainteté, comme dit Pascal, Jésus, il a été « humble, patient, saint, saint, saint à ieu, terrible aux démons, sans aucun péché », reste n homme aussi. Rien de la dignité convenue des gures idéalisées, rien de hiératique ni de figé. C'est n homme de chair et d'os, un roseau pensant qui 'incline comme nous tous, sous les dures rafales ui l'assaillent. Il pleure, il a faim, il manifeste usqu'aux larmes et jusqu'au sang ses répugnances t ses affections. Il est de son temps, de son pays, e sa race. Il parle ou s'abstient, selon des vues e prudence ou de bonté. Ce n'est pas là un ange ous forme humaine, un dieu en *avatar*, un fan-ôme, un semblant d'homme.

Sur ses disciples, sur ses fidèles, il établit son mpire. Loin d'être une création de leur imagination urexcitée, il faut dire que c'est lui qui les crée e qu'ils sont. Eux le savent bien et ils en portent émoignage :

« Qu'est-ce donc qu'Apollos et qu'est-ce que Paul ? — Des serviteurs... Tout vous appartient : Paul, Apollos, Céphas, le monde, la vie et la mort, es choses présentes et les futures. Tout est vôtre. Mais vous-mêmes vous êtes au Christ, et le Christ Dieu. » (1)

La faiblesse fondamentale du comparatisme : théorie de la génération spontanée des mouvements spirituels.

Était-il opportun de porter devant le grand public la question du « mythe de Jésus » ? Il est oiseux de poser maintenant la question, mais il semble qu'un fruit excellent puisse sortir de cette discutable expérience. La méthode comparatiste, en effet, trahit là, sur un exemple typique, sa faiblesse fondamentale, que l'art et l'aimable érudition de M. P.-L. Couchoud n'arrivent pas à pallier. Cette faiblesse consiste à confier le rôle des hommes réels et des initiatives personnelles à des entités collectives, artificiellement hypostasiées. « Instinct populaire, génie d'une race, religions à mystère, enthousiasme de la communauté, etc. », ce sont là des forces concrètes, mais à condition de les considérer dans les hommes qui s'en inspirent et les emploient. Leur action restera confuse si ces hommes sont médiocres ; elle demeurera dans les limites de leur horizon et les lisières de leurs préjugés. Prêter à ces forces vagues un rôle indépendant, original et aussi créateur, en faire les suppléants anonymes des grandes personnalités qui, par leurs choix, leur initiative, le rayonnement de leur foi, l'étendue de leur esprit, influencent puissamment les autres hommes, modifient et parfois renversent le cours des événements, c'est pur romantisme. L'expérience ne confirme pas ces vues, que la critique élimine de plus en plus des domaines où le génie de Herder et de Hegel leur avait donné droit de cité.

Pour heur ou malheur, l'histoire eût été différente si Mahomet, si Charlemagne, si Jeanne d'Arc, si Luther, si Napoléon n'avaient pas existé. Non que ces personnages (choisis à dessein bien divers) aient à eux seuls créé un mouvement, ou aient pu le diriger dans un sens qu'une partie imposante des forces en conflit n'eût pas favorisé. Mais certains de leurs gestes ont ouvert ou fermé des voies par lesquelles beaucoup d'autres ont passé, ou cessé de passer, qui, par eux seuls, n'en auraient jamais eu le courage ni peut-être la pensée. Ils ont fourni à des foules les occasions d'agir, les mots de passe, les centres de coordination, idéals ou concrets, sans lesquels le cours des choses n'eût pas été le même.

Parmi tous les mouvements spirituels, le christianisme n'est pas seulement le plus vaste, mais le plus caractérisé. Du dogme trinitaire à la communion eucharistique, dans l'ordre des croyances, des rites, de la piété, on peut dire qu'aucun élément de la vie religieuse n'est resté, après Jésus, ce qu'il était auparavant. Cette flamme n'a pas jailli tardivement d'un amas de bois sec lentement pénétré. Dès le milieu du premier siècle, « on avait dit de Jésus-Christ tout ce que les hommes peuvent dire de plus sublime... Où donc, dans l'histoire de l'humanité, s'est-il passé chose semblable : que ceux qui avaient mangé et bu avec leur Maître, et qui l'avaient vu sous les traits de son humanité, l'aient prêché non seulement comme le grand prophète et révélateur de Dieu, mais comme le Maître divin de l'histoire, comme « le premier-né » de la création de Dieu, et comme la force intérieure d'une nouvelle vie ? Les disciples de Mahomet n'ont pas ainsi parlé de leur prophète ! Il ne suffit pas de dire que l'on a simplement appliqué à Jésus les qualificatifs traditionnels du Messie, et de tout expliquer par l'attente de son retour dans la gloire... Que, malgré ses souffrances et sa mort, on ait vu en lui le Messie promis et que dans la conception messianique vulgaire, ou à côté d'elle, on ait su reconnaître le Sauveur — voilà ce qui est étonnant. » (1)

Où est vraiment « l'énigme de Jésus » ?

Et voilà, ajouterons-nous, ce qui, dans l'hypothèse des mythologues, devient inexplicable et absurde.

« L'énigme de Jésus » n'est pas où ils la mettent, en ce que, « infiniment grand dans la tête des hommes », Jésus serait, « dans l'ordre des faits menus, un infiniment petit » (2).

Désespérante pour notre raison, cette vue n'est pas, j'espère avoir commencé de le démontrer, recevable en saine histoire.

Le mystère de Jésus est d'un autre ordre, dans ce fait « d'une personne qui, en dépit de son évidente humanité, nous impressionne d'un bout à l'autre comme étant chez elle dans deux mondes » (3), le divin et l'humain ; mais aussi, c'est sur ce mystère même qu'est fondée la religion chrétienne.

Dévotion et dévotions, forme de prières et actes de culte, dogmes et rites, attitude sociale ou privée des chrétiens, supposent également que Jésus-Christ, l'unique Jésus, personne très sage et très bonne, adorable et accessible, est nôtre par toute une part de sa vie, « consubstantiel » à notre humanité — et, pour une autre part, qu'il est tout divin, digne objet de l'hommage inconditionné qu'est l'adoration, — qu'il est Dieu.

Léonce de Grandmaison, *S. J.*,
Directeur des *Recherches de Science religieuse*,
Rédacteur aux *Etudes*.

(1) *I Corinthiens*, III, 5, 22.

(1) Ad. Harnack, *L'Essence du Christianisme*, 2e trad. fr., pp. 189-190.

(2) P.-L. Couchoud, « L'Enigme de Jésus », *Mercure de France* du 1er mars 1923, p. 350.

(3) J.-R. Illingworth, *Divine Immanence*, Londres, 1904, p. 50.

DOSSIER DES JOURNAUX

Le *Temps* et la politique irréligieuse

De la *Libre Parole* (21. 9. 23) :

François Buloz ne pourrait plus, comme vers 1831 (lorsqu'il venait de fonder la *Revue des Deux Mondes*), refuser un article sur l'existence de Dieu en disant : « Dieu n'est pas un sujet d'actualité ! »

Voici que, dans la presse, on traite coup sur coup ce sujet-là.

Et ce ne sont pas des journaux quelconques qui donnent un exemple si singulier ; singulier au point de les étonner eux-mêmes. C'est le *Temps* surtout qui s'occupe de Dieu, après lui avoir tant de fois donné congé, et, d'ailleurs, ayant été créé spécialement pour mettre Dieu hors de la société et de la pensée françaises.

La nouvelle discussion qui vient de s'ouvrir — et qui pourrait bien, cette fois, rester à l'ordre du jour — a été engagée par M. Izoulet.

L'éminent professeur du Collège de France est particulièrement connu de nos lecteurs. A plusieurs reprises, il a publié dans la *Libre Parole* des articles très remarqués, où il a fait preuve d'autant de courage et d'indépendance que d'élévation et de talent.

D'origine protestante, et, croyons-nous, détaché de toute doctrine confessionnelle, M. Izoulet croit en Dieu et demande que le maître du monde soit hautement honoré dans la cité moderne. Cette *Cité moderne* est (bien peu de gens cultivés l'ignorent) le titre même d'un grand ouvrage, souvent réimprimé depuis vingt ans, où M. Izoulet a résumé l'essentiel d'un vaste enseignement philosophique et social (1).

C'est d'ailleurs ainsi que parlaient, jusque vers 1870, les divers partis appelés « libéraux », soit en politique, soit en religion. Les républicains de 1848 et d'après, les libres-penseurs de cette époque, honoraient et invoquaient Dieu.

Mais, en 1882, l'état d'esprit de tout ce monde-là était complètement changé. Aussi (13 mars), le *Temps* écrivait : « Il est parfaitement vrai que la majorité du parti républicain était spiritualiste en 93 comme en 91, en 48 comme en 89... Mais ce n'est plus là que de l'histoire... Depuis une vingtaine d'années, le parti républicain s'est *laïcisé lui-même*, en écartant... tout ce qui pouvait supposer une préférence quelconque pour telle ou telle théorie métaphysique. »

Des déclarations pareilles, il y en a, dans la collection du *Temps*, surtout depuis 1880 jusqu'à nos jours, de quoi composer un volume.

Dès 1882 (2 avril), le *Temps* avait avoué à quoi tendait la laïcisation qui commençait par l'école et qu'il peignait (avec quel soin !) comme tout à fait inoffensive : à une « laïcisation générale de tous les services qui dépendent soit de l'Etat, soit même de la commune ».

Déjà (1882, 20 mars), le *Temps* déclarait que, comme il y avait désormais des théories philosophiques qui niaient la conscience, on ne devait, dans la formule du serment, « *pas plus invoquer la conscience* qu'on ne doit invoquer Dieu ». Quelques lignes plus haut, le grand journal venait de dire : « Le serment doit être *athée, comme la loi elle-même...* »

Serment athée, loi athée... Et alors, école athée aussi, sans doute ! Certainement, le *Temps* voulait qu'elle le fût, mais sans toutefois porter ce nom... du moins jusqu'à ce que les croyances et les habitudes chrétiennes eussent assez décliné pour que l'installation de l'athéisme (la fameuse « laïcisation générale ») s'accomplît sans provoquer trop d'émotion.

Le *Temps* aimait à dire et croyait ne jamais trop répéter : « Allons lentement ; allons sagement. »

C'est ainsi qu'il manœuvra durant une quarantaine d'années, dressant à cette attitude et à cette allure tout un parti politique, tout un monde distingué, honorable et influent, plusieurs générations de notre grande bourgeoisie libérale.

Quarante années, ce journal assura que l'on calomniait les laïcisateurs en leur attribuant des desseins irreligieux. Chaque nouvelle entreprise, depuis longtemps préméditée dans le but de fortifier la précédente et d'en préparer une nouvelle plus grave — selon un plan interminable adopté dès le début, — chaque nouvelle entreprise, le *Temps* la présentait comme une simple opération qui n'engageait en rien l'avenir. Dès 1881 (5 juin), le grand organe de l'athéisme doctrinal et politique affirmait que son parti voulait « simplement remettre les choses à leur place ». En réalité, chaque opération n'était qu'une étape sur une voie sans fin ; et le *Temps*, qui le savait mieux que personne, avait soin de s'indigner de ce que les catholiques osassent qualifier étape ce qui était une étape.

L'école athée, ou sans Dieu, il entendait bien qu'elle le fût ; mais il ne supportait pas qu'on la désignât ainsi.

Même en 1911, lorsqu'un ministre de l'Instruction publique, M. Steeg, jugea le moment venu de faire enfin un grand pas en avant et qualifia lui-même l'école neutre « école sans Dieu », le *Temps* prit encore le soin d'affirmer que l'expression « sans Dieu », tout en étant exacte, ne signifiait pas cependant tout à fait ce qu'elle signifiait...

Quelle incroyable besogne ! Pendant quarante années !

Le collaborateur du *Temps* qui se montre disposé à aider les nobles efforts de M. Izoulet, connaît-il bien cette incroyable histoire ?

Il signe L. L. C'est un homme d'expérience et de talent... qui pourrait bien s'appeler M. Leyret, ancien député.

Il dit qu'il donna à Gambetta son premier bulletin de vote... Sans doute beaucoup d'autres hommes bien intentionnés firent ainsi. Cependant, Gambetta venait, dès 1871 (novembre, à Saint-Quentin), d'annoncer la laïcisation dirigée contre Dieu.

Plusieurs fois, ici, j'ai cité ce texte et je compte le citer encore. Je me contente d'une allusion aujourd'hui.

Si M. L. L. pouvait avoir la bonne idée de relire le discours de Gambetta (novembre 1871, à Saint-Quentin) et de s'en expliquer, ce pourrait être fort intéressant.

Je souhaite beaucoup que la discussion continue ; mais elle ne peut être utile que si elle est garantie des vieilles équivoques qui eurent l'effroyable honneur d'être, en 1904, qualifiées par un futur ministre (M. Viviani) « mensonge nécessaire ».

C'est de l'histoire, cela ; et c'est surtout l'histoire de la laïcisation.

EUGÈNE TAVERNIER.

---

(1) Nous devons noter que la *Cité moderne* a été mise à l'Index par décret du 6 déc. 1895. Voir dans les *Questions Actuelles*, t. 52, pp. 39-40, une appréciation de cet ouvrage par le comte ALBERT DE MUN. (Note de l'auteur.)

« L'ACTION CATHOLIQUE »

ACTES ÉPISCOPAUX

Prières pour les élections de 1924

Communiqué de S. Em. le cardinal MAURIN, archev. Lyon.

Par indult de la Sacrée Pénitencerie, une indulgence plénière est accordée chaque fois à tous les fidèles du diocèse qui, après s'être confessés, feront la Sainte Communion pendant neuf premiers vendredis du mois, de septembre à mai 1924, pour obtenir en France des élections selon le cœur de Dieu.

Les fidèles peuvent remplacer la Communion du premier vendredi de septembre par une Communion un autre vendredi à leur choix.

[21. 9. 23.]

Bénédiction des monuments aux morts

Note de Mgr IZART, archevêque de Bourges.

L'ordonnance épiscopale du 25 juin 1921 exige, pour la bénédiction d'un monument aux morts, que ce monument porte gravé, en creux ou en relief, le signe de la croix.

La même ordonnance déclare que la croix de guerre et la croix de Malte sont des signes de bravoure, mais non le signe de la foi chrétienne.

En conséquence, un monument qui ne porterait que la croix de guerre ou la croix de Malte ne peut pas recevoir la bénédiction.

[25. 8. 23.]

A propos de l'organisation de l'Union catholique

L'UNION PAROISSIALE DE CULTIVATEURS

Sous ce double titre on lit dans la *Semaine religieuse d'Aix* (7. 10. 23) :

Il semble que la meilleure méthode de restaurer la foi dans le monde rural comme dans le monde ouvrier est d'agir d'abord sur un petit nombre d'hommes mieux disposés que les autres à accueillir l'action religieuse, de leur donner une formation chrétienne qui leur manque trop souvent, puis de les lancer à l'apostolat de leurs confrères ou de leurs camarades.

Telle était notamment la manière de procéder de M. l'abbé Cetty, curé de Mulhouse, qui la résumait dans cette formule : *l'apostolat de l'ouvrier par l'ouvrier.*

C'est également, semble-t-il, la ligne de conduite adoptée par la magnifique Union catholique du personnel des chemins de fer, qui groupait, on le sait, avant la guerre, plus de 50 000 hommes répartis en 500 groupes paroissiaux sur tout le territoire français.

Quelques mois avant la guerre, plusieurs cheminots de la région de Lyon s'étaient demandé s'il ne serait pas possible de propager dans le monde rural le principe du groupement professionnel catholique sur lequel reposait l'Union catholique du personnel des chemins de fer.

La paroisse sur laquelle ils décidèrent de porter leurs efforts n'était guère religieuse. Jamais un seul homme n'assistait à la messe, sauf peut-être le dimanche des Rameaux ou le jour de la Toussaint. Quelques rares femmes faisaient encore leurs Pâques.

Avec l'aide du curé de la paroisse, ils se mirent en quête de réunir quatre ou cinq hommes au presbytère, et là, ils les invitèrent très chaleureusement à faire dans leur corporation ce que les cheminots avaient fait dans la leur.

Les braves gens, comme bien on pense, étaient un peu gênés d'un pareil appel, auquel ils ne s'attendaient guère.

Il faut croire néanmoins qu'ils ne gardèrent pas rancune à leurs nouveaux amis, car, lorsque ceux-ci les convoquèrent pour la seconde fois au presbytère, ils répondirent à cette invitation.

Une troisième réunion eut lieu : les cultivateurs y vinrent plus nombreux.

L'Union catholique des cultivateurs était fondée : c'était, en fait, un cercle d'études religieuses et professionnelles, ou plutôt une occasion de causeries dont les sujets étaient tantôt religieux, tantôt professionnels.

Mais il n'était pas suffisant de se réunir au presbytère.

Il fallait faire un pas de plus et entrer à l'église.

Il fallait donc combattre le respect humain.

Ce furent encore les cheminots qui firent franchir ce pas.

Un dimanche fut choisi pour lequel un certain nombre de groupes de l'Union catholique du personnel des chemins de fer furent invités à venir en pèlerinage dans la paroisse en question. Cet appel fut entendu et il en résulta une magnifique fête religieuse, avec défilé des groupes de cheminots arborant leurs drapeaux dans les rues du village. Toute la population rurale pénétra dans l'église, à la suite des cheminots, mais on avait eu soin de réserver la place d'honneur dans les premiers rangs aux dix ou douze membres de l'Union catholique des cultivateurs de la paroisse.

Le succès avait été si beau que plusieurs hommes du pays exprimèrent le regret de n'avoir pas été invités spécialement. On les inscrivit de suite. L'Union n'avait plus qu'à se développer.

Et, de fait, au moment de la guerre, le mouvement était si bien parti qu'on comptait une moyenne de vingt hommes assistant régulièrement à la messe et que plusieurs de ceux-ci accomplirent leur devoir pascal.

L'exemple donné dans cette première paroisse ne devait pas rester stérile.

Bientôt, quelques autres Unions catholiques de cultivateurs se fondaient dans des paroisses voisines, et il existait, en 1914, les Unions suivantes :

Union Saint-Vincent, de Millery (Rhône) ;

La Vigneronne, d'Echalas (Rhône) ;

Union Saint-Isidore, de Saint-Romain-la-Motte (Loire) ;

Union Saint-Isidore, de Sevelinges (Loire) ;

Union des tisseurs et agriculteurs, de Lagresle (Loire), etc., etc.

Nous croyons savoir qu'il existe également des

Unions catholiques de cultivateurs dans le Calvados, dans le Puy-de-Dôme, etc.

D'autre part, il semble bien que, dans nombre de paroisses où sont établis des Syndicats agricoles, ces Syndicats rendent plus facile la fondation d'une association des cultivateurs sur le terrain religieux.

Il semble donc possible de grouper les cultivateurs entre eux, c'est-à-dire en Unions à la fois catholiques et professionnelles. Il suffit, d'ailleurs, de songer aux nombreuses Sociétés de Saint-Vincent, de Saint-Eloi, de Saint-Blaise, etc., dont les vestiges se rencontrent dans presque tous les villages de France, et dont quelques-unes ont survécu à l'affaiblissement de la vie religieuse ; ces Sociétés, rarement bien vivantes et aujourd'hui près de mourir en beaucoup de régions, restent néanmoins populaires dans les campagnes.

L'idée est lancée : à nos prêtres de la réaliser.

LE MOUVEMENT SOCIAL A L'ÉTRANGER

La Confédération des Syndicats Catholiques Ouvriers en Hollande

De la *Chronique sociale de France* (janv.-févr. 1923) :

ORIGINES DU MOUVEMENT SYNDICAL (1)

Les premiers essais d'association ouvrière (1843-1870).

En Hollande, comme en France, la Révolution française mit fin à l'organisation professionnelle, qui y avait été jadis si florissante. Il n'y eut plus en face l'un de l'autre que l'Etat, d'une part, tout-puissant de la force du nombre et sans cesse plus envahissant, et, de l'autre, l'individu, isolé et parfois opprimé dans sa liberté.

Les conséquences sociales de ce système de libéralisme absolu apparurent bientôt telles que les travailleurs hollandais se pénétrèrent de nouveau de la conviction que l'association seule leur permettrait de sortir de cette sorte d'esclavage économique où ils se débattaient.

Avant même que la loi du 2 avril 1855 ne rendît à tous les citoyens hollandais le droit de s'associer sans autorisation administrative et d'acquérir très facilement pour leurs associations les avantages de la personnalité civile, les ouvriers commencèrent à se syndiquer. Les typographes de La Haye ouvrirent la route en 1843, suivis en 1849 par leurs camarades d'Amsterdam, et leurs efforts aboutirent en 1866 à la création de la « Ligue générale des typographes ». Mais, inexpérience ou présomption, fière de ses 1 430 membres, cette ligue — qui existe encore — se lança dans une série de grèves dont le résultat le plus net fut que, un an après sa fondation, le chiffre de ses adhérents avait fondu : il n'en restait plus que 360. En 1865, les ouvriers menuisiers d'Amsterdam formèrent encore l'association *Concordia inter nos*, imités quelques années plus tard par les ébénistes et les cigariers.

Mais ces divers syndicats n'avaient eu que fort peu d'influence sur les conditions du travail dans leur profession. Ils s'interdisaient strictement, par ailleurs, toute action politique, de telle sorte que les ouvriers de toutes opinions pouvaient y adhérer. Le plus souvent, ils réduisaient leur activité à l'achat en commu[n] de denrées de première nécessité ou à l'installatio[n] de caisses de secours mutuel en cas de maladie ou d[e] décès.

(1) Sous-titres ajoutés par la *Documentation Catholique*.

L' « Union générale des ouvriers hollandais » (1870)

A partir de 1870, cet état de choses se modifie. E[n] même temps que la lutte contre la neutralité de[s] syndicats commence, le Parlement supprime en 187[.] les articles 414 à 416 du Code pénal, qui prohibaien[t] les coalitions d'ouvriers. Dès lors, les grandes ligue[s] ouvrières peuvent se former et se développer.

La première en date de ces ligues et pendant long temps la plus importante fut l'*Algemeen Nederlandsch Werkliedenverbond* (« Union générale de[s] ouvriers hollandais »). Fondée le 26 décembre 187[.] par B. H. Held, qui devait devenir plus tard déput[é] libéral aux Etats-Généraux, elle groupait les « gen[s] de métier », et elle acquit rapidement une influenc[e] considérable tant par la modération de ses idées qu[e] par la solidité de son organisation.

LE SOCIALISME LA DÉSAGRÈGE

Seulement, elle ne devait pas tarder à se trouve[r] aux prises avec le mouvement socialiste. Déjà e[n] 1869, Amsterdam avait vu l'apparition de la premièr[e] section de l'Internationale socialiste, et d'autre[s] villes comme La Haye et Utrecht n'avaient pas hésit[é] à suivre cet exemple, aboutissant ainsi à la constitu[tion] de la « Section néerlandaise de l'Internatio[nale] ». Mais ses adhérents s'étaient dispersés après l[a] chute, dans la boue et dans le sang, de la Commun[e] de Paris. Certains groupements qui s'étaient détaché[s] de « l'Union générale » pour courir aux idées nou[velles] revinrent même se ranger sous sa bannière[:] telle la ligue des typographes.

Jusqu'en 1880, tous les efforts des socialistes pou[r] créer une organisation rivale de quelque importanc[e] vinrent se briser contre la puissance de cett[e] « Union » neutre, qui comptait à cette époque enviro[n] 5 000 membres, chiffre énorme pour le temps.

Se rendant compte de l'inutilité d'une lutte d[e] front, les meneurs socialistes usèrent d'une autr[e] tactique. Socialistes isolés dans la masse libérale[,] anciens membres de l'Internationale ou nouveau[x] convertis, se concertant à l'intérieur même d[e] l' « Union générale », entreprirent de conquérir dan[s] la direction, par une action graduelle, une autorit[é] de plus en plus grande. Seulement, pour exécute[r] ce plan habile, il fallait ouvrir la porte aux cama[rades] socialistes qui n'étaient pas « gens de métier ». Les chefs libéraux cependant s'aperçurent du péril et lorsque la première association mixte formée [à] Amsterdam, sur l'initiative des compagnons forge[rons] « De Volharding », demanda son affiliation [à] l'Union générale, celle-ci refusa de l'admettre. Ce qu[i] n'empêcha pas, du reste, la propagande socialiste d[e] continuer active au sein de « l'Union générale » e[t] d'amener peu à peu sa désagrégation, tandis que le[s] socialistes hollandais développaient leurs groupe[ments] et, à l'imitation des socialistes allemands, met[taient] sur pied une organisation de jour en jour plu[s] compacte.

LE MOUVEMENT SYNDICAL SOCIALISTE

La « Ligue social-démocratique » (1881).

De 1880 à 1894, les associations ouvrières socia[listes], à la fois politiques et syndicales, firent le[s] progrès les plus rapides et les plus inquiétants. Sou[s] l'inspiration de son chef Domela Nieuwenhuis, et [à] la faveur des années de crise économique qui mult[i]plièrent la misère des travailleurs, la « Ligue socia[l-]

démocratique », fondée en 1881 avec le programme des socialistes allemands, couvrit le pays, particulièrement le Nord, de ses associations ouvrières. Il en résulta une agitation intense : des grèves longues et sanglantes éclatèrent, notamment parmi les nombreux travailleurs occupés à extraire la tourbe des terrains marécageux de Groningue et de Drenthe et parmi les ouvriers agricoles de la Frise. La grève agraire qui sévit dans cette dernière province en 1890-1891 et qui se prolongea durant 16 mois, est restée fameuse.

Tant et si bien qu'en 1893 la « Ligue social-démocratique » était devenue la seule force ouvrière sérieusement organisée. Son influence, qui menaçait de grandir encore, était considérable. Seulement, la discorde se mit dans les rangs du parti. Tandis que Domela Nieuwenhuis se retirait de la politique, qui ne lui avait guère réussi, et voulait entraîner dans sa retraite vers l'action révolutionnaire toute l'organisation, d'autres tels que Troelstra et Van Kol, encouragés par les subsides des socialistes allemands, orientèrent une partie des troupes vers des idées moins rigoureuses et une attitude plus souple (1).

Le « Secrétariat national du Travail » (1893) et la « Fédération néerlandaise des Syndicats » (1906).

A partir de ce moment jusque vers 1906, les syndicats, qui se développèrent malgré tout, furent le théâtre de luttes violentes entre socialistes et « anarchisants ». Cette rivalité implacable entre les modérés du socialisme et les extrémistes explique aussi la création d'une double fédération plaçant sous une double direction centrale les syndicats socialistes régionaux ou locaux.

La plus ancienne de ces deux Fédérations : le « Secrétariat national du Travail » (*National Arbeids-Secretariaat*), désigné couramment sous les initiales N. A. S., était précisément l'œuvre de la « Ligue social-démocratique » agonisante. Créée en 1893 avec 15 728 membres, elle eut une vie plus mouvementée que florissante. Par suite des luttes intestines, le nombre de ses membres, qui avait été en 1895 de 18 700, ne tarda pas à décliner, de telle sorte qu'en 1903, après le lamentable avortement de la grève générale des transports, le Secrétariat national ne groupait plus que 6 000 membres, quoique le total des organisations adhérentes fût monté de 22 à 46.

Cependant, malgré cette décroissance, et bien que le syndicat des diamantaires et celui des typographes se fussent tenus à l'écart, le Secrétariat national représentait le seul mouvement professionnel véritablement organisé. Il fallut l'échec de la grève générale des transports en 1903, dont le N. A. S. avait été le principal artisan, et le mécontentement des meneurs syndicaux, plus modérés, devant l'inutilité de leurs efforts en vue d'adoucir la violence de sa tactique, pour amener la constitution d'une nouvelle fédération sous l'impulsion de la puissante ligue des ouvriers diamantaires. Ainsi vit le jour, le premier janvier 1906, la « Fédération néerlandaise des Syndicats » (*Nederlandsch Verbond van Vakvereenigingen*, ou N. V. V.), qui, groupant les gros syndicats, débuta par 11 organisations et 18 766 membres, fit descendre immédiatement le N. A. S. à 5 000 adhérents en 1906 et 3 000 en 1907.

Augmentant d'année en année son action et son influence, la « Fédération néerlandaise des Syndicats » est devenue une puissance assez comparable à notre C. G. T. Elle groupe un grand nombre de syndicats qui aiment à se parer du nom de « modernes », évolue avec l'opinion publique et donne à la lutte des classes une forme moins âpre, plus opportuniste, plus adaptée aux nécessités et aux surenchères professionnelles. Ses adhérents étaient, au premier octobre dernier, un peu plus de 200 000.

Quant au N. A. S., il est resté ce qu'il était au moment de sa création : un amalgame d'éléments se guidant d'après la phraséologie socialiste, plus préoccupés d'écarter tout ce qui pourrait porter atteinte à la pure doctrine socialiste plutôt que d'envisager les réalités et les contingences. Faut-il s'étonner, dès lors, que le nombre de ses membres soit minime : moins de 25 000 actuellement ; mais comme il représente les violents, son influence est plus grande que ne le ferait supposer la proportion numérique de ses forces ; car dans les luttes sociales ce sont presque toujours les violents qui dictent les attitudes.

LE MOUVEMENT SYNDICAL CATHOLIQUE

La « Ligue populaire catholique » (1888).

Le mouvement syndical catholique ne se manifesta que beaucoup plus tard que le mouvement socialiste. Il ne date en réalité, aux Pays-Bas, que de la promulgation de l'Encyclique *Rerum Novarum*. Sans doute, quelques groupements professionnels suscités par des catholiques s'étaient constitués de-ci de-là. Le premier avait été le Syndicat des menuisiers, créé le 22 décembre 1872 à Arnhem, sous le vocable de Saint-Joseph ; mais il était demeuré seul ou presque jusqu'en 1888, année où le député Passtorrs fonda la « Ligue populaire catholique [-romaine] » (*R. K. Volksbond*) du diocèse de Harlem.

Cette Ligue populaire, il est vrai, était destinée à recevoir dans ses rangs ouvriers et petits bourgeois, et, dans la pensée de son fondateur, les syndicats mixtes, mi-partis patronaux, mi-partis ouvriers, constituaient l'idéal de l'organisation professionnelle. Bien que l'expérience dût démontrer que les syndicats mixtes, tout excellents qu'ils fussent en théorie, étaient peu praticables en réalité, la « Ligue populaire » prospéra et sa prospérité donna au mouvement syndical catholique un élan extraordinaire. Une action méthodique fut menée qui aboutit à la formation de syndicats ouvriers à Amsterdam en 1889, à Rotterdam et La Haye en 1890, à Enschedé en 1891 ; mais ce fut surtout l'Encyclique *Rerum Novarum* qui donna à ce mouvement son esprit et sa force.

Jusqu'alors, en effet, le terrain avait été presque complètement abandonné aux socialistes, qui parlaient audacieusement au nom de toute la classe ouvrière et visaient à la diriger. Or, il se manifestait de plus en plus que, malgré certaines précautions oratoires de ses chefs, le socialisme était l'adversaire irréductible de toute religion et en particulier du catholicisme. Les principes matérialistes qui le dominent, la lutte fatale des classes qui en est le dogme sacré, allaient directement à l'encontre de la doctrine de charité du Christ et écartaient les ouvriers véritablement catholiques d'un mouvement professionnel inspiré par les socialistes.

L'EXEMPLE DES PROTESTANTS ANTIRÉVOLUTIONNAIRES

Sur ce terrain de l'organisation, du reste, les catholiques avaient été précédés par les protestants antirévolutionnaires, sous l'impulsion de leur chef, le Dr Kuyper. Dès 1877, ce dernier avait créé une association ouvrière : « *Patrimonium* », qui devança ainsi de onze ans la « Ligue catholique populaire » avec sensiblement les mêmes caractères, et dès 1895,

(1) Sur l'histoire mouvementée du parti socialiste hollandais, voir Paul Verschave, *La Hollande politique*. Perrin, 1910. (Ouvrage couronné par l'Académie française.) (Sauf indication contraire, les notes sont de la *D. C.*)

ce mouvement chrétien faisait émerger quelques grands syndicats comme la « Ligue chrétienne des employés de commerce et de bureau » en 1894, la « Ligue chrétienne des ouvriers du tabac » en 1899, celle des « ouvriers du bâtiment et de la métallurgie » en 1901, etc.

Le mouvement protestant se développait donc à ce moment parallèlement au mouvement catholique. Les deux se donnaient la main à l'occasion, sans pourtant fusionner, sauf pour une fédération ; l'union textile « *Unitas* », qui, dans la région d'Enschedé, groupait à la fois des associations catholiques et des syndicats protestants. Et, de part et d'autre, on aboutit à peu près à la même époque à l'organisation syndicale actuelle : tandis que les protestants inauguraient le premier juillet 1909 leur organisme central : la « Fédération syndicale nationale chrétienne » (*Christelijk National Vakverbond*), le 18 juillet, les syndicats catholiques fondaient leur « Bureau Syndical catholique-romain » (*R. K. Vakbureau*).

Le « Bureau Syndical catholique-romain » (« R. K. Vakbureau ») (1909).

Ce n'est pas sans tâtonnements, du reste, qu'on en était arrivé à cette forme d'organisation confédérale. Avant le Congrès des syndicats catholiques en 1902, on avait essayé de constituer des fédérations diocésaines, suivant en cela les préférences de l'Episcopat pour cette méthode, adoptée par les autres organisations sociales ; mais, à l'expérience, on avait été obligé de reconnaître que ces organisations diocésaines manquaient de vie. Au Congrès de 1902, on décida en conséquence de créer des organisations nationales. Cette décision fut rapidement exécutée, et un puissant mouvement unificateur et centralisateur ne tarda pas à se manifester. On était sur la bonne voie.

Un certain nombre de « secrétariats » nationaux se constituèrent ainsi. En réalité, ces « secrétariats » étaient tout simplement des fédérations de syndicats locaux, à l'imitation de la Ligue des ouvriers du tabac et de la Ligue des typographes. En 1907, on fit un pas de plus : les « secrétariats » commencèrent à entretenir des propagandistes salariés. L'influence de ces organisations centrales en fut fortement développée. L'année suivante, on abandonna le nom de « secrétariats » pour prendre celui de « ligues », et ce changement de façade était significatif de la transformation intime qui s'accomplissait. Au lieu d'un simple « secrétariat », centre de renseignements et d'organisation, se constituait une véritable fédération, quoique, pour le moment, les syndicats locaux conservassent leur autonomie et leurs propres statuts, rédigés la plupart du temps d'après un modèle et présentés isolément à l'approbation des autorités religieuses et gouvernementales.

La dernière étape vers la confédération générale ne devait être parcourue qu'en 1916, par la suppression de l'autonomie des syndicats locaux et l'affiliation directe de tous les membres au centre unique. Cette centralisation fut favorisée principalement par le rôle d'intermédiaire que la fédération fut appelée à jouer en matière d'assurance contre le chômage entre l'Etat et les ouvriers. Les nécessités administratives et les facilités de contrôle exigeaient sur ce point une centralisation qui acheva de donner à l'organisation son caractère actuel.

Entre temps, les diverses « ligues » ou « fédérations nationales » qui s'étaient constituées dans cette marche vers l'unité, s'étaient, sous l'action féconde de l'un des artisans les plus tenaces de l'extension de ce mouvement professionnel catholique, J. Hazevoet, actuellement membre de la Première Chambre des Etats Généraux, groupées non sans difficultés, en 1909, sous le nom de « Bureau pour l'organisation syndicale catholique [-romaine] » (*Bureau voor de R. K. Vakorganisatie*), et cette confédération ne tardait pas à se renforcer par la création d'une « Caisse de secours en cas de grève et lock-out ».

Ainsi se trouva institué l'organisme unitaire dans lequel se résume le mouvement syndical des catholiques [-romains] hollandais et qui est connu sous le nom de *R. K. Vakbureau*.

IMPORTANCE PUIS RECUL NUMÉRIQUE

Le *R. K. Vakbureau* est donc une confédération de ligues syndicales qui groupe sur le terrain professionnel et d'après les principes catholiques les ouvriers de toute la Hollande. Sans doute, il existe encore quelques ligues catholiques qui échappent à sa direction, telle la Ligue des employés des postes, mais elles sont peu nombreuses, et le « Bureau » demeure la grande force organisée.

Son importance ressort du tableau suivant, qui établit la liste de ses 29 ligues ou fédérations nationales de syndicats, avec le chiffre de leurs adhérents au 1er janvier 1921 et au 1er octobre 1922 :

NOMS DES LIGUES	1er janv. 21	1er oct. 22
1. Aides-pharmaciens	-	157
2. Ouvriers boulangers, pâtissiers, etc.	2 839	2 637
3. Ouvriers du bâtiment	27 195	20 103
4. Ouvriers diamantaires	114	98
5. Ouvriers d'usine	7 972	6 460
6. Ouvriers verriers et potiers	1 449	1 118
7. Ouvriers typographes, etc.	4 371	4 029
8. Personnel hôtelier	248	229
9. Ouvriers menuisiers et ébénistes	5 401	3 962
10. Employés de commerce et de bureau	6 821	5 196
11. Garçons coiffeurs	269	144
12. Ouvriers agricoles et horticoles	11 089	8 556
13. Ouvriers du cuir	8 088	5 556
14. Personnel de la marine	122	178
15. Ouvriers métallurgistes	14 929	11 374
16. Ouvriers mineurs	4 340	3 769
17. Ouvrières de l'aiguille	3 194	2 264
18. Sous-officiers	500	552
19. Employés de l'administration	5 347	4 838
20. Garçons bouchers et charcutiers	995	829
21. Employés de chemins de fer et de tramways	13 600	14 079
22. Ouvriers briquetiers	5 349	4 948
23. Ouvriers du tabac	9 341	7 650
24. Techniciens	491	548
25. Ouvriers du textile	14 843	11 910
26. Ouvriers des transports	5 140	5 166
27. Employés des assurances	173	198
28. Contremaîtres	1 489	1 201
29. Ouvriers du lait et de la margarine	1 784	691
Soit au total (1) :	158 052	128 440

Ce qui frappe immédiatement dans ce tableau, c'est la diminution du nombre des ouvriers catholiques syndiqués au 1er octobre 1922, en comparaison du 1er janvier 1921.

Cette dernière date marque, en effet, l'apogée de tous les mouvements syndicaux en Hollande. Les circonstances de l'après-guerre, la reprise industrielle intense qui, jointe à la peur du bolchevisme, amenait les patrons à faire les plus larges concessions aux ouvriers, avaient porté les organisations syndicales à un degré de prospérité inconnu jusqu'alors. Leurs désirs étaient presque des ordres, et les ouvriers s'applaudissaient des bienfaits de l'organisation.

Mais, à partir de 1921, les choses se mirent à

(1) L'addition donne en réalité un total de 157 493. (Note de la *D. C.*)

changer : quelques grèves malheureuses, comme celle des « dockers » et celle des métallurgistes, au début et à la fin de 1921, diminuèrent le degré d'attraction des confédérations ouvrières, qui perdaient ainsi le prestige du succès. Mais le grand coup leur fut porté par la crise aiguë qui commença bientôt à se déchaîner sur la production hollandaise et dont la cause profonde était double : d'une part, la prime du florin sur la plupart des devises étrangères, et, de l'autre, la concurrence extrême des produits allemands. Cette concurrence, surtout, se manifestait d'autant plus désastreuse que, de par sa tradition, la Hollande est libre-échangiste et qu'elle ne pouvait dresser contre cette invasion économique des barrières douanières que sa dépendance même des autres pays, en ce qui concerne ses matières premières, menacerait de rendre inutiles ou dangereuses.

Le nombre des chômeurs ne tarda pas à s'accroître d'une façon inquiétante. Les organisations ouvrières elles-mêmes souffrirent cruellement de cette crise, qui leur enlevait leur supériorité et les mettait dans la nécessité de supporter sur le marché du travail des conditions qu'elles imposaient auparavant ou tout au moins discutaient avec avantage.

En vain, le *R. K. Vakbureau* essaya-t-il de réagir contre cette désaffection de la classe ouvrière vis-à-vis de ses syndicats ; la propagande intensive qu'il fit en novembre 1921 ne réussit qu'à arrêter momentanément l'exode des adhérents, qui a repris de plus belle dans la seconde moitié de 1922 et a fait descendre la confédération catholique au niveau des autres confédérations. On en jugera par les chiffres suivants (1), qui révèlent à la fois les fluctuations numériques des diverses organisations ouvrières en Hollande et leur importance respective (2) :

	socialiste	catholique	protestant	communiste	neutre
1er janv. 1911	44 378	12 669	7 480	4 816	
— 1915	87 598	33 212	12 386	9 103	
— 1918	159 449	74 224	28 768	18 403	
— 1919	191 065	97 618	47 743	33 638	
— 1920	247 704	149 050	70 262	48 764	51 983
— 1921	225 327	158 [illegible]52	76 488	36 038	
— 1922	223 618	151 762	73 549	27 814 (3)	49 604 (4)
1er Oct. 1922	205 209	128 440	65 392		48 233

SES INSTITUTIONS

Contre le chômage et la grève.

Malgré le recul numérique de ses membres, le *R. K. Vakbureau* demeure une force certaine et agissante. C'est d'abord une force financière, car les contributions relativement élevées que versent chaque semaine les membres des ligues ouvrières affiliées, et qui atteignent de 0 fl. 10 à 3 florins (chez les diamantaires), alimentent sa caisse d'une façon solide. Son budget se montait, au cours de l'année 1921, à 319 631 florins.

Ensuite, et surtout, c'est une force bienfaisante par les institutions qu'il a fondées et qui prévoient tous les risques menaçant la vie ouvrière.

Parmi ces risques, le chômage occupe la première place, principalement en cette période d'instabilité que traverse actuellement le monde du travail. Il y est pourvu par une « Caisse de chômage » qui, au cours de l'année 1920, a déboursé plus de 3 millions de florins. Cette caisse de chômage est alimentée par des cotisations des ouvriers et par des subventions de l'Etat et des communes, suivant le système hollandais, qui confie officiellement le soin d'organiser l'assurance contre le chômage aux organisations professionnelles et se contente de soutenir l'effort de ces organisations par de larges subventions.

Toutes les fédérations nationales possèdent ainsi une caisse de chômage, sauf les ligues : des employés de chemin de fer, des fonctionnaires, des sous-officiers, des techniciens, des employés des assurances, des mineurs, des marins et des contremaîtres.

Certaines ligues y ajoutent des indemnités de déplacement pour permettre aux chômeurs de chercher du travail. D'autres, en grand nombre, ont une caisse d'assurance contre la maladie, qui, en 1920, a distribué plus de 200 000 florins (229 077 fl. 68 de dépenses contre 262 417 fl. 71 de recettes), ou une caisse d'assurance contre les décès (15 059 fl. 60 distribués en 1920). Mais ces institutions, qui se complètent d'ailleurs par deux coopératives de production, l'une à Eindhoven pour les ouvriers du tabac, l'autre à Swalmen pour les ouvriers métallurgistes, occupant chacune une centaine de travailleurs, relèvent principalement des diverses ligues nationales adhérentes à la confédération plutôt que de la confédération elle-même. Celle-ci, avant tout, revendique comme lui étant propres la caisse de résistance, la lutte contre la tuberculose et l'office d'orientation professionnelle.

La caisse de résistance, fondée dès 1910, a pour but de renforcer la puissance des ligues nationales qui y ont adhéré librement et qui ont droit, lors de grève reconnue juste, à un secours hebdomadaire de 5 florins par syndiqué en grève ou frappé d'exclusion. Les ressources sont obtenues par une contribution hebdomadaire de 3 cents par membre versée par les ligues affiliées. Lors de multiplication des conflits, la cotisation peut être portée à 6 cents par semaine et par tête, de sorte que la contribution des ligues peut atteindre au plus 3 fl. 12 par an et par membre. Au cours de l'année 1920, les recettes de la caisse se sont élevées ainsi à 114 081 fl. et les dépenses à 435 190 fl.

Contre la tuberculose.

La lutte contre la tuberculose a attiré tout spécialement l'attention du *R. K. Vakbureau*. Pour combattre avec succès la terrible maladie qui fait de si terribles ravages parmi la population ouvrière, il a établi, il y a six ou sept ans, une caisse spéciale : *Herwonnen-Levenskracht* (Force vitale reconquise), alimentée d'abord uniquement par les contributions volontaires des ligues syndicales et surtout par les recettes d'une « journée fleurie » annuelle. Cela lui permettait bien de faire donner des soins à domicile et d'envoyer de 40 à 50 malades dans divers sanatoria, mais c'était encore insuffisant pour l'étendue de la tâche à accomplir. Aussi prit-on la décision d'exiger, à partir du 1er janvier 1920, une contribution fixe de 1 cent par semaine de tous les membres

(1) Les statistiques que nous reproduisons ici sont données par les comptes rendus annuels du *R. K. Vakbureau* et le journal hebdomadaire *De R. K. Vakbeweeging* (notamment le n° du 21 décembre 1922).

(2) Cette importance respective ressort également du nombre des syndicats affiliés et qui était en 1920 : de 2 217 pour le *Nederlandsche Vakverbond* (socialiste) ; de 1 927 pour le *R. K. Vakbureau* (catholique) ; de 1 253 pour le *Christelijk National Vakverbond* (protestant) ; de 419 pour le *National Arbeids Secretariaat* (communiste), et 439 pour le *Algemeen Nederlandsch Vakverbond* (neutre).

(3) Ce chiffre est celui du 1er avril 1922, le seul publié pour l'année 1922. Il est plus que vraisemblable qu'au 1er octobre le chiffre des adhérents du *N. A. S.* était descendu au-dessous de 25 000, et c'est vraisemblablement la raison du silence prudent gardé par les communistes.

(4) L'*Algemeen Nederlandsch Vakverbond* comprend surtout des fonctionnaires ; c'est ce qui explique d'ailleurs que le nombre de ses adhérents ait proportionnellement moins diminué que chez les autres organisations. Une tentative de fusion avec le *Ned. V. V.* socialiste, au début de 1922, n'a pas abouti.

des fédérations ouvrières. Cette mesure permit de consacrer annuellement 80 000 florins au traitement d'une centaine d'hospitalisés. Puis, grâce aux subventions du gouvernement, la caisse ainsi renforcée put réaliser son rêve, qui était de fonder un sanatorium à elle : ce fut le sanatorium antituberculeux *Berg en Bosch*, qui, inauguré à Appeldoorn le 28 juillet 1920 par le ministre du Travail, M. Aalberse, peut hospitaliser 240 malades et est le plus grand établissement de ce genre en Hollande. Il faut ajouter que cette fondation importante provoqua une réorganisation de *Herwonnen-Levenskracht*. La caisse, qui jusque-là avait été l'institution propre du *R. K. Vakbureau*, devint en juin 1920, suivant le vœu de l'Episcopat, l'œuvre commune du *Vakbureau* et de la fédération des ligues diocésaines ouvrières, qui sont des « organisations de classe » réunissant les ouvriers de toutes les professions.

Pour l'orientation professionnelle.

L'office d'orientation professionnelle (*Centraal Zielkundig Beroepskantoor*) d'Utrecht est la dernière en date des institutions du *R. K. Vakbureau* et la plus originale. Il a pour but de prêter une aide scientifique aux ouvriers jeunes ou adultes pour le choix d'une profession. Il fut la première installation de ce genre en Hollande et, chose curieuse, fut à la fois une initiative ouvrière et une création d'un philologue-psychologue, le R. P. Van Ginneken. Appelé en 1917 à étudier pour la confédération catholique le « Taylorisme » (1), dont on parlait beaucoup alors, le célèbre Jésuite, tout en condamnant le principe, en retint cependant un élément qu'il estima excellent : le souci de confier à chacun le travail que ses aptitudes physiques et psychologiques lui permettront de bien remplir. En conséquence, il présenta immédiatement un projet de laboratoire pour déterminer scientifiquement ces aptitudes au moment où les ouvriers sont à la recherche d'une profession. Ce « Comptoir » d'orientation professionnelle, muni, sous la direction du P. Van Ginneken, d'un personnel de choix et de nombreux instruments aussi ingénieux que perfectionnés, s'est ouvert récemment aux consultations, au siège même du *R. K. Vakbureau*, 10-12, Drift, à Utrecht.

L'ACTION SYNDICALE DU R. K. VAKBUREAU

Par ces institutions comme par le nombre de ses adhérents et son activité incessante, le *R. K. Vakbureau* exerce une influence considérable sur le mouvement d'organisation professionnelle, dont le besoin est ressenti si profondément par les masses populaires en ce début du XXe siècle. Pour propager cette influence et soutenir son action, il dispose d'une presse nombreuse, qui sort, en partie tout au moins, d'une imprimerie ouvrière qui est sa propriété. Là s'impriment, outre l'organe hebdomadaire de la confédération, *De R. K. Vakbeweging*, un certain nombre de journaux syndicaux des diverses fédérations (2) ; là aussi se prépare tout le matériel de propagande en faveur de l'action syndicale catholique.

Cette action syndicale est conduite par des administrateurs salariés que l'on a appelés *de Vrijgestelten* (les dispensés), ouvriers syndiqués qui reçoivent de l'organisation à laquelle ils consacrent leur activité leur salaire, tout en étant « dispensés » du travail professionnel auquel ils se livraient auparavant. Au nombre de 139, en 1920, ils sont formés d'une manière spéciale pour l'action à l'aide de cours oraux

(1) Sur le taylorisme, cf. *Documentation Catholique*, t. 1, pp. 166-174, et t. 3, p. 607. (Note de la *D. C.*)

(2) Au 1er janvier 1921, ces journaux syndicaux fédéraux, édités à l'imprimerie ouvrière catholique, étaient au nombre de 17, ayant un tirage total de 132 300 exemplaires.

et écrits institués par le « Bureau central d'Action catholique-sociale » (*Katholieke Sociale Actie*) de Leyde. La nécessité d'une formation sérieuse a fait aussi que le choix de ces « chefs », qui était jadis le résultat exclusif d'élections, a été surveillé de plus en plus, afin de n'avoir que des administrateurs et des propagandistes ayant les aptitudes requises pour la direction qu'ils ont à imprimer au mouvement syndical catholique.

A la tête de toute la confédération se trouve un bureau ainsi composé : président, J. Van Rijzewijk ; secrétaires, A. C. de Bruin et A. H. Smulders ; trésoriers, J. Th. Nijkamp et C. Roestenberg ; rédacteur de l'organe confédéral, C. J. Kuiper ; commissaire, P. J. S. Serrarens. Ce bureau est assisté d'un bureau (1) ecclésiastique, qui est M. l'abbé J. C. van Schaik, curé à Utrecht.

Faut-il rappeler encore que le *R. K. Vakbureau* a été un des pivots de cette tentative d'organisation professionnelle qui s'est manifestée, il y a quatre ans, sous le nom de « Conseils des professions » et qui, sans avoir donné les résultats qu'on en attendait, surtout à cause des événements économiques, n'en subsiste pas moins comme un essai fort intéressant de pacification sociale ? Créer des syndicats, en effet, c'est très bien ; mais, tant qu'on n'aura pas développé un organe de contact entre syndicats ouvriers et syndicats patronaux, on n'aura fait que peu de chose en faveur d'un ordre social stable et pacifique. C'est ce qu'a compris le *R. K. Vakbureau*, qui rejette très loin l'idée de la lutte des classes. Sans doute, les syndicats doivent prendre à cœur la défense des intérêts matériels de leurs membres, poursuivre même une meilleure organisation sociale ; mais, en même temps, ils ont à observer la justice et à se convaincre que patrons et ouvriers de la même profession n'ont pas que des intérêts opposés, qu'ils sont solidaires les uns des autres, et que la prospérité de la profession importe aux uns comme aux autres. La doctrine de la lutte des classes ne fait que détruire, elle est incapable de rien édifier. Du reste, elle est contraire aux principes catholiques qui sont à la base de l'organisation syndicale catholique.

SON CARACTÈRE CONFESSIONNEL
LA HAUTE DIRECTION DE L'ÉPISCOPAT

C'est une caractéristique essentielle de tout l'édifice professionnel construit par les catholiques hollandais que l'assiette rigoureusement confessionnelle qu'ils lui ont donnée. Ils ont pensé, en effet, qu'il était nécessaire d'appuyer leur action sur des principes religieux et moraux solides. Tout le mouvement, d'ailleurs, s'est fait sous l'approbation et la direction des évêques, qui, témoignant un intérêt profond à l'organisation ouvrière, ont réglé les principes de son activité, l'ont placée et maintenue soigneusement dans les limites de la doctrine catholique et voulu que la confédération, comme les syndicats, se missent sur le terrain catholique, ce qui se manifeste dans la pratique par l'approbation épiscopale pour les statuts et la désignation d'un conseiller ecclésiastique (*geestlijk adviseur*). Et quand les difficultés exceptionnelles d'organisation se présentent, c'est encore l'Episcopat qui, d'un mot toujours accueilli avec respect, les aplanit. Il est bien évident, toutefois, que l'autorité ecclésiastique n'intervient ainsi que lorsque la morale ou la religion se trouvent en jeu, et qu'elle évite de se mêler aux conflits purement matériels.

Cette haute direction de l'Episcopat s'est produite

(1) Il faut lire probablement « conseiller » au lieu de « bureau ». (Note de la *D. C.*)

notamment en deux circonstances qui ont décidé de toute l'orientation du mouvement syndical catholique.

La première a été la question de la confessionnalité ou de l'interconfessionnalité des syndicats, qui s'est posée en Hollande comme en Allemagne au début du siècle. Elle fut vivement discutée. Elle intéressait spécialement certains syndicats qui, à la frontière allemande, s'étaient constitués en « associations chrétiennes », tel le groupement des ouvriers du textile « *Unitas* », qui s'était formé dans la région d'Enschedé et qui, en 1906, groupait 3 600 adhérents, membres des syndicats catholiques et protestants. Cet exemple était-il à encourager, et, comme les syndicats rhénans, fallait-il avoir des syndicats chrétiens au lieu de syndicats catholiques? Dès 1900, l'Episcopat hollandais mit fin à la discussion en condamnant pour la Hollande la pratique du syndicat chrétien pour s'en tenir au syndicat catholique, invoquant à l'appui de cette directive des raisons de principe et d'opportunité (1). Par là, cependant, les évêques n'ont pas condamné toute action commune avec les protestants, bien au contraire ; mais ils ont repoussé les associations mixtes de protestants et de catholiques. Leur mot d'ordre a été, sur le terrain social comme sur le terrain politique : marcher séparément, mais combattre ensemble ; et ce mot d'ordre a été fidèlement suivi.

La seconde circonstance où s'est affirmée l'intervention de l'Episcopat est plus récente et peut-être plus délicate encore. Pour la comprendre, il faut se rappeler que tout le mouvement syndical catholique a été précédé, en Hollande, par un mouvement d'organisation générale, non professionnelle, mené par les ligues populaires ou associations ouvrières, ouvertes à tous les ouvriers et artisans sans distinction de métier. Une fois les syndicats assez nombreux et assez développés, la question se posa de savoir si les organisations générales ou organisations de classe (*standorganisaties*) conservaient leur raison d'être, et si, logiquement, le syndicat placé sur le terrain catholique ne rendait pas inutiles ces organisations-mères qui ne pouvaient plus être que des rivales.

La discussion ne fut pas moins chaude. Sans doute, disait-on, la dualité s'expliquait parfaitement en Allemagne, où le syndicat interconfessionnel demandait à être doublé d'une organisation générale catholique ; mais, en Hollande, il en était autrement et le maintien d'une organisation coûteuse, superflue, et même dangereuse à cause des rivalités qu'elle ferait naître, paraissait illogique.

Telle était l'opinion d'un certain nombre de personnalités, mais cette opinion ne fut pas partagée par l'Episcopat. Par un « communiqué » du 31 octobre 1916, à la suite de leur réunion de Harlem, les évêques hollandais décidèrent le maintien des deux mouvements syndical et de classe, mais en même temps s'appliquèrent à définir la tâche de chacun d'eux. Voici, du reste, la traduction de cet important document :

Communiqué des évêques.

Tâche de l'Association générale des Ouvriers ou « standorganisatie ».

L'organisation de classe a pour tâche de prendre à cœur, directement ou indirectement, tous les intérêts de la classe ouvrière, pour autant que cela ne peut pas ou ne doit pas être laissé de préférence à d'autres organisations où diverses classes ou des groupes de diverses classes sont réunis et qui, à cause de cela, ne sont pas de pures organisations ouvrières, mais des organisations religieuses ou civiques, paroissiales ou communales. A cette tâche même de l'organisation de classe revient certes aussi la création, en temps voulu, des organisations spéciales qui paraissent nécessaires, parmi lesquelles, à l'heure actuelle, doit être comptée au premier plan l'organisation syndicale.

A ces intérêts de la classe ouvrière doit être ramené :

***Le bien-être religieux et moral de l'ouvrier.* — C'est pourquoi de l'association des ouvriers doit sortir une force d'impulsion pour inciter les ouvriers à une vie religieuse plus profonde et les amener constamment à un niveau moral plus élevé : négativement, en aidant à combattre et à faire disparaître les causes et les occasions d'affaiblissement dans la foi et le relâchement des mœurs ; positivement, en incitant à l'usage fréquent des moyens de grâce de la Sainte Eglise (et aussi aux Communions générales), à la participation à des exercices ou associations purement religieux (triduum, retraites fermées, Ste-Famille, Tiers-Ordre), en créant divers cours pour le développement religieux et moral, pour autant que cela semble utile pour compléter ce qui manque ou permettre aux ouvriers de résister à des attaques possibles ; en faisant pénétrer, à l'encontre de la doctrine socialiste de la lutte des classes, un sentiment profond de la justice, une estime réciproque du patron et du subordonné, le respect de l'ordre voulu par Dieu, c'est-à-dire de la distinction d'état et de fortune, la charité réciproque.**

***Le bien-être matériel de l'ouvrier.* — Non pas son salaire, car cela relève de l'intérêt matériel, qui doit être pris à cœur par son syndicat, non pas une assurance contre de possibles accidents dans l'exercice de son métier ou profession, mais précisément les autres intérêts matériels, comme un bon emploi du salaire gagné pour former une bonne maison ; ainsi une habitation bonne, à bon marché et saine (association de construction), une nourriture bonne, à bon marché et saine (coopérative de consommation, écoles ménagères pour les futures épouses), pas de prodigalité, pas de luxe exagéré dans le vêtement, dans le ménage, surtout dans les divertissements (caisses d'épargne, lieux de réunion, réunions générales, caisses de maladie, assurance contre l'incendie, assurance sur la vie, etc.), lutte contre la tuberculose ; la formation nécessaire pour donner à l'ouvrier la connaissance de son véritable intérêt matériel (bibliothèque, soirs de formation, cours sociaux, lutte contre l'alcoolisme, chant populaire, divertissements permis, etc.).**

Pour autant que les associations ne peuvent pas atteindre elles-mêmes leur but ou ne peuvent l'atteindre qu'imparfaitement, elles doivent en charger certaines personnes ou créer des institutions (secrétaires du travail et bureaux de travail), ou bien le patron doit y être poussé par une réglementation légale.

En ce qui concerne la législation sociale, la fédération et non le *R. K. Vakbureau* doit rassembler les éléments pour une bonne législation sociale et les explications nécessaires, donner les explications, proposer les modifications, sauf pour les lois qui concernent davantage un métier ou une profession déterminée.

Tâche de l'organisation syndicale.

La tâche de l'organisation syndicale se limite par la nature des choses à la protection des intérêts spéciaux, à la lutte et à la défense contre les dangers spéciaux qui sont propres aux différents métiers et professions et qui, en fin de compte, se trouvent sur le terrain où se rencontrent la puissance et les intérêts des patrons et les droits et les intérêts des ouvriers ; ou encore où, dans l'un ou l'autre métier pris en particulier, les intérêts des travailleurs de ce métier, par exemple la connaissance du métier, exigent des soins si spéciaux que l'organisation de classe des travailleurs ou d'autres organisations déjà existantes ne peuvent pas y veiller convenablement.

C'est exclusivement sur ce terrain que l'organisation

(1) Voir, dans le même sens, notamment : la lettre collective de l'épiscopat prussien en date du 22 août 1900, reproduite intégralement dans les *Questions Actuelles*, t. 57, pp. 34-41, et l'encyclique *Singulari quadam*, de Pie X, en date du 24 sept. 1912, publiée dans *Q. A.*, t. 113, pp. 577-586. (Note de la *D. C.*)

syndicale doit prendre soin des intérêts religieux, moraux, sanitaires et purement matériels des syndiqués. Sur ce terrain, elle peut, si elle en a la puissance nécessaire, aller aussi loin que le souffrent la justice et la convenance vis-à-vis des patrons et la charité vis-à-vis des classes moyennes.

Mais sa sphère d'action ne s'étend pas en dehors de ce terrain.

L'organisation syndicale doit donc veiller :

1) A faire de bons professionnels et, par suite, elle doit autant que possible donner ou favoriser et soutenir l'enseignement, en vue d'acquérir les connaissances professionnelles suffisantes et former par là des ouvriers capables (diplômes professionnels, écoles de dessin et écoles d'artisans, compagnons, etc.) ;

2) A l'encontre de la doctrine socialiste de la lutte des classes, à cultiver dans les syndicats un profond sentiment de la justice, l'estime réciproque du patron et du subordonné, le respect pour l'ordre voulu de Dieu, notamment la distinction d'état et de fortune, l'amour réciproque ;

3) A obtenir, dans chaque métier, des conditions convenables de travail, en particulier par la conclusion de contrats de travail, de préférence collectifs (1) (salaires, durée du travail, système d'apprentissage, conditions religieuses, repos du dimanche ou restriction autant que possible du travail les dimanches et jours de fête, conditions morales, travail de personnes de sexe différent, immoralité, etc., mesures pour l'hygiène) ;

4) A prévenir les grèves et, pour autant qu'elle peut exercer son influence sur les patrons, à prévenir aussi les exclusions, en faisant soumettre tous les différends à un tribunal d'arbitrage ; à une assurance nécessaire contre les suites de grèves et exclusions éventuelles, à une assurance nécessaire contre les accidents du travail, maladies professionnelles et chômage ;

5) A une collaboration puissante à la législation sociale se rapportant plus particulièrement à certaines professions, non aux lois sociales générales.

En rapport avec cette délimitation de la tâche de l'organisation de classe et de l'organisation syndicale, la réglementation suivante est établie pour l' « adviseur » :

Le conseiller ecclésiastique de l'organisation de classe diocésaine dans le diocèse où le *R. K. Vakbureau* est fixé sera la même personne que le conseiller ecclésiastique du *R. K. Vakbureau*.

Ainsi fixé dans la réunion de l'Episcopat néerlandais à Harlem, le 26 septembre 1916.

Le président de la réunion :
L'archevêque d'Utrecht, H. VAN DE WETERING.

Utrecht, 31 octobre 1916.

Le « R. K. Vakbureau » uni à l'organisation protestante a sauvé la Hollande de la révolution.

Malgré les précisions minutieuses données dans ce document (2), la dualité ainsi maintenue de deux organisations forcément rivales est peut-être une cause de faiblesse dans ce grand mouvement ouvrier qui, sans être parfait — en cette matière plus encore qu'en toute autre la perfection est difficile, sinon impossible à atteindre, — n'en représente pas moins une grande force d'ordre et de progrès. On l'a bien vu en novembre 1918 quand la révolution déferlait contre les frontières et qu'à l'intérieur le chef des socialistes sommait le ministère chrétien de remettre le pouvoir aux masses socialistes : ce furent les ouvriers organisés, catholiques et protestants, qui sauvèrent le pays en secondant l'énergie du premier ministre. On le vit encore en 1921 lorsque, à l'occasion de la loi réprimant les menées révolutionnaires, les mêmes éléments firent échouer la grève politique des communistes et socialistes dans certains services publics.

Et c'est enfin le *R. K. Vakbureau* qui, marchant d'accord avec la fédération protestante, est un des plus fermes soutiens de la confédération internationale des Travailleurs chrétiens, dont le secrétariat général est établi à Utrecht, sous la direction de M. Serrarens.

Ayant fait ainsi ses preuves par le passé, la Confédération des syndicats ouvriers catholiques de Hollande donne confiance pour l'avenir. Souhaitons que, toujours animée par la charité chrétienne, elle puisse contribuer à doter la Hollande d'une paix sociale solide et durable parce que fondée sur la divine doctrine du Christ.

PAUL VERSCHAVE.

[Sur le mouvement social en Hollande, on peut consulter : *D. C.*, t. 4, pp. 114-117 : L'organisation catholique des professions (VERSCHAVE, *Chronique sociale de France*) ; — t. 6, pp. 211, 219-220 : Extension du mouvement syndical de 1913 à 1920 (*Revue internationale du Travail*) ; — t. 8, col. 75-77 : Enquête et conclusions d'une Commission officielle néerlandaise sur les huit heures et la pratique des heures supplémentaires en Allemagne ; — *Ibid.*, col. 631 : Effectifs du « Bureau voor de R. K. Vakorganisatie » et du « Christelijk National Vakverbond in Nederland » (affiliés à la Conf. intern. Synd. chrét.) ; — *Ibid.* : Liste et effectifs des Fédérations professionnelles des Syndicats chrétiens ; — t. 9, col. 1451-1452 : les effectifs Syndicaux en 1913, 1920, 1921.]

ALBUM DE LA « D. C. »

Au lieu de sauver la France en théorie et en bloc, sauvons-la par le détail et par notre labeur de tous les jours et de tous les instants; inventons un peu moins de combinaisons politiques ou de dévotions nouvelles, et soyons davantage des travailleurs modestes, des ouvriers inlassables, des réalisateurs utiles. Mgr GIBIER.

On ne jette des pierres qu'à l'arbre qui porte des fruits. (Proverbe arabe.)

(1) Sur les conventions collectives de travail en France, voir une étude de MAURICE EBLÉ, dans *Documentation Catholique*, t. 7, col. 171-192, 567-576, 873-895, 1005-1024 ; t. 8, col. 755-767, 1011-1023. (Note de la *D. C.*)

(2) Le texte de ce document, que nous avons traduit aussi littéralement que possible, est pris dans le *Social Jaarboeck van Nederland*, 1918, I p., pp. 171-174. Il s'y trouve accompagné de la note suivante de l'Episcopat réglant pratiquement les rapports des deux organisations :

« Outre la décision concernant la tâche de la fédération et celle du *Vakbureau*, que nous avons déjà communiquée, il a été encore convenu, à la dernière réunion de l'Episcopat hollandais, le 26 septembre dernier, à Harlem :

» 1° L'entrée dans l'organisation de classe peut avoir lieu collectivement ou individuellement, suivant les circonstances. Cependant, il faut tenir à ce que l'adhésion à l'organisation de classe soit individuelle et non collective, de telle sorte que toutes les décisions soient prises dans l'organisation de classe non par les « gildes », mais par les individus ;

» 2° Aux membres de l'organisation syndicale est imposé le devoir d'être membre d'une organisation de classe. Une exception est faite pour les membres des organisations syndicales qui ne doivent pas être comptées parmi la classe ouvrière, par exemple : l'Association catholique des employés des chemins de fer et des tramways « St-Raphaël », et les fonctionnaires.

» En ce qui concerne l'obligation pour les membres de l'organisation de classe de faire partie de l'organisation syndicale, chaque évêque en décidera pour son propre diocèse.

» *L'archevêque d'Utrecht*,
» H. VAN DE WETERING. »

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

LA XXXe SESSION de l'Institut de droit international

PRINCIPALES RÉSOLUTIONS

Du *Temps* (19. 8. 23) :

L'Institut de droit international vient de tenir à Bruxelles, au palais des Académies, sa trentième session. L'Institut a tenu à siéger cette année en Belgique, dans ce pays qui — selon l'éloquente expression du doyen Lyon-Caen — « n'est petit que par l'étendue de son territoire », afin de pouvoir commémorer, dans les lieux mêmes où elle fut constituée, le cinquantenaire de la savante compagnie, fondée à Gand en 1873, et à laquelle ont appartenu des maîtres incomparables comme Asser, Ernest Nys, Rolin-Jacquemyns, Fiore, Westlake, et, plus près de nous, Martens, von Bor, Clunet et, avant tous autres, Louis Renault.

L'Institut a pensé que la meilleure commémoration de ce cinquantenaire, la plus digne de son passé, devait consister en un travail assidu, non en fêtes et solennités. Et, de fait, réduisant au minimum les délassements, il a consacré à l'étude douze longues et fécondes séances, pendant les huit jours qu'a duré la session. Ces travaux de l'Institut furent dirigés, avec une courtoisie et un tact parfaits, par le baron Rolin-Jacquemyns, haut commissaire belge en Allemagne occupée, fils de l'un des fondateurs de l'Institut, président de la trentième session, dont on connaît la grande science juridique.

Trois questions principales, de droit privé et de droit public, ont occupé l'assemblée et ont fait l'objet d'intéressants débats.

L'exécution des sentences étrangères.

La première question discutée est à l'étude depuis de longues années. Elle a trait à l'exécution des sentences étrangères. Le rapporteur était M. Pillet, le très distingué professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris. L'Institut a adopté, en première lecture, un certain nombre de règles générales dont le caractère essentiel est de ne pas élever de barrières entre le système anglo-saxon et le système continental, barrières qui se trouvent moins dans la doctrine que dans diverses formalités de procédure.

Voici le texte des résolutions adoptées en première lecture :

« L'Institut, rappelant ses résolutions sur l'exécution des jugements étrangers, qu'il a estimé opportun de soumettre à un nouvel examen, décide l'adoption des principes suivants, en vue soit de la conclusion de conventions particulières ou générales, soit de l'adoption de lois internes, soit du développement des jurisprudences nationales :

» Un jugement étranger ne peut recevoir l'exécution forcée qu'en vertu d'une décision rendue par le juge du pays où l'exécution est réclamée, soit sous la forme d'un *exequatur*, soit sous la forme d'un nouveau jugement basé sur le premier.

» Un jugement étranger dont l'exécution forcée n'est pas demandée jouit dans les autres pays de l'autorité de la chose jugée s'il remplit les conditions des paragraphes 3 et 5 ci-dessous.

» On doit entendre par jugement étranger toute sentence émanée d'un juge institué par une autorité étrangère ayant à statuer sur une contestation.

» Les jugements rendus par les tribunaux répressifs sur les réclamations civiles sont considérés comme rendus en matière civile. »

La condition juridique des associations sans but lucratif.

La deuxième question discutée était relative à la condition juridique des associations sans but lucratif. Elle a fait l'objet d'un magistral rapport de M. N. Politis et a donné lieu à une belle discussion. L'Institut est arrivé en cette matière à voter un projet — ou, si l'on préfère, un modèle-type — de convention. Voici le texte du préambule et des articles les plus importants :

« Les Puissances contractantes,

» Reconnaissant qu'il importe à l'intérêt général de la communauté internationale de favoriser le développement des associations internationales sans but lucratif ;

» Considérant qu'à cette fin il est nécessaire que les associations puissent rester libres de n'avoir d'attaches exclusives avec aucun pays déterminé, si elles estiment pouvoir ainsi mieux remplir leur légitime mission ;

» Qu'actuellement il ne leur est pas possible, si elles s'arrêtent à ce parti, de trouver dans les pays où elles exercent leur activité, la protection légale réclamée par leurs intérêts ; que, si elles acquièrent la personnalité juridique sur la base des lois d'un Etat, elles ne seront pas assurées de se la voir reconnaître de plein droit dans les autres Etats, de pouvoir jouir partout d'une suffisante capacité et d'exercer librement leur activité ;

» Qu'il est, dès lors, indiqué de fixer en leur faveur un statut international dont elles puissent se prévaloir sur les territoires des Puissances contractantes dans la mesure compatible, chez chacune d'elles, avec les exigences de l'ordre public.

» Sont convenues des dispositions suivantes :

» Art. 1er. — Les Puissances contractantes accorderont sur leur territoire respectif, dans les limites et avec les garanties stipulées ci-après, protection légale, en leur attribuant qualité de personnes juridiques ou en reconnaissant la personnalité par elles acquises chez l'une d'elles sur la base de ses lois, aux associations internationales sans but lucratif se conformant aux conditions suivantes.

» Art. 2. — Sont considérées comme internationales au sens de la présente convention les associations de caractère privé qui sont accessibles, dans les conditions fixées par leurs statuts, aux sujets et aux collectivités de plusieurs pays et poursuivent sans esprit de lucre un but d'intérêt international. La circonstance qu'une telle association s'est fixée dans un pays déterminé et y a acquis la personnalité juridique en se conformant aux lois locales ne la prive pas de la possibilité de bénéficier, en tant que de besoin, du régime établi en faveur des associations internationales, si elle se conforme aux conditions ci-après.

» Art. 3. — Les associations internationales doivent avoir des statuts indiquant avec précision : 1° leurs dénominations, emblèmes et insignes; 2° leur objet ; 3° leur siège temporaire ou permanent, si elles en adoptent un ; 4° leur composition et mode

de recrutement ; 5° les droits, obligations et responsabilités de leurs membres ; 6° leur organisation, le mode d'élection ou de nomination, la compétence et la responsabilité de leurs représentants ; 7° l'administration et l'affectation de leur patrimoine ; 8° le mode de leur fonctionnement, le lieu et la périodicité de leurs réunions, le nombre et la qualité de leurs publications, et en général les diverses manifestations de leur activité ; 9° la procédure de revision de leurs statuts ; 10° les conditions, les formes et les effets de leur dissolution.

» ART. 4. — Les statuts des associations internationales font l'objet d'un enregistrement et d'une notification officiels. A cet effet, il est créé à Bruxelles une Commission permanente chargée de remplir les fonctions spécifiées dans la présente convention. La Commission est composée de délégués spéciaux ou des représentants diplomatiques des Puissances contractantes accrédités auprès du Gouvernement belge. »

Les dernières dispositions de l'art. 4 règlent le fonctionnement, la légalité des délibérations de la Commission et la répartition des frais entre les Etats contractants.

Les art. 5, 6, 7, 8 disposent des conditions, formalités et obligations à remplir par les associations envers la Commission permanente. La faculté est laissée aux Etats contractants de refuser la reconnaissance d'une association déterminée dans un délai de quatre mois à compter de la notification. Les Etats ayant accordé la reconnaissance légale doivent aide et protection aux associations au moins dans le cadre de la législation nationale.

Les art. 9 à 17 reconnaissent aux associations, dans le cadre des institutions nationales de chacune des Puissances contractantes, d'ester en justice, de devenir propriétaires de biens mobiliers ou immobiliers, de recevoir legs et dons, de jouir de faveurs fiscales et de la protection légale, de défendre leurs droits devant les tribunaux, de soumettre à la Commission permanente les conflits surgissant entre deux associations internationales au sujet de leur activité sociale. Enfin, l'art. 18 et dernier stipule les conditions dans lesquelles une association internationale peut être déchue de la personnalité juridique :

« 1° Si elle fait de ses revenus et capitaux un emploi contraire aux prévisions de ses statuts ; 2° si elle devient notoirement insolvable ; 3° si elle néglige délibérément de se conformer aux prescriptions de l'art. 5, al. 2 ; 4° si, s'écartant de son but, elle poursuit dans un ou plusieurs pays une activité contraire à l'ordre public, ou aux bonnes mœurs de ces pays. »

Les derniers paragraphes de l'article règlent minutieusement la procédure de déchéance, dont le prononcé est confié à la Commission permanente ou, dans le 4e cas, aux tribunaux des pays intéressés.

La défense de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des membres de la Société des Nations (Pacte de la S. D. N., art. 10).

Quant à la troisième question étudiée à Bruxelles, c'est une question de droit public. Il s'agit de l'interprétation de l'article 10 du pacte de la Société des Nations (1). Elle a été remarquablement étudiée par les rapporteurs, M. Adatci, ambassadeur du Japon à Bruxelles, et M. de Visscher, professeur à l'Université de Gand. Elle a donné lieu à une discussion des plus animées, dans laquelle les deux rapporteurs ont fait preuve d'une science sûre et d'un talent de discussion hors pair.

Mais, en cette manière, la politique projetait son ombre fâcheuse, et l'Institut s'est montré très divisé. Les résolutions adoptées n'ont pas rencontré l'approbation unanime des membres et associés. Des préoccupations d'ordre divers ont amené d'assez nombreuses abstentions, notamment parmi les membres français, anglais et américains. Néanmoins l'Institut, passant outre, a décidé de continuer l'étude interprétative du pacte de la Société des Nations en se bornant aux questions purement juridiques. Mais y a-t-il des questions purement juridiques dans le pacte ?

Après avoir entendu un exposé de M. Alvarez (Chili) au sujet du panaméricanisme, l'assemblée a approuvé la proposition de M. de La Barra, ancien président de la République du Mexique, sur la méthode à suivre pour l'interprétation de ces articles du pacte.

L'assemblée a décidé que la prochaine réunion de l'Institut se tiendrait à Vienne, en septembde 1924, sous la présidence de M. Strisower, professeur à l'Université.

Une manifestation de sympathie toute spontanée a eu lieu, à la clôture des travaux, en l'honneur du baron Edouard Rolin, président de la session, et de son cousin, M. Alberic Rolin, membre de l'Institut à des titres divers depuis sa fondation presque. L'ambassadeur du Japon, M. Adatci, qui à ses qualités de diplomate joint celles d'un juriste consommé et fort écouté, a donné à la fin de la session un dîner de gala en l'honneur de l'Institut tout entier, au cours duquel on célébra l'harmonie parfaite qui a présidé aux travaux de la session, et on a fait des vœux pour l'avenir de l'Institut, dont la devise « *Justitia et Pace* » est le beau programme.

On peut dire que cette trentième session, pour autant que l'on s'y est occupé de questions de droit pur, a été digne des meilleures sessions d'autrefois. L'Institut, qui a subi, comme tant d'autres compagnies, le fâcheux contre-coup de la guerre, s'est aujourd'hui pleinement ressaisi et a renoué les fils de ses plus brillantes traditions.

GEORGES-A. DETRY.

(1) Voir cet article dans *D. C.*, t. 2, p. 6.

Jurisprudence.

LEGS PARTICULIERS

Condition ou charge. — Prébende à donner à un ecclésiastique par l'évêque, exécuteur testamentaire. — Ecrit sans date ni signature et ne faisant point partie du testament. — Interprétation. — Clause pénale.

TRIBUNAL CIVIL DE JOIGNY

(Audience du 18 avril 1923.)

Par testament en date du 7 juin 1922, Mlle Dupont a légué à Mgr Chesnelong, archevêque de Sens, une ferme pour ses œuvres diocésaines et 50 000 francs pour le denier du culte, à la condition expresse de donner une prébende intégrale et annuelle de 200 francs à M. l'abbé Paul-Valentin Rouch, à charge par lui de dire douze Messes par an aux intentions de la *de cujus*.

Une instance étant née entre Mgr Chesnelong et les héritiers de la testatrice, le tribunal civil de Joigny a, le 18 avril 1923, rendu un jugement dont les considérants et les décisions peuvent être ainsi résumés :

I. — La question de savoir si, dans un testament, on se trouve en présence d'une charge ou d'une condition doit s'apprécier moins d'après les termes dont s'est servi le disposant que d'après son intention présumée, eu égard surtout à la nature de la prestation ou du fait sur lequel porte la charge.

En conséquence, s'il s'agit d'un fait ou d'une prestation appréciable à prix d'argent et susceptible d'être accomplie par des tiers, on doit présumer qu'il s'agit d'une simple charge, et une demande de sursis jusqu'au moment où le légataire qui demande la délivrance se sera déclaré prêt à exécuter la charge est irrecevable.

II. — Un écrit qui n'est ni daté ni signé, et qui n'a par lui-même aucune valeur testamentaire, ne peut être considéré comme complétant un testament, bien qu'il se trouve dans la même enveloppe ; on ne saurait l'assimiler à la mention inscrite en marge ou à la suite d'un testament olographe et en faisant, en quelque sorte, partie intégrante.

En conséquence, la disposition d'un testament aux termes duquel l'évêque légataire est tenu de servir à un de ses prêtres « une prébende intégrale et annuelle » se suffisant à elle-même, on ne saurait prétendre, en invoquant un écrit de la testatrice qui porte ces seuls mots « prébende canoniale », que la charge imposée oblige non seulement à remettre une prébende intégrale et annuelle, mais à assurer en même temps au bénéficiaire un canonicat.

Et du moment que l'évêque légataire s'engage à servir ladite prébende intégrale et annuelle, sa demande en délivrance est fondée et doit être accueillie, sans qu'il y ait par suite lieu d'examiner si la charge imposée était impossible et devait donc être réputée non écrite.

III. — La clause pénale insérée dans un testament ne doit être appliquée qu'aux dispositions figurant dans ce testament, et non à celles qui se trouvent dans des codicilles ultérieurs, bien qu'elle soit conçue dans ces termes généraux : « Toute personne voulant s'opposer à l'exécution de mes legs n'aura rien de mon héritage et je retire ce que j'aurais pu lui laisser. »

La *Gazette des Tribunaux* des 30-31 juillet 1923, qui rapporte ce jugement et en donne le texte *in extenso*, le fait suivre des observations ci-après :

I. — La distinction faite par le tribunal entre les conditions et les charges peut être rapprochée de celle que fait Planiol (*Droit civil*, tome III, n° 3007) : « Il y a libéralité conditionnelle lorsque l'effet est subordonné à la réalisation d'une condition proprement dite, qui peut être suspensive ou résolutoire... ; il y a libéralité avec charge lorsque celui qui en est gratifié est obligé d'en employer une partie à une certaine destination indiquée par le disposant. » Mais, comme le remarque le même auteur, la libéralité avec charge est affectée d'une condition implicite, de sorte que la question tranchée par le tribunal semblait, en l'espèce, de médiocre importance : qu'il y ait charge ou condition proprement dite, la [illegible] était inadmissible, l'action révocatoire seule étant ouverte en cas d'inexécution.

II. — En ce qui touche l'interprétation de la clause litigieuse, il est de principe : 1° qu'il n'y a pas lieu à interprétation lorsque la clause n'a rien d'obscur, que les expressions en sont nettes et précises (Dalloz, *Répertoire, supp.*, v° *Dispositions entre vifs et testamentaires*, n^os [illegible] et suivants ; Cassation, [illegible] févr. [illegible] (Dal., 65. 1. 171) ; — 2° que, si les expressions employées présentent quelque ambiguïté, le doute doit être résolu en faveur de la validité : Cassation, 26 avr. 1875 (Dal., 75. 1. 485) ; — 3° que c'est dans le testament lui-même que les juges doivent puiser leurs éléments d'appréciation, ces éléments pouvant être simplement fortifiés par des présomptions intrinsèques : Cassation, 7 juill. 1869 (Dal., 70. 1. 76) ; Cassation, 17 nov. 1869 (Dal., 70. 1. 275) ; Cassation, 18 nov. 1884 (Dal., 85. 1. 317).

Il est admis que des dispositions additionnelles peuvent, bien que non datées et signées, s'ajouter au testament olographe, soit en marge, soit par interligne, soit à la fin, lorsqu'elles ont été écrites en même temps que le corps de l'acte. Voir, sur ce point, Fuzier-Herman (*Répert.*, v° *Testament*, n°s 562 et suiv.), avec les nombreuses autorités citées et la jurisprudence conforme.

Les juges du fond décident d'ailleurs souverainement du caractère de ces dispositions et du point de savoir si elles ont été écrites en même temps que le testament : Cassation, 11 nov. 1874 (Dal., 75. 1. 310) ; Cassation, 16 août 1881 (Dal., 82. 1. 247). Mais c'est à bon droit que le tribunal a refusé d'assimiler à ces dispositions additionnelles un mot non signé se trouvant sur un papier absolument distinct du testament et ne constituant pas d'ailleurs une disposition impérative.

III. — Le mot *prébende*, employé dans le testament, se suffit à lui-même et ne suppose nullement l'adjonction nécessaire d'un canonicat. Il doit s'entendre simplement du droit pour un ecclésiastique, ou même pour un laïque, de percevoir le revenu affecté par l'Eglise à certaines fonctions : de Héricourt (*Lois ecclésiastiques de France*, p. 2127) ; Durand de Maillane (*Dict. droit canon.* v° *Prébendes*) ; Santi (*Praelectiones iuris canonici*). — Comparer dans le même sens Larousse (*Dict.* v° *Prébende*).

IV. — En ce qui concerne la clause pénale, dont le caractère licite a été maintes fois reconnu du moment qu'elle ne sanctionne pas de dispositions contraires à l'ordre public, la question de savoir à quels legs elle s'applique est évidemment une question de fait que le juge apprécie et tranche [illegible]

RÉPONSES MINISTÉRIELLES PRATIQUES

Pensions militaires

Titulaires dans l'impossibilité de se déplacer. Faculté de faire encaisser leurs arrérages par un tiers. Conditions.

17955. — **M. Mauriès**, *député, signale à M. le ministre* **des Finances** *les difficultés qu'entraîne, pour les ascendants, la production périodique de l'attestation notariée qu'exigent les receveurs des finances pour le versement de l'allocation, et demande si un simple certificat de vie, sans avis du conseil, signé du maire, bien placé dans la commune pour s'assurer de l'existence des intéressés, ne pourrait suffire à l'avenir, d'autant qu'il éviterait à cette catégorie de bénéficiaires de la loi du 31 mars 1919, avancés en âge, malades ou infirmes, avec des frais, un déplacement souvent pénible.* (Question du 22 mai 1923.)

Réponse. — En exécution de l'article 74 de la loi de finances du 13 juillet 1911, les maires ne peuvent délivrer de certificat de vie qu'après avoir été dûment autorisés à cet effet par les conseils municipaux. En l'absence de cette autorisation, les pensionnaires ne peuvent obtenir de certificat de vie que par l'entremise des notaires. Toutefois, les titulaires de pension se trouvant dans l'impossibilité permanente ou temporaire de se déplacer, ont la faculté de faire encaisser leurs arrérages par un tiers, porteur de leur certificat d'inscription et d'un certificat de vie-procuration, délivré sans frais en vertu de la loi du 5 septembre 1919 par le maire de la commune et valable pendant une année à la condition d'être visé par le maire lors de chaque échéance. La délivrance de ces certificats de vie-procuration n'est pas subordonnée à l'autorisation du conseil municipal. (*J. O.*, Déb. parl. [illegible])

DOSSIERS DE « LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE »

LE RECRUTEMENT DU CLERGÉ (1)

Le problème des vocations La situation actuelle

Des *Dossiers de l'Action catholique* (juill. 1923) :

Au sortir de la grande Révolution, Joseph de Maistre écrivait : « Le sacerdoce doit être en ce moment la préoccupation souveraine de la société qui veut renaître. »

En ce lendemain de l'horrible guerre, cette parole reprend une vivante actualité. Il y a de graves problèmes à l'ordre du jour. Les diplomates essayent de dissiper les nuages qui assombrissent l'horizon politique ; les économistes recherchent les moyens de mettre un terme aux difficultés de la vie ; les conflits du capital et du travail compromettent l'avenir de l'industrie ; on voit avec inquiétude la décroissance progressive de la natalité ; la société se trouve en un déplorable état de déchéance morale : les bases de la famille sont ébranlées, l'autorité est méconnue, la justice est impudemment violée ; en un mot, tout idéal élevé semble voué au mépris.

En face de ces graves constatations se pose une question fondamentale : Aurons-nous des prêtres en nombre suffisant ? De la réponse dépend la solution des importants problèmes dont nous venons de faire l'énumération. Si la réponse devait être négative, toutes ces difficultés ne feraient que s'aggraver, car ce serait le règne de l'indifférentisme, le retour au paganisme avec son cortège d'immoralité et d'égoïsme ; si, au contraire, la réponse est affirmative, si notre jeunesse consciente de son devoir conserve sa vertu, répond à l'appel divin et assure à l'Eglise des prêtres débordants de sainteté et de zèle, le règne du Christ se maintiendra et aura une féconde expansion ; la civilisation chrétienne ne disparaîtra pas de nos régions, elle y refleurira même plus puissante que dans les siècles antérieurs et y apportera les bienfaits d'une paix sociale stable basée sur les principes de justice et d'amour.

(1) *Bibliographie. a)* Ouvrages généraux :
BOUGAUD, *Le grand péril de l'Eglise de France*, Paris, Poussielgue, 1878 ; COCHIN, « Les espérances chrétiennes », dans le *Correspondant*, 20 décembre 1920 ; YVES DE LA BRIÈRE, « Le Recrutement du clergé français », dans *Etudes*, t. 162, 1919, pp. 98 à 110 ; DELBREL, « Quelle faute c'est de détourner quelqu'un apte à la vocation ecclésiastique », dans *Prêtre et Apôtre*, décembre 1921, p. 1069 ; LE MÊME, *Pour avoir des Prêtres*, Paris, de Gigord, 1919 ; LE MÊME, *Pour repeupler nos séminaires*, Paris, Lethielleux ; DONCŒUR, « La reconstruction spirituelle du pays », dans *Etudes*, t. 166, 1921, pp. 14-31 ; DUDON, « Le recrutement du clergé », dans *Etudes*, t. 113, pp. 714-728 ; GIBIER, *Le manque de prêtres et la recherche des vocations*, Versailles, Lebon, 1907 ; GOURAUD, *Directoire de la vie sacerdotale*, Paris, Beauchesne, 1920 ; GOYAU, « Les ouvriers de la moisson », dans le *Correspondant*, 10 avril 1920 ; LE MÊME, *Pour le recrutement du clergé*, Paris, de Gigord, 1923 ; LEGRAIVE, « Les vocations ecclésiastiques », dans la *Vie diocésaine*, t. IV, 1912, pp. 11-20 ; MOISAN, *Recherche et culture des vocations*, Tourcoing, Duvivier, 1920 ; ROUSSEAU, *L'œuvre des vocations ou la question vitale du recrutement*, Paris, Beauchesne, 1901 ; *Le Recrutement sacerdotal*, revue bimestrielle fondée en 1901 (spécialement les années 1921, 1922, 1923) ; « Quels soins demandent la recherche et la culture des vocations », dans *Collationes dioecesis Tornacensis, acta et documenta*, 1921, p. 233 ; Nombreux mandements et lettres pastorales des évêques de France, spécialement de Messeigneurs les Archevêques de Bourges (4 février 1921), de Cambrai (21 décembre 1920), de Toulouse (2 février 1915 et 14 décembre 1920), et de Messeigneurs les Evêques d'Arras (carême 1921), de La Rochelle et Saintes (29 janvier 1921), de Metz (2 février 1921), de Nîmes, Uzès et Alais (18 janvier 1921), de Rodez et Vabres (25 janvier 1921), de Séez (19 janvier 1921), etc. (Les notes sont de l'auteur.)
b) La *bibliographie spéciale* aux différents points touchés en cet article sera donnée en lieu propre.
c) Une liste ordonnée des livres, opuscules, tracts et feuillets de propagande se trouve dans la troisième partie.

LA PÉNURIE DES VOCATIONS SACERDOTALES

Il manque des prêtres ; telle est la conclusion des statistiques que nous avons pu recueillir sur la situation dans les différents pays du monde. Nous ne parlerons pas des pays païens : on n'ose songer qu'après vingt siècles de christianisme, il y ait tant de peuples, privés encore, faute de missionnaires en nombre suffisant, des lumières de l'Evangile ; notre enquête s'est limitée aux pays chrétiens où l'Eglise est organisée.

En Italie.

L'Italie, la première, s'offre à notre attention. Là, en effet, les angoisses des dirigeants se sont exprimées par des organes particulièrement autorisés.

La S. Congrégation Consistoriale a poussé un cri d'alarme en deux circulaires adressées aux évêques d'Italie en date du 16 juillet 1912 et du 29 juin 1919 (1) ; et Pie XI, au lendemain de son élévation au Souverain Pontificat, recevant en audience le 22 février 1922 les curés de Rome, attirait leur attention sur la nécessité pressante de cultiver les vocations et faisait un chaleureux appel à leur zèle (2).

M. Maurice Vaussard nous fait un commentaire suggestif de ces plaintes réitérées (3) : « En 1920, les 4 séminaires régionaux et les 3 séminaires diocésains qui doivent pourvoir de prêtres 3 800 paroisses et 10 000 000 d'âmes réparties entre les 95 diocèses de l'Italie méridionale (Sicile et Sardaigne non comprises) ne possédaient au total que 36 séminaristes pourvus des ordres majeurs. On allait d'un maximum de 13 diacres et sous-diacres pour la région calabraise à un minimum de 0 dans les séminaires diocésains de Bénévent et de Monte-Cassino. Si l'on se rappelle qu'en 1911 M. Henri Joly avait trouvé encore 400 élèves des classes d'humanités, de philosophie et de théologie au séminaire interdiocésain de Lecce, on peut observer que la crise des vocations est aussi angoissante et critique en Italie qu'en France... Si même nous regardons les diocèses beaucoup plus prospères de l'Italie septentrionale, nous constatons qu'en cette même année 1920 Turin n'avait en son séminaire que 10 diacres et sous-diacres, Florence 7, Gênes 4, Venise et Bologne 0.

A Rome enfin... il y a un service paroissial tout à fait insuffisant, non seulement dans les quartiers ouvriers de la périphérie, où parfois des fidèles

(1) Cf. *Acta Apostolicae Sedis* du 31 juillet 1912 et du 4 juillet 1919 [cf. *D. C.*, t. 2, pp. 163-164].
(2) D'après le *Recrutement sacerdotal* de mai 1922.
(3) VAUSSARD, « L'Italie catholique au lendemain de l'élection pontificale », dans *Etudes*, t. 171, 1922, p. 192.

doivent renoncer à s'approcher des sacrements, faute de prêtres pour les confesser, mais dans le centre même de la ville. On nous a cité le cas d'une paroisse, la plus vieille de Rome, où l'apostolat s'exerce dans des conditions particulièrement difficiles sur une population très pauvre et dont le curé ne possède pour le seconder qu'un seul vicaire tuberculeux et qui suit encore des cours de théologie ! Dans son allocution déjà citée du 22 février, le Saint-Père fait allusion aux besoins spécialement urgents de la ville de Rome.

Cette pénurie n'atteint pourtant pas tous les diocèses ; le diocèse de Milan, par exemple, au témoignage du Souverain Pontife, est pourvu d'un clergé nombreux et édifiant.

Au Portugal. En Tchécoslovaquie. En Yougoslavie. En Algérie.

Une situation identique existe en Portugal. Dans certains diocèses les vocations sont en nombre suffisant et les évêques peuvent assurer au moins un prêtre à chaque paroisse ; en d'autres, la pénurie des vocations sévit avec une telle intensité que l'on rencontre un seul prêtre pour cinq paroisses. Une lettre adressée par un professeur d'un séminaire portugais au *Recrutement sacerdotal* donne une idée plus précise sur ces diocèses peu favorisés : « Tel séminaire, y lisons-nous — petit et grand réunis, — contenait, en 1910, le chiffre minime de 120 élèves (336 paroisses) ; ce chiffre, descendu à 37, est maintenant remonté à 65. Les déchets ont été tellement considérables que depuis 1910 (1), dans ce même diocèse, 27 prêtres seulement ont été ordonnés. »

Le P. Boubée s'est occupé de la situation religieuse du Portugal en un article publié dans les *Etudes* (2) ; il a consacré quelques pages à l'état où se trouve le recrutement du clergé. Il reconnaît l'extrême rareté des vocations et tente de se consoler en constatant qu'elles sont meilleures qu'autrefois.

A Prague, le séminaire, qui avait autrefois 150 élèves, est réduit au chiffre dérisoire de 35. L'archidiocèse de Lagrel (Agram), en Yougoslavie, compte 1 400 000 catholiques et au grand séminaire il n'y a qu'une vingtaine de séminaristes.

Nous manquons de renseignements précis sur la situation en Angleterre et en Espagne.

La Revue *Prêtre et Apôtre* de mars 1922 (p. [illegible]) publie une lettre d'un séminariste de Constantine exposant l'écœurante disette de prêtres dans son diocèse : « Le département de Constantine vaut, en étendue, trente diocèses français ; or, il y a [illegible] prêtres en activité ; ils sont écrasés par le ministère matériel ; il en est qui font les centaines de kilomètres pour baptiser, confesser, instruire et administrer les fidèles... Quant aux grandes paroisses des villes, elles sont ordinairement confiées à un curé aidé d'un vicaire... Je connais un endroit où une quarantaine de jeunes gens sont allés trouver le vicaire pour le supplier de s'occuper d'eux, de fonder des œuvres de jeunesse. Et le pauvre prêtre, surchargé, a dû les éconduire, la mort dans l'âme ! Voilà quinze ans que l'évêque de Constantine n'a pas eu l'occasion d'ordonner. »

En France.

Le pays d'Europe où cette crise sévit avec le plus d'intensité est la France.

(1) 1910, année de la proclamation de la République et de la loi de Séparation.

(2) « Le mouvement religieux hors France. [illegible] espérances et tristesses des catholiques », dans *Etudes*, [illegible]

Ce n'est pas la première fois, paraît-il (1), que la France passe par une telle épreuve ; à plusieurs reprises elle a souffert de la crise des vocations. Il serait intéressant de rechercher la nature de ces crises antérieures, d'en déterminer les causes, d'en fixer l'intensité et la durée, et d'établir un parallèle avec la situation présente. Cette étude ne rentre pas dans le cadre de cet article. Seule la crise actuelle retiendra notre attention. Elle remonte à la grande Révolution. Pendant l'horrible tourmente, les rangs du clergé de l'Ancien Régime furent violemment éclaircis ; la guillotine, les noyades, la déportation meurtrière, en un mot la persécution sous toutes ses formes, vinrent s'unir à l'âge et à la maladie pour exercer leurs ravages parmi les prêtres, sans compter l'apostasie, qui fit aussi bien des victimes. Pour combler ces vides immenses, il n'y eut guère d'ordinations jusqu'au Concordat. Après le Concordat, les vocations furent rares : la jeunesse, élevée sans prêtre et sans pratiques religieuses dans des écoles où l'idée de Dieu était sévèrement proscrite, au milieu d'un monde indifférent et corrompu, loin d'avoir l'idéal du sacrifice qui fait le prêtre, n'avait même plus les vertus fondamentales du chrétien ; les parents, dont la foi n'était plus assez vive pour estimer la valeur d'une vocation, détournaient leurs fils d'une carrière peu lucrative et qui avait perdu toute sa considération d'autrefois (2) ; le pouvoir aussi travaillait à ruiner les vocations : rappelons-nous les enrôlements sous l'Empire prenant tous les jeunes gens pour le service des camps, les exigences de l'empereur subordonnant les ordinations à son assentiment, se faisant remettre la liste des ordinands, s'arrogeant le droit d'en effacer les noms surtout quand des évêques fidèles à leur devoir refusaient de se prêter à un servilisme contraire à leur devoir (3).

Aussi les statistiques du début de la Restauration sur le nombre des prêtres sont désolantes. Les quelques lignes suivantes, écrites par Mgr Baunard (4), suffisent à nous donner une idée de la pénurie de prêtres : « De 1800 à 1815, le nombre des prêtres est tellement réduit qu'on en pourvoit seulement les villes ; les campagnes sont abandonnées. L'abbé Rohrbacher raconte qu'au lendemain de son ordination on lui donna sept paroisses à desservir à lui seul... En 1823, Lamennais donne le chiffre de 15 596 postes inoccupés. » — Chateaubriand (5), dans un discours prononcé à Lyon en 1816 sur les maux de l'Eglise, fait un calcul des probabilités et il affirme qu'il peut se faire qu'en 1828 il ne reste plus un seul prêtre de l'ancien clergé : or, depuis 1801 on n'a ordonné que 6 000 prêtres, soit 400 par an pour toute la France, presque 5 par diocèse.

L'épreuve était rude ; elle ne brisa pourtant pas le courage des catholiques. Après quelques années de dépression bien compréhensible, ils reprirent confiance, et soutenus contre la haine anticléricale par quelques apôtres au cœur ardent et au zèle

(1) Delbrel, *Pour avoir des Prêtres*, pp. 107-110 et *Etudes*, t. 88, 1899, p. 352.

(2) Voir de Guichen, *La France morale et religieuse au début de la Restauration*. Paris, Emile-Paul, 1911 : ...... *à la fin de la Restauration*, ibid., 1912 ; Lamennais, *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France*.

(3) Loi du 18 germinal an X, art. 26. Claeys Boùùaert, *Le Diocèse et le Séminaire de Gand pendant les dernières années de la domination française*, Gand, Vander Schelden, 1913, pp. 96 et 153.

(4) *Un siècle de l'Eglise de France*, Paris, Poussielgue, 1902, p. 134.

(5) Cité par de Guichen, *La France morale... au début...*, p. 14. Voir *Collationes dioecesis Tornacensis*, t. XVII, 19[illegible], p. 327.

enthousiaste, ils ont déployé une héroïque activité pour la régénération religieuse et morale de leur pays. Le recrutement et la formation des prêtres tint la première place dans leurs préoccupations ; leur travail fut récompensé, il y eut des prêtres, mais jamais, au cours du XIXe siècle, l'église de France ne put récupérer ses effectifs d'avant la Révolution.

Survint la guerre de 1870, avec l'habituel cortège de désordres immoraux ; il en résulta une crise nouvelle de vocations. L'abbé Bougaud (plus tard Mgr Bougaud, évêque de Laval) en dénonça l'étendue et les dangers dans un livre intitulé *Le grand péril de l'Eglise de France* (1). Cette impressionnante étude fit sensation ; les éditions furent rapidement enlevées ; les cœurs furent émus à la perspective du danger dont elle révélait la gravité ; l'effet ne se fit pas attendre : le nombre de vocations se releva sensiblement.

Les prêtres étaient en nombre presque suffisant pour pourvoir les paroisses quand en 1905 une épreuve nouvelle vint s'abattre sur le clergé français : la loi de séparation du 9 décembre. Les prêtres donnèrent alors un exemple admirable, unique peut-être dans l'histoire, d'héroïque fidélité à leur vocation ; mais les séminaires ont vu leur population diminuer sensiblement. La crainte de l'inconnu, le spectre de la misère, la perspective d'une dépréciation sociale, ont troublé les jeunes gens non encore affermis dans leur vocation par la grâce du sacerdoce et par une formation sacerdotale complète ; les parents surtout se sont employés à détourner leurs fils d'une carrière n'ayant plus d'autre attrait que le sacrifice, l'amour de Dieu et des âmes. Dès 1907, le P. Dudon (2) publiait d'inquiétantes statistiques. Prenant comme point de départ les données de Mgr Bougaud et reprenant son procédé, il fit un tableau comparatif des postes sans titulaire en 1877 et en 1906, accompagné d'une carte de la France ecclésiastique coloriée d'après le nombre des prêtres. Ce tableau est très intéressant. Quelques détails permettront de faire de consolantes réflexions, mais la conclusion générale est navrante : « Sauf erreur, en 1877, il manquait 2 467 prêtres ; il en manquait, en 1906, 3 109. Ce second chiffre n'est hasardé qu'avec réserve, rien n'étant plus facile qu'une inexactitude de calcul dans les conditions où ce travail a été fait.

» Si l'on voulait tirer une moyenne par diocèse, elle se chiffrerait par 29.72 pour 1877, et, pour 1906, par 37.44. Il y a là tout au moins des approximations suffisantes pour donner une idée de la situation. »

En 1910, le *Congrès de l'Alliance des Séminaires* comptait en France 6 530 séminaristes, soit la moitié des effectifs de 1905. Les évêques ne connurent pas le découragement ; dès le lendemain de la loi de Séparation, ils se mirent à l'œuvre avec une admirable énergie pour raffermir leurs églises si violemment secouées et pour en relever les ruines. Déjà se levait l'aube de jours meilleurs quand éclata la Grande Guerre. Prêtres, séminaristes, toute la jeunesse, durent s'enrôler sous les drapeaux. Les prêtres soldats se conduisirent en héros. René Gaëll nous a esquissé quelques traits de cet héroïsme dans son attachant ouvrage *Les Soutanes sous la mitraille* (Paris, Gautier, 1916). Plus de 3 000 prêtres arrosèrent de leur sang le champ de bataille ; d'autre part, pendant cinq années, les séminaristes furent au front et pendant cinq années fut tarie la source des vocations. Au lendemain de la guerre, l'égarement du plaisir amollit la jeunesse à qui incombait la mission de travailler à la reconstitution morale de la France, et en conséquence la plupart des séminaires n'eurent plus une population suffisante.

Voici quelques chiffres : Amiens, pour 550 000 âmes, 670 églises et 230 annexes, ne possède plus que 350 curés et 50 vicaires. Verdun, pour 240 000 âmes, en 580 communes, n'a que 380 prêtres en activité. Châlons, pour 250 000 âmes en 480 communes, a 300 prêtres. Beauvais, pour 400 000 âmes en 700 communes, aurait besoin d'au moins 650 prêtres et en compte 415 en activité. Lyon manque de 200 vicaires. Versailles, dont la population atteint 1 000 000, n'a que 394 curés et 80 vicaires, laisse 318 églises sans prêtre et charge, par exemple, le curé du Raincy, aidé d'un vicaire, du soin de 12 000 âmes, tandis que le même fardeau pèse à Villeneuve-Saint-Georges sur les épaules d'un seul homme.

Comment s'étonner si l'on songe aux ravages produits par la bataille ? En dix ans, Beauvais n'oppose que 26 ordinations à 144 décès ; pendant la guerre, Coutances enregistre 175 décès contre 18 ordinations ; Reims, 100 décès contre 6 ordinations ; Clermont, 99 décès contre 2 ordinations ; Pamiers, 38 décès contre 2 ordinations ; Verdun, 86 décès contre 6 ordinations ; Tulle, 56 décès, aucune ordination ; et Lyon, perdant 57 prêtres et 91 séminaristes tués et comptant plus de 200 décès, ne fait pas une ordination en 5 ans (1).

La plupart des évêques de France ont fait des mandements où ils exposent leurs angoisses et étalent leur misère ; leur témoignage confirmerait l'exposé que nous venons de faire. Prenons-en deux presque au hasard.

Ecoutons Monseigneur Eyssautier, évêque de La Rochelle, en son mandement de carême de 1921 : « Pendant la guerre, 83 prêtres sont morts, dont 21 au service de la patrie, et il n'y a pas eu un seul ordonné. Nous comptons, en 1921, 131 prêtres de moins qu'en 1891, et le nombre des paroisses privées d'un curé résident s'élève à 226. Aussi, 37 curés ont chacun 3 paroisses à desservir, 11 en ont 4, 3 en desservent 5. Si nous considérons nos 331 prêtres en exercice, nous trouvons 31 septuagénaires et 32 sexagénaires. Nos statistiques évaluent à une moyenne de 12 par an les décès de notre clergé... Le grand séminaire, qui était monté à 96 en 1866, descendit à 10 en 1913, et, après avoir été fermé pendant 7 ans, remonte aujourd'hui à une quarantaine... Si rien ne vient démentir nos prévisions, après les 3 prêtres que nous avons ordonnés en décembre dernier, nous aurons 3 prêtres en 1921, 2 en 1922, 6 en 1923, 3 en 1924, c'est-à-dire 14 pour 4 ans et 17 pour 10 ans, de 1915 à 1924, pendant que la mort nous en aura enlevé environ 120. »

Monseigneur Bardel, évêque de Séez, nous déclare dans son mandement de 1921 que « de 1900 à 1908, la moyenne des ordinations était annuellement de 18 à 20. De 1909 à la guerre, elle tombe à 7, soit 42 prêtres pour 6 années ».

Nous avons, en outre, sous les yeux, des lettres

(1) Paris, Poussielgue, 1878.

(2) « Le Recrutement du clergé », dans *Etudes*, t. 113, 1907, pp. 715-728.

(1) DONCŒUR, « La Reconstruction spirituelle du pays » dans *Etudes*, t. 116, 1921, pp. 18 et 19 [reproduit *in extenso* par la *D. C.*, t. 5, pp. 46-52]. — Le P. MONTILLET nous donne d'autres chiffres dans *La plus belle vie*, Toulouse 1923, pp. 31 et 32. Dans les 90 départements français l'on compte... 36 258 paroisses. Vers la fin de l'année 1919... il manquait 6 047 curés... Il n'est pas téméraire de penser qu'il y a en France, à l'heure actuelle, près de 10 000 paroisses ou églises sans curé... environ un quart des paroisses... Si tels diocèses sont moins touchés par la pénurie des vocations, d'autres comptent jusqu'à 40 et même 48 % de paroisses sans curé.

pastorales de NN. SS. les Archevêques et Evêques de Bourges, Cambrai, Toulouse, Arras, Luçon, Metz, Nîmes, Rodez. Tous poussent le même cri d'alarme.

Sans doute, Monseigneur de Séez salue l'aurore de temps meilleurs : « Notre grand séminaire, dit-il, se repeuple ; nos petits séminaires voient la confiance des parents leur revenir, et, avec elle, les enfants qui aspirent au sacerdoce. Ce n'est pas encore le recrutement que nous avons connu il y a vingt ans ; c'est un souffle précurseur annonçant un réveil qui nous permettra de répondre aux besoins de nos chères et chrétiennes populations. »

Son optimisme, hélas ! est loin d'être partagé par ses collègues et ne répond guère aux statistiques générales. « Quant aux séminaires, ils apparaissent comme affreusement squelettiques. Clermont et Orléans ont une soixantaine d'élèves ; Reims, Amiens, Châlons, Séez, Cahors, une cinquantaine ; Evreux, Annecy, Carcassonne, Toulouse, une quarantaine ; Bayeux, 35 ; Blois, 32 ; Verdun, Nevers et Meaux, 30 ; Troyes, 25 ; Soissons, 20 ; Langres et Périgueux, moins encore ; et Tulle estime ne pas avoir le quart de ce que réclament ses besoins. »

Or, si le regard se porte aux lointains horizons, l'avenir apparaît plus inquiétant encore.

« Les petits séminaires sont en effet plus pauvres comparativement que les grands. Si l'on veut bien retenir que sur dix élèves reçus en cinquième, il en arrive un ou deux à la prêtrise, on pourra évaluer quelle sera, dans dix ans, la situation des diocèses dont les petits séminaires ne comptent que 75 enfants à Reims, 70 à Beauvais, 60 à Châlons, 50 à Cahors, à Carcassonne, à Amiens, 40 à Verdun, à Langres, à Nevers, à Troyes ! » (1)

Et pour accentuer cette douloureuse éloquence des chiffres, est-il nécessaire de faire remarquer que, le sacerdoce ne recevant guère de jeunes recrues, les vieillards vont se trouver dans une proportion bien plus forte que les jeunes et que le pourcentage de la mortalité va suivre une progression ascendante ? A Beauvais, sur 445 prêtres, il y a (chiffre de 1920) 116 sexagénaires et 45 septuagénaires, *soit plus du* [illegible] à T[illegible], on ne parvient pas à alléguer 50 prêtres âgés de moins de 40 ans. — « La statistique nous montre, dit le P. Montillet, que presque le tiers, soit exactement 29.6 pour 100, des prêtres des paroisses ont atteint 60 ans, c'est-à-dire [illegible] dans la plupart des professions l'on prend la retraite. »

Faut-il souligner que cette insuffisance numérique entraîne comme conséquence le surmenage des prêtres en fonctions, aussi fatal à leur santé corporelle qu'à leur vie intérieure. « En France, les paroisses comptent une moyenne de 1 061 habitants et ont une superficie de 15 kilomètres carrés. Nous trouvons même, en tel diocèse, 17 kilomètres carrés, et, dans tel autre, 5 882 habitants pour un seul prêtre. » (2)

En Belgique.

Nous avons longuement exposé la pénible situation de l'Eglise de France ; elle est pour nous un salutaire avertissement.

[illegible] cette question : L'Eglise de Belgique, au moins en certaines de ses parties, ne marche-t-elle pas vers une situation analogue ? Nous n'avons pu recueillir des renseignements complets et précis sur tous les diocèses ; nous en avons pourtant en suffisance pour formuler les conclusions suivantes : il est certain [illegible] l'intensité qu'en France ; nos évêques, préposés d'ailleurs, pour la plupart, à de vastes diocèses, peuvent encore présenter un chiffre d'ordinands de loin supérieur aux chiffres humiliants des diocèses de France. Un examen attentif nous révèle pourtant un grave danger. Gardant un anonymat que la discrétion nous impose, nous croyons pouvoir produire ces chiffres : tel diocèse, qui ordonna 458 prêtres pendant la période décennale de 1900-1909, n'en a ordonné que 310 depuis 1910 jusqu'en 1919, soit un déficit de 148 en dix ans. Le séminaire de tel autre diocèse, qui comptait 179 élèves en 1900 et 186 en 1901, est tombé, suivant une progression régulièrement descendante, à 106 en 1920, 111 en 1921 et 97 en 1922. Ailleurs, la période décennale de 1890-1899 donne 328 ordinations ; 1900-1909, 301 ; 1910-1919, 241 ; les prévisions les plus optimistes pour 1920-1929 font espérer 225, et si nous tablons sur les chiffres des présences actuelles au séminaire et supposé qu'il n'y ait aucun déchet, les années 1920-1928 donneront 95 ordinations, soit 19 par an au lieu de 32.8 autrefois.

Ces chiffres doivent nous faire réfléchir ; ils nous disent éloquemment que même en Belgique le recrutement du clergé passe par une crise et si cette crise n'est pas enrayée, elle mènera notre pays à la pire des catastrophes, la perte de plus en plus accentuée de sa foi traditionnelle.

Quelques-uns ne savent pas se résoudre à regarder le péril en face. « Cette crise, disent-ils, est une maladie d'après-guerre, le temps en aura raison. » Il serait, certes, puéril de nier les effets désastreux causés par la guerre dans le domaine moral et les conséquences qui en résultent pour les vocations, mais les statistiques prouvent, à n'en pas douter, que le mal remonte plus haut, que la guerre n'a fait qu'accentuer une situation antérieurement déjà inquiétante. Il serait présomptueux de s'endormir dans une fausse confiance, comme si le temps à lui seul devait apporter un remède efficace ; il faut l'action pieuse, généreuse et persévérante.

D'autres se rendent compte du péril, mais en contestent l'imminence : « Qu'on supprime, disent-ils, tant de petits postes où sombre dans l'oisiveté et l'ennui l'idéal du prêtre ! Pourquoi ne pas confier à des religieux la direction des paroisses ? Y aurait-il si grand mal à pourvoir nos collèges d'un personnel laïque ? D'aucuns même ne seraient pas éloignés d'appeler de leurs vœux un dictateur ecclésiastique qui, rompant avec les traditions, secouant les torpeurs et foulant aux pieds les intérêts privés, pourrait aisément, en remaniant l'organisation actuelle, diminuer le nombre des postes sans préjudice pour les âmes et la bonne marche de l'Eglise. »

La réponse est aisée. Un peu de réflexion fera saisir que les petites paroisses ont leur raison d'être ; elles sont nécessaires tant pour assurer la pratique religieuse des fidèles que pour y caser des prêtres [illegible]. Quant aux religieux, ils ne sont pas des personnages inutiles ; les préposer à des paroisses serait priver les prêtres d'indispensables collaborateurs : non formés pour le ministère, auquel ils n'étaient pas destinés, il est à craindre qu'ils manquent de goût et d'aptitude dans l'exercice des fonctions paroissiales. L'éducation de notre jeunesse subirait un grave dommage si elle était confiée à des maîtres laïcs si tant est que leur recrutement pût se faire convenablement.

Mais quand bien même tous ces projets seraient réalisés, ce serait pour combler le déficit de quelques années, puis il faudrait en arriver à la suppression de postes importants et alors, sans discussion possible, ce serait le coup de mort donné à la vitalité chrétienne de notre pays.

(1) DONCŒUR, art. cité, pp. 19 et 20.
(2) MONTILLET, ouvrage cité, p. 32.

Il n'y a donc pas de doute : un grave danger nous guette ; il est imminent ; nous devons en être convaincus, comme nous devons être convaincus de la gravité des maux qui suivraient le déclin des vocations. Cette conviction avivera notre zèle pour y apporter un remède radical.

Monseigneur de Ligonnès, évêque de Rodez, expose en termes très élevés la gloire que seuls les prêtres peuvent rendre à Dieu. « Les prêtres seuls peuvent payer à Dieu les dettes de l'humanité. Nous devons à la majesté divine des hommages dignes d'elle. A la Justice divine nous devons des expiations suffisantes pour effacer nos péchés et compenser toutes nos ingratitudes ; à la Toute-Puissance de Dieu nous devons la prière instante et confiante qui nous fera infailliblement obtenir les innombrables faveurs dont nous ne pouvons pas nous passer ; à la Miséricorde du Seigneur nous devons des actions de grâces assez grandes pour rendre à Dieu autant qu'il nous a donné.

» Mais comment pourrons-nous payer de pareilles dettes ? Elles sont infinies, et nous, pauvres êtres bornés, nous devons nous reconnaître débiteurs insolvables, à moins que le divin Rédempteur ne daigne se substituer à nous vis-à-vis de son père. Par cette intervention mystérieuse, Notre-Seigneur Jésus-Christ nous fait part du mérite infini de toutes ses prières et de toutes ses œuvres en nous permettant de renouveler le sacrifice de la croix sur l'autel.

» Il faut pour cela que tous les jours et dans tous les pays des prêtres nombreux célèbrent le Saint Sacrifice, car eux seuls peuvent prendre entre leurs mains la divine victime et disposer à leur gré des richesses infinies avec lesquelles ils payent notre rançon de pécheurs et achètent notre place au Ciel. »

Quant au jeune homme qui n'a pas suivi sa vocation, il est privé d'un bonheur et d'un honneur devant lesquels les gloires et les richesses humaines sont choses bien méprisables.

L'ordination imprime au nouveau prêtre un caractère que l'éternité ne pourra effacer.

« Impossible d'imaginer une mission plus noble, dit encore Monseigneur de Rodez, que celle dont les prêtres sont investis. Revêtus des pleins pouvoirs de Dieu même, ils continuent l'œuvre de la Rédemption. Organes accrédités de l'Eglise infaillible, ils enseignent à tous la véritable doctrine, telle que Notre-Seigneur nous l'a révélée. En vertu de ces mêmes pouvoirs, le prêtre juge les âmes, leur ouvre et leur ferme le Ciel. Sept fois par jour, il met en œuvre la toute-puissance de la prière, et comme autrefois Moïse au Sinaï, il se constitue l'avocat du peuple auprès du divin Juge des vivants et des morts. » (1)

Dieu proportionne les grâces à la mission reçue, l'Eglise a pour les représentants du Christ une spéciale sollicitude et leur fournit des moyens de sanctification abondants et puissants, le monde lui-même a du respect pour sa vertu ; aussi l'élu du sanctuaire marche d'un pas assuré vers le port du Ciel.

Ces considérations suffisent à elles seules pour faire aimer le sacerdoce et faire justice d'un adage accrédité en certains milieux qu'il vaut parfois mieux un bon laïc qu'un prêtre. Jamais un laïc, si intelligent et si zélé fût-il, n'égalera en dignité et en puissance le plus humble des prêtres.

Et que deviendrait sans prêtre la vie de l'Eglise, une paroisse ?

Pie XI appelle l'œuvre des vocations l'œuvre des œuvres (1).

La lettre de la Consistoriale aux évêques d'Italie du 29 juin 1919 renferme ce passage : « Sans vocations et sans prêtres, il n'y a pas de culte de Dieu, il n'y a pas de sacrements pour le peuple chrétien, et la religion languit de plus en plus. »

Voici ce que disait récemment un pieux évêque (2) : « Une paroisse sans pasteur, quelle douloureuse perspective ! Une paroisse où la cloche est silencieuse, l'église déserte, la lampe du sanctuaire éteinte pour ne pas se rallumer, une paroisse d'où Notre-Seigneur s'est retiré avec le prêtre qui le continuait et le faisait revivre : une paroisse où rien ne révèle plus la présence du divin Maître, où il ne revient plus sur la pierre froide de l'autel abandonné, où il n'exerce plus sa médiation entre le ciel et la terre, où il ne réside plus dans le tabernacle vide, où il ne se donne plus en nourriture aux âmes affamées de Lui, où sa grâce ne se verse plus à flots dans les sacrements, qui n'ont d'autre dispensateur que le prêtre, où sa parole ne retentit plus dans la chaire muette. »

Monseigneur Bougaud, aux chapitres 3 et 4 de l'ouvrage déjà cité *Le grand péril de l'Eglise de France*, nous décrit les dangers que court la vie chrétienne et même la vie sociale si les prêtres font défaut. Nous signalons aussi la page toute vibrante dans laquelle Lamennais (*Réflexions sur l'état de l'Eglise de France*) fait admirablement ressortir que le manque de prêtres, c'est l'ignorance, c'est la perte de tout sentiment religieux, c'est le règne de l'égoïsme et le champ libre au débordement de toutes les passions au préjudice de l'ordre et de la paix sociale (3).

L'avenir est donc bien sombre et l'horizon chargé de nuages. Le mal pourtant n'est pas arrivé à ce point que l'on doive désespérer; nous avons au contraire de puissants motifs de confiance en la fécondité d'un travail organisé et persévérant.

De nombreux élèves peuplent nos établissements chrétiens et si tous ne peuvent aspirer à l'idéal du sacerdoce, à tous pourtant nous pouvons parler : ils estiment le prêtre, ils l'aiment ; nous avons sur eux une incontestable influence pour sauvegarder leur vertu, élever prudemment leur idéal et permettre à la semence de vocation jetée en eux par la Providence de germer, croître et produire des fruits.

Et non seulement l'hostilité persécutive a disparu, mais dans le cep de l'Eglise monte une sève de vie intérieure digne des plus grands siècles du christianisme. Nos jeunes gens communient souvent, beaucoup sont sincèrement pieux ; nous pouvons même leur demander de méditer, de faire des retraites sérieuses, et notre parole ne reste pas sans écho ; une société n'est pas mûre pour le paganisme quand elle a encore de telles ressources.

---

(1) Carême de 1921, pp. 8 et 7. — La grandeur du prêtre, sa haute dignité et la sublimité de sa mission sont décrites en termes délicats et impressionnants dans un opuscule de propagande : *Serai-je prêtre*, par WILLIAM DOYLE, S. J., adapté de l'anglais par J.-J. LAMBIN, S. J. Cet opuscule de 39 pages a été édité en 1923 par l'*Action Catholique* (chaussée de Haecht, 79-78, Bruxelles) ; il devrait être mis dans les mains de nos bons jeunes gens.

(1) Allocution aux curés de Rome, le 22 février 1922 : *Le Recrutement Sacerdotal*, mai 1922, p. 57.

(2) Mgr Bonnet, évêque de Viviers, cité dans le mandement de 1921 de Mgr l'évêque de Rodez. — Voir aussi MONTILLET, *La plus belle vie*, pp. 15, 19, 23, etc.

(3) Dans un rapport adressé au ministre de l'Intérieur le 3 décembre 1867, M. de Lamennais fait remarquer que les deux tiers des criminels de la Bretagne cités devant les tribunaux appartiennent à des paroisses où il n'y a plus de prêtres. CH. LAVEILLE, *Jean-Marie de Lamennais*, Paris, Poussielgue, 1903, t. 1, p. 219. — L'exposé de l'état normal de la France pendant la Révolution et sous la restauration confirme cette assertion. Dans les ouvrages cités de DE GUICHEN ; voir aussi MADELIN, *La France sous le Directoire*, Paris, Plon, 1922.

Nous avons entendu dire et redire depuis nombre d'années que l'esprit de sacrifice était disparu ; et pourtant, quand un appel fut lancé pour la défense de l'intégrité du sol de la patrie violé par un ennemi infidèle à la foi jurée, des jeunes gens par milliers y ont volontairement répondu ; ils ont enduré avec persévérance les plus dures souffrances et ont sacrifié leur vie avec héroïsme. Nous n'ignorons pas qu'il est plus facile de mourir sur le champ de bataille que de vaincre en des luttes obscures et toujours répétées les sollicitations fascinatrices de la volupté ; mais nous restons convaincus que si notre jeunesse, capable d'une telle vaillance militaire, sentait la beauté du sacerdoce, était profondément pénétrée qu'il faut des prêtres pour la conservation de la foi, de la morale, de l'ordre dans la patrie... nous restons convaincus qu'il y aurait en nombre suffisant des cœurs généreux pour assurer les glorieux devoirs du sacerdoce.

Et quel motif d'espérance que le zèle de nos prêtres, attentifs pour la plupart au mot d'ordre et au plan d'action tracé par les supérieurs. Nos prêtres qui ont créé et maintiennent tant d'œuvres au prix de durs sacrifices, qui supportent à l'occasion les insultes et le mépris, qui affrontent les privations, eux qui ont vaillamment lutté et vaincu pour sauver les âmes des enfants des serres de la franc-maçonnerie, ne resteront pas inactifs le jour où ils auront nettement saisi le problème des vocations.

La statistique qui nous a fourni tant de chiffres alarmants nous permet de faire quelques encourageantes constatations. A Orléans, il manquait 40 prêtres en 1877 ; en 1907, non seulement ce diocèse a échappé au déclin général, mais les cadres sont remplis. Un travail intense du cardinal Bourret, à Rodez, eut ce merveilleux effet de doubler l'effectif de son clergé (1), après avoir fourni diocèses étrangers, ordres de toutes robes, missions de tout climat, avec une telle abondance qu'il pouvait dire en riant : « Je suis un peu comme le Pape, où que j'aille je trouve mes enfants. »

Le diocèse de Versailles comptait parmi les diocèses désertiques : une propagande intense faite sous l'impulsion de l'évêque, Monseigneur Gibier, a fait monter les ressources matérielles de l'œuvre des vocations de 9 000 francs en 1912 à 114 000 francs en 1919 ; le petit séminaire abrite, en 1922, 227 élèves et le grand séminaire 111. Monseigneur l'annonce avec joie et non sans fierté à ses prêtres en janvier 1922 et il ajoute : « Dès maintenant, Messieurs les Curés doivent se préoccuper de la rentrée d'octobre 1922. Nous leur demandons de nous mettre au courant de leurs espérances à ce sujet et de nous envoyer à nous personnellement les noms des enfants qu'ils comptent présenter l'an prochain au petit séminaire. C'est pour le diocèse une question de vie ou de mort. Les vocations existent sûrement abondantes, mais il faut se donner la peine de les rechercher. » (2) D'autres diocèses sans aucun doute assistent à un relèvement des vocations ; c'est le fruit d'un travail pieux, intelligent et persévérant. Il y a aussi des paroisses qui, au moins pendant une période déterminée, ont fourni des prêtres ; la raison en apparaît aux yeux de tous : un ou plusieurs curés avaient fait de cet apostolat le but principal de leur activité. Reste toujours vrai, même en matière de vocations, le vieil adage : Qui sème, récolte.

(1) Cf. *D. C.*, t. 5, p. 50. (Note de la *D. C.*)

(2) Cette lettre est reproduite dans *Prêtre et Apôtre*, février 1922, p. 46. (Note de l'auteur.) — Voir aussi *D. C.*, t. 5, pp. 50-51, et, t. 9, col. 1493-1499, rapport de M. le chan. MILLOT sur l'organisation des vocations dans le diocèse de Versailles. (Note de la *D. C.*)

Au-dessus de tout cela plane un motif d'espérance plus puissant, c'est l'audacieuse confiance de l'Eglise. En ce moment, dans tout le monde chrétien, on pousse ce cri d'alarme : il faut des prêtres et c'est ce moment que l'Eglise choisit pour élargir les horizons, étendre les champs d'apostolat, montrer les moissons abondantes à recueillir dans les pays encore païens et faire un pressant appel pour les missions étrangères. Elle sait en effet que l'Esprit-Saint n'est pas avare de vocations, que la terre des âmes à nous confiée par la Providence ne manque pas de fécondité ; si elle est travaillée, les semences germeront et les fruits de grâce comme les branches du sénevé s'étaleront dans le monde tout entier. Il faut des prêtres, il faut des missionnaires, il faut des religieux et des religieuses pour la prière, l'enseignement et la charité. Tout cela se trouve en germe dans le champ que nous avons à cultiver. Ne soyons pas des découragés ; Dieu doit à son Eglise de féconder notre travail.

CAUSES DE LA PÉNURIE DES VOCATIONS

Dans sa lettre du 1er août 1922 sur les séminaires (1), le Souverain Pontife nous rappelle que la Providence jette en nombre suffisant les semences de vocations sacerdotales. « *Non est dubitandum quin omni tempore satis hominum à Deo ad sacerdotium destinetur; alioquin necessaria in re Deus unquam deesset Ecclesiae suae, quod nefas est dicere.* » (2) Bien plus, nous savons que la Providence agit toujours avec générosité, et Elle, qui a semé avec profusion les étoiles du firmament et qui multiplie si copieusement le grain destiné à notre alimentation corporelle, n'est pas parcimonieuse quand il s'agit de pourvoir l'Eglise de prêtres. Le contraire ne se comprendrait guère. Si les vocations font défaut, la faute n'en est pas à la Providence, mais à nous, soit que nous ne sollicitions pas par nos prières les grâces de vocation, soit que nous lui refusions le concours toujours nécessaire, soit que nous en étouffions les germes ou que nous ne leur permettions pas d'arriver à leur plein développement.

Efforçons-nous donc de bien fixer comment se perdent les vocations.

Causes venant de la famille.

Les premières causes, nous les trouvons dans la famille (3).

Et nous mettons en première place *la crise des berceaux*. Des ouvrages spéciaux ont fait ressortir l'étendue de ce mal, qui d'ailleurs apparaît au grand jour (4) ; la situation fatalement sera encore

(1) Lettre *Officiorum omnium*, reproduite *in extenso* dans *D. C.*, t. 8, col. 262-268 ; cf. également : *Ibid.*, col. 963-982, commentaire de cette lettre par Mgr CHAUVIN, év. Evreux. (Note de la *D. C.*)

(2) « Il n'y a pas à douter que Dieu, en tout temps, n'appelle assez d'hommes au sacerdoce. S'il n'en était ainsi, Dieu ferait défaut à l'Eglise, dans une chose nécessaire. Il n'est pas permis de le prétendre. »

(3) Cf. dans *D. C.*, t. 9, col. 1539-1547 : « La famille et la vocation », par Mgr LAVALLÉE, recteur des Facultés cath. de Lyon. (Note de la *D. C.*)

(4) Dans LEMAIRE, *La Wallonie qui meurt*, Bruxelles, *Action Catholique*, 1920. — En face des constatations que relate cet ouvrage, il est édifiant de mentionner l'extraordinaire fécondité des familles canadiennes. « Les familles de 15 à 20 enfants ne sont pas exceptionnelles ; celles d'une douzaine se rencontrent partout... Le maire nous racontera tout à l'heure que les familles avec lesquelles il est le plus lié ont toutes de 15 à 18 enfants. » (D'après un article de FAYOLLE dans la *Revue des Deux Mondes*, cité par NYSTEN, *La volonté à l'œuvre*, Liège, Imprimerie

aggravée, au moins momentanément, à cause des années stériles de 1915 à 1919.

L'égoïsme criminel qui pousse à limiter le nombre des enfants prive la société de citoyens, l'armée de soldats et l'Eglise des ministres que la Providence leur réservait. Faut-il ajouter que les enfants uniques sont en grand danger de recevoir une éducation manquant de virilité, et que des parents égoïstes au point de limiter irrégulièrement leur descendance détournent des autels le fils unique dont ils ont besoin, le seul héritier de leurs entreprises, de leur fortune et de leur nom?

Nous nous en voudrions pourtant de trop assombrir un tableau dont l'exactitude n'est que trop réelle. Remarquons, en effet, que si la crise des berceaux a actuellement atteint non seulement les familles non croyantes, mais aussi les familles croyantes et pratiquantes, elle ne se fait guère sentir ou au moins ne paraît pas devoir durer dans les familles aux convictions chrétiennes profondément ancrées où se sont toujours recrutés la plupart et les meilleurs de nos prêtres. Il reste encore des familles nombreuses et même en nombre assez notable pour assurer le service des autels.

L'éducation familiale exclut trop souvent l'esprit de sacrifice et toute énergie.

Les éducateurs de l'enfance et de l'adolescence déplorent la faiblesse avec laquelle les parents élèvent leurs enfants. Ils se plient à leurs caprices à table, les gorgent de friandises, leur préparent une couche amollissante et favorisent leur lever tardif. Autant ils les couvrent de vêtements en hiver pour écarter toute atteinte du froid, autant ils réduisent leur costume en été au grand dommage de la modestie, si pas de la pudeur.

Une telle éducation tend à former des sensuels et des égoïstes, elle est à l'encontre de l'esprit de sacrifice, sans lequel on ne peut escompter l'épanouissement d'une vocation sacerdotale.

Nombreux d'ailleurs sont les parents qui détournent formellement leurs fils du sacerdoce ou au moins ne favorisent pas leur vocation.

« L'expérience quotidienne nous montre que ce ne sont pas précisément les enfants qui se dérobent, et qu'il ne manque pas de cœurs généreux et bien trempés qui accepteraient de se consacrer à Dieu, mais que ce sont surtout les familles qui, par des vues timides et des calculs intéressés ou sous la pression d'influences perverses, les détournent du sanctuaire. » (1)

Avant la grande Révolution, l'Eglise avait la jouissance de nombreux bénéfices très rémunérateurs et le clergé était un ordre privilégié, le curé tenait les registres de l'état civil et, seul instruit au milieu de ses paroissiens, il jouissait d'une haute considération. Aussi, à côté des motifs de foi, les parents avaient d'autres motifs d'ordre temporel de désirer le sacerdoce pour leurs fils. La Révolution aplanit les privilèges, dépouilla l'Eglise de ses richesses, retira au prêtre toute autorité officielle. Incapables pour la plupart de s'élever au-dessus du monde naturel, les pères et mères ne virent plus dans le prêtre qu'un homme vivant d'une vie solitaire, peu connu, souvent méprisé, si pas insulté, et ils redoutèrent pour leurs fils une carrière naturellement peu attrayante.

---

des mutilés, 1921.) On n'est pas étonné d'entendre que certaines de ces familles donnent 4 ou 5 prêtres. [Cf. *D. C.*, t. 7, col. 586-588.]

(1) Mgr Péchenard, *Lettre pastorale sur la vocation ecclésiastique*, d'après Moisan, *Recherche et culture des vocations*, Tourcoing, Duvivier, 1920, p. 51-X; — Delbrel, « Parents chrétiens? » dans le *Recrutement sacerdotal*, mars 1921, pp. 39-45.

Des mobiles identiques (1) poussent actuellement les parents, même chrétiens, à détourner leurs enfants du sacerdoce: « Je ne veux pas que mon fils soit prêtre, disait récemment l'un d'eux, parce que je ne veux pas qu'il soit un malheureux. » Une telle mentalité dénote une ignorance totale des joies du prêtre; elle évoque le spectre de la misère là où ne règne encore qu'une privation relative; elle révèle combien les idées surnaturelles ont peu d'empire sur ces âmes, aveuglées par les illusions du monde (2).

Causes personnelles aux jeunes gens.

Nous rencontrons aussi chez le jeune homme lui-même des causes de la perte des vocations.

Moins sensible aux appâts des honneurs ou des richesses, le jeune homme éprouve davantage les convoitises de la volupté. Tous les éducateurs ont le souvenir vivace de nombreux jeunes gens, fils de familles chrétiennes, dont les parents nourrissaient l'espoir de les voir monter un jour à l'autel, modèles d'innocence, de douceur et de confiance; ils avaient eux-mêmes exprimé formellement le désir de devenir prêtres; arrivés à l'âge critique de l'adolescence, ils ont perdu leur candeur et leur idéal et se sont contentés de suivre péniblement les voies les plus ordinaires. Nous n'avons pas sur ces défections de statistiques précises, qu'il serait difficile de faire; nous ne croyons pas exagérer la note ni tomber dans le pessimisme en disant que sur 10 enfants offrant espoir de vocation, mis sur la route du sacerdoce dans le milieu le plus favorable, 2 ou 3 au plus deviennent prêtres (3); les autres n'ont pas résisté aux sollicitations du monde ou à leurs convoitises intimes. Le jeune homme est avant tout sensibilité et impression. Pour un idéal prenant, imaginatif, sensible, il est capable du plus bel héroïsme; mais si l'idéal est abstrait et de réalisation lointaine, bien facilement il sera sacrifié pour une impression présente. Qui pourrait énumérer les victimes de l'entraînement, du respect humain et de la volupté parmi les adolescents, dont les passions sont fascinatrices, qui vivent au milieu d'un monde provocateur, dont les volontés, n'ayant guère connu la lutte, sont débiles, et qui subissent l'esclavage de leurs convoitises présentes au détriment de leur idéal spirituel.

C'est ici le lieu, nous semble-t-il, de rapporter une réflexion qui tant de fois nous fut faite. Lorsque parut le décret de la S. C. du Concile du 20 décembre 1905 sur la Communion quotidienne (4), les cœurs s'ouvrirent à l'espérance, beaucoup pronostiquaient un relèvement rapide et notable des vocations. Ces prévisions ne se sont pas réalisées. En préciser les causes n'est pas chose aisée. Il est certain que la communion eût dû avoir une fécondité surnaturelle plus intense. Sans aucun doute, le milieu social déprimant, faisant contrepoids à la grâce en la volonté du jeune homme, porte la grosse part de la responsabilité; mais tous ceux qui ont été en contact avec la jeunesse de nos collèges doivent aussi recon-

---

(1) Doncœur, art. cité, p. 21, montre par une comparaison combien est inférieure actuellement la condition du prêtre.

(2) La Revue *Prêtre et Apôtre* (février 1922, n° 36, p. 45) indique deux moyens de vaincre l'opposition des familles: une culture plus intensive des jeunes gens et un zèle plus actif pour la formation de familles chrétiennes.

(3) Exemples de persévérance dans cet apostolat, dans *Prêtre et Apôtre* (mai 1921, n° 27, p. 851, et octobre 1921, n° 32, p. 1006).

(4) En voir le texte latin, avec la traduction française, dans *Questions Actuelles*, t. 85, pp. 242-251. (Note de la *D. C.*)

naître que les dispositions de beaucoup de nos jeunes gens ne cadrent pas avec les dispositions recommandées par le décret de 1905 pour que la communion produise son plein effet. Nous avons été frappés du laisser-aller et de la routine qu'ils mettent à faire leurs communions, répétées quotidiennement depuis leur enfance, de leur absence de foi vive. Aussi pendant les vacances, hors de l'entraînement, ils ne communient plus ou, ce qui est plus déplorable, pendant le trimestre, ils ne cessent pas de communier — nous avons eu l'occasion d'en faire maintes fois la douloureuse constatation dans notre carrière de supérieur de maison — malgré des défaillances même habituelles, sans rechercher la paix de la conscience par la réception du Sacrement de Pénitence. La communion ainsi pratiquée ne contribue pas à l'épanouissement des vocations sacerdotales ; elle a au contraire pour effet d'en étouffer les germes.

La responsabilité des prêtres eux-mêmes.

Les prêtres eux-mêmes n'ont-ils pas leur part de responsabilité dans cette pénurie des vocations ?

Un article paru dans *Prêtre et Apôtre* (novembre et décembre 1921, pp. 1038 et 1071), sous le pseudonyme de Pastor, énumère treize manières dont les prêtres peuvent être responsables de l'insuffisance des vocations. Cet article a paru en brochure : *La Moisson sans ouvriers. Y a-t-il des prêtres responsables?* par un supérieur de grand séminaire (Coutances, Imprimerie Notre-Dame, 1923). Voici, donné par l'auteur lui-même, le résumé de ses articles : « Désireux de faire envisager nos responsabilités sous toutes leurs faces, nous allons énumérer toutes les catégories de prêtres qui pourraient mériter quelques reproches.

» Ce sont ceux qui se contentent de gémir et de récriminer ; ceux qui ne prient pas et ne font pas prier ; ceux qui se plaignent de leur situation ; ceux qui restent trop au-dessous de l'idéal sacerdotal ; ceux qui ne cultivent pas avec assez de soin le terrain où doivent éclore les vocations ; ceux qui se reposent sur la fécondité de leur région privilégiée ; ceux qui redoutent le travail ou la dépense ; les scrupuleux ; les timides ; les maladroits ; les impatients ; les négligents ; ceux qui méprisent et abandonnent les élèves restés en route. »

Cette énumération est bien longue ; il ne sera pas inutile de dévoiler un état d'esprit qui en sera le résumé.

Beaucoup de nos prêtres, même parmi les plus zélés, ont les horizons d'apostolat restreints à leurs paroisses. Ils travaillent pour leurs écoles, leurs patronages et autres œuvres locales, auxquelles ils joindront, parce que traditionnelles, quelques œuvres d'intérêt général, telles que la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance, le Denier de Saint-Pierre. Quant au recrutement du sacerdoce, ils ne songent même pas à s'en préoccuper ou se reposent sur l'autorité diocésaine.

Plusieurs sont indifférents, ils n'apprécient pas assez la grâce faite à un jeune homme par son appel au sacerdoce, ils ne se rendent pas compte de la pénurie imminente, ou n'en sentent pas d'une manière assez vivace les conséquences désastreuses pour les âmes.

Quelques-uns sans doute craignent les difficultés : charges pécuniaires, responsabilités vis-à-vis des parents, qui seraient mécontents des sacrifices accomplis, et vis-à-vis du jeune homme, devenu souvent un dévoyé au cas où il ne répond pas à sa vocation. Ces craintes ne sont pas vaines, hélas ! et n'était l'impérieuse et pressante nécessité de l'œuvre, elles légitimeraient l'inaction.

Conditions dans lesquelles se développe notre enseignement moyen.

Nous signalons à l'attention des éducateurs et des curés la condition dans laquelle se développe notre enseignement moyen.

Souvent nous avons entendu des prêtres, d'ailleurs admirablement intentionnés, faire tomber sur les directeurs, confesseurs et professeurs des collèges, le déclin progressif des vocations. Evidemment, nos confrères voués à l'œuvre si attachante de la formation de nos jeunes gens, *jamais* ne songeront à prétendre que leur apostolat n'est pas susceptible de perfectionnement ni que tous les éducateurs soient des émules de Dupanloup. Pour nous, nous ne craignons pas d'affirmer, pour les avoir vus à l'œuvre sur plusieurs théâtres, que dans les collèges se pose d'une manière vivante la question des vocations, que jamais supérieurs et professeurs n'ont eu tant de sollicitude pour sauvegarder les vocations de leurs élèves. Ils y sont poussés non seulement par l'esprit de foi, mais aussi par un désir passionné de sauver l'honneur de leur maison ; tous d'ailleurs sont disposés à accueillir non seulement avec soumission, mais aussi avec joie et reconnaissance, les directives qui leur seraient données.

La diminution des vocations tient à des causes plus profondes. L'instruction solide qu'on donne dans nos collèges, le soin apporté à l'éducation, le zèle du personnel enseignant, la vie familiale qui y règne, leur ont mérité la confiance des familles. Notre Belgique possède une efflorescence magnifique d'écoles professionnelles de toute espèce, des collèges d'humanités anciennes et modernes, instituts dirigés par des religieux ou des prêtres. Ils abritent une jeunesse très nombreuse, offrant les plus belles espérances pour l'Eglise de demain. Les petits séminaires n'ont pas eu au lendemain de l'armistice le même succès ; leurs classes se repeuplent plus lentement et la cause en est apparente : les petits séminaires sont les pépinières de prêtres ; les mondains s'en écartent et les aspirants au sacerdoce, recrutés d'ordinaire dans les classes modestes, ont été arrêtés par le prix élevé des pensions et se sont dirigés vers les alumnats religieux ou les externats, souvent dangereux dans les milieux peu chrétiens.

Cette prospérité si consolante n'est pas sans certains dangers qui doivent mettre notre attention en éveil. Dans les écoles professionnelles peuvent se glisser les âmes marquées de l'appel divin ; elles seront perdues pour le sacerdoce, si le zèle délicat du curé ou d'un éducateur ne les remet sur la voie qui y mène. Dans les collèges, aux côtés de l'élite de nos familles chrétiennes, exprimant même des aspirations sacerdotales, vivent d'autres jeunes gens affichant des aspirations mondaines, peut-être même issus de milieux non pratiquants. Ce danger est spécialement grave à notre époque ; il convient de le signaler au zèle désintéressé et éclairé des prêtres éducateurs. Leur intelligente sollicitude s'appliquera à assurer aux enfants un milieu où leur idéal sacerdotal pourra librement se développer.

L'influence du « milieu social ».

Enfin, nous n'hésitons pas à jeter sur le « milieu social » la plus grosse part de responsabilité du déclin des vocations.

Nombreux sont ceux qui détournent du sacerdoce par leurs paroles, leur vie d'activité fiévreuse, leur âpreté au gain et leurs sollicitations au mal. Ce fut toujours ainsi, mais la situation actuelle est plus dissolvante que jamais ; la guerre a créé une atmosphère fiévreuse, elle a occasionné une promiscuité dangereuse au point de vue moral, elle a provoqué un énervement et imposé des privations qui ont eu

sur l'état psycho-physiologique de certains jeunes gens une répercussion fatale. Les vacances sont particulièrement dangereuses : la plupart des jeunes gens perdent leur vocation non pas au collège ou au petit séminaire, mais pendant les vacances.

Le renchérissement de la vie pèse d'une manière particulièrement onéreuse sur la petite bourgeoisie et les familles nombreuses, asiles des vocations religieuses et sacerdotales. Les subsides octroyées aux aspirants au sacerdoce, autrefois conséquents, sont devenus insuffisants, parfois dérisoires, et les parents se refusent à faire entreprendre par leurs fils ces longues études préparatoires au sacerdoce dont une aumône précaire peut seule assurer l'aboutissement final ; ils préfèrent les lancer plus rapidement dans une vie lucrative.

Qu'il nous soit permis, en passant en revue les causes de l'insuffisance des vocations, de déplorer l'importance parfois exagérée accordée aux sports dans l'éducation. Nous ne songeons pas à contester l'importance du développement physique ni à méconnaître que la bonne santé du corps contribue à la bonne santé morale ; mais un amour exagéré des exercices physiques met en péril l'idéal spirituel ; le jeune homme lancé avec trop d'ardeur dans la vie sportive se passionne pour elle, perd facilement l'amour de l'étude, en arrive à entrer en contact avec des compagnons peu recommandables, acquiert un goût puissant pour la vie matérielle et aventureuse, bien peu favorable à la conservation et au développement de sa vocation.

(A suivre.)

Chanoine Demeuldre,
Président du Séminaire, Tournai.

BIBLIOGRAPHIE

Le Bréviaire expliqué, par le R. P. Charles Willi, Rédemptoriste. — 2e édition. 2 vol. Paris, Téqui, 1922.

« Aux prêtres désireux « d'acquérir une connaissance plus approfondie de la prière canoniale et une plus grande facilité à s'en acquitter avec intelligence et ferveur », le R. P. Willi offre cette nouvelle édition du *Bréviaire expliqué*. La majeure partie du premier volume est employée à l'étude de l'Office en général. Après avoir indiqué rapidement les raisons d'estimer l'Office divin, l'auteur rappelle quelques notions herméneutiques (sens littéral, mystique, accommodatice, applications liturgiques) et condense en 80 pages toute l'histoire du Bréviaire. On suit avec intérêt la lente série des tentatives, plus ou moins heureuses, de remaniements qui ont enfin abouti à la réforme de Pie X. Bien rares seront ceux qui ne s'associeront pas au R. Père pour désirer une nouvelle version des psaumes « plus limpide et plus exacte », une revision de l'hymnaire et du lectionnaire. Peut-être regrettera-t-on de ne pas trouver dans le tableau des pages 94-99 l'indication des changements apportés à l'Office romain par la Constitution *Divino afflatu* ; et peut-être aussi jugera-t-on un peu sévère le jugement porté (pages 181-184) contre la poésie métrique.

» L'explication du Psautier suivant l'ordre des féries occupe les dernières pages du premier volume et le deuxième volume en entier. Une courte introduction à chaque psaume indique, autant qu'il est possible, la circonstance historique à laquelle il fait allusion, le sens littéral et les sens spirituels. Dans la traduction des psaumes, l'auteur s'est efforcé de donner de la Vulgate, puisque le clergé récite cette version, « une traduction qui, sans perdre contact avec la version latine, demeurât à la fois aussi fidèle que possible à la leçon originale et assez précise pour autoriser la suppression de commentaires étendus » ; quelques notes très sobres au bas des pages éclaircissent les principales difficultés. La lecture de ces deux volumes assurera certainement, suivant le vœu de leur auteur, une récitation intelligente, agréable et fructueuse, de l'Office divin. — P. Dubourg. » (*Etudes*, 5. 8. 23.)

Leçons et Lectures sur les Preuves de la Religion. Manuel illustré à l'usage des Ecoles, des Catéchismes et des Patronages, par Louis Capéran, directeur au Grand Séminaire de Toulouse, docteur en théologie. — Toulouse, chez l'auteur, 9, rue des Teinturiers. Chèques postaux n° 9148. Prix, 2 francs ; franco, 2 fr. 30 ; réduction par quantités.

« N'avez-vous jamais rêvé un opuscule élémentaire et lisible, mettant à la portée des enfants les preuves de la Religion chrétienne et armant leur jeune foi contre les doutes à venir ? Cet opuscule existe ; il a pour auteur un théologien, mais un théologien qui sait parler aux simples. M. l'abbé Capéran ne s'adresse pas seulement à l'intelligence, mais au cœur et aux yeux. Des explications très brèves, des lectures attachantes et suggestives, des illustrations parlantes, font de ce manuel un vrai trésor. Il faut le répandre par milliers. — A. d'Alès. » (*Etudes*, 20. 2. 23.)

Les autres mondes sont-ils habités ? par l'abbé Th. Moreux. — In-12 de 245 pages. Prix, 7 francs. Gaston Doin, 8, place de l'Odéon, Paris, VIe, 1922.

« M. Moreux, astronome « de métier », est là dans son élément. Car enfin, pour autant qu'elle est scientifique et non simple affaire de sentiment ou d'élucubration poétique, la question relève entièrement de l'astronomie. Sans formuler de conclusions trop absolues, au moins *quoad possibilitatem*, l'auteur montre fort bien le peu de possibilité « d'autres mondes habités », d'après tout ce que la science nous apprend, d'une part, des conditions essentielles de la vie, et, d'autre part, de l'inhabitabilité des mondes stellaires et planétaires actuellement connus et explorés par les moyens singulièrement perfectionnés dont dispose aujourd'hui l'astronomie. » (*Ami du Clergé*, 5. 4. 23.)

Les Pourquoi de la guerre mondiale, par Mgr H. Delassus, docteur en théologie, protonotaire apostolique. Les Œuvres des hommes et les voies de Dieu de la Renaissance à nos jours, appelant un regard sur les temps antérieurs et sur les possibilités de l'avenir. — 3 volumes in-8° à 7 fr. 50. Tome Ier : *La Réponse de la Justice divine.* Tome II et tome III : *La réponse de l'Histoire.* Société Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et Cie, 30, rue Saint-Sulpice, Paris.

« Cet ouvrage compact, en trois forts volumes de 450 à 500 pages, n'est pas une histoire de la guerre. C'en est plutôt une longue préface sous forme d'une philosophie de l'histoire de la seconde moitié du dix-neuvième siècle et du début du vingtième, surtout en Europe et particulièrement en France. L'auteur, qui a suivi ces événements en témoin averti, résume sa pensée et ses travaux philosophiques et historiques antérieurs dans une synthèse à laquelle le cataclysme de la guerre mondiale vient donner son unité. » (*Sem. relig. Paris*, 19. 5. 23.)

Comment on reconnaît facilement les fraudes de l'alimentation. De la collection des « Petits Guides pratiques ». — Un vol. oblong de 320 pages. Prix, 2 fr. 50 ; port. 0 fr. 30. Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

Imp. Paul Feron-Vrau, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. — *Le gérant :* A. Faigle.